

2 ETUDES DE BASE ET INVENTAIRES

"L'étude d'un plan directeur communal peut nécessiter des études de base.

Le délai disponible ne permet pas de les multiplier - il n'est jamais possible de "tout savoir", un plan directeur est une étape et peut lui-même servir à programmer des études ultérieures.

Chaque commune devra choisir de développer les quelques thèmes les plus pertinents pour les orientations choisies, en exploitant au maximum les données déjà disponibles.

Les thèmes sont nombreux: état de la planification, évolution de la population et du logement, des activités économiques et des emplois, évolution historique du territoire, le patrimoine et les sites bâtis protégés ou à l'inventaire, les paysages marquants à protéger ou créer, l'état des milieux naturels, l'état foncier, les potentiels à bâtir, les charges de trafic sur le réseau routier, les nuisances sonores, les compensations en cas de perte de surfaces agricoles, etc."

(Plans directeurs localisés, directives - DAEL 2003)

2.1 NOTES D'HISTOIRE

2.1.1 Etude des hameaux de 1997

Un certain nombre d'informations relatives à l'histoire de la commune ont été traitées dans l'étude appelée communément l'"étude des hameaux de Presinge" réalisée en 1997 (voir bibliographie, ARCHAMBAULT).

On y trouvait notamment l'évolution au cours des siècles des limites administratives d'un morceau de territoire compris entre le lac et l'Arve: communes, paroisses, pays, les périmètres ont fluctué depuis le Moyen-Age. Le paysage de Presinge a été abordé dans ses permanences et ses modifications: des lisières forestières et des éléments du bocage ont perduré en certains endroits, les surfaces viticoles ont par contre largement diminué. Les transformations du bâti et de la voirie ont été décrites tant à l'échelle des localités de la commune qu'à celle de la région, etc.

D'une certaine manière, cette étude posait déjà le problème du développement de la commune, relativement à son patrimoine et à ses besoins, le but étant de préparer l'argumentaire et de préciser les conditions relatives au déclassement en 4ème zone rurale des hameaux de Presinge.

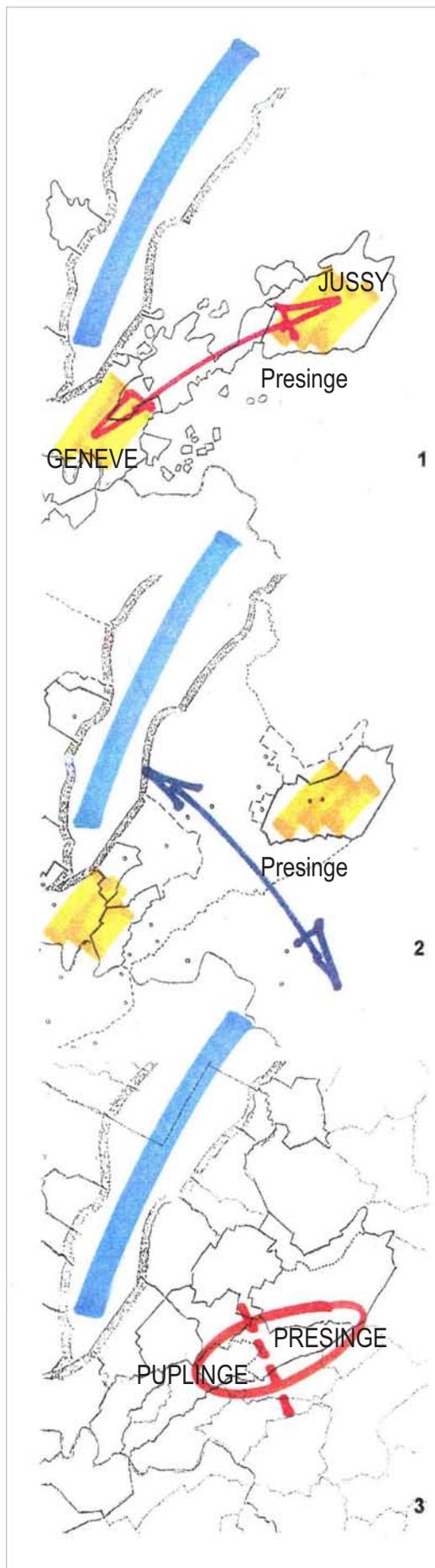
Histoire de la région Arve-lac en trois schémas et position de Presinge

1. Le morcellement territorial constitué par le pouvoir ecclésiastique au Moyen-Age. Afin d'établir une continuité entre Genève et le mandement de Jussy des territoires sont conquis, acquis, alliés, etc.

2. L'évolution des frontières politiques. Les Savoyards se sont toujours appliqués à maintenir leur accessibilité au lac sans passer par Genève (chemin des Princes entre Annemasse et les ports de Belotte et Bellerive).

3. Les limites des communes françaises au moment de l'établissement du Département du Léman en 1789. Les territoires de Presinge et Puplinge constituent encore une seule entité administrative. Les deux communes seront séparées et créées en 1851.

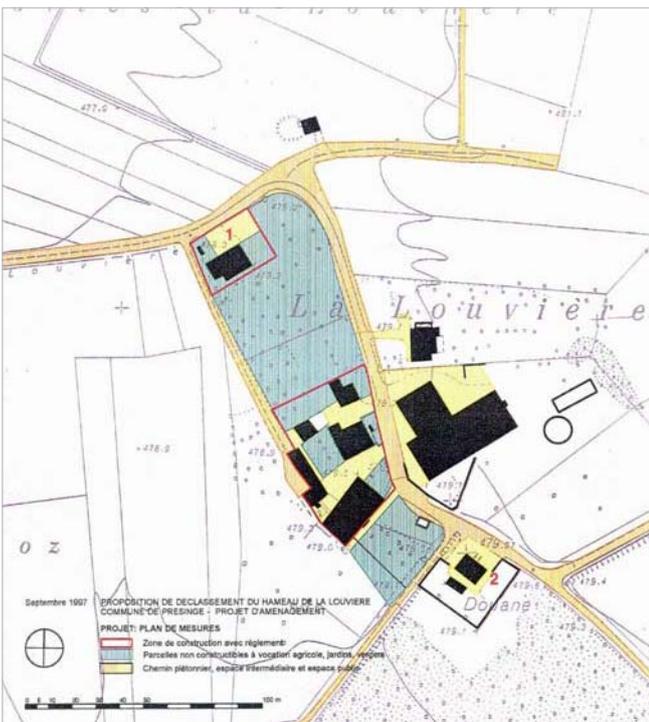
(source: Etudes des hameaux, ARCHAMBAULT)





Echappée visuelle sur la campagne entre Presinge et Presinge-dessus

Il convient donc de rappeler en introduction de ce chapitre et comme bilan de l'étude des hameaux, les points suivants.



Etude des hameaux de Presinge: en rouge, proposition refusée de déclassement en zone 4B protégée sur le hameau de La Louvière

(source: Etudes des hameaux, ARCHAMBAULT)

- La Louvière

Le **déclassement de ce hameau n'a pas été accepté** par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), car il n'est justifié à ses yeux que par la transformation et l'agrandissement d'un édifice au nord du hameau. "Elle estime en l'occurrence, que le déclassement constitue une menace pour l'équilibre actuel du hameau et propose de le laisser en zone agricole" (préavis plénière 01.07.1997).

Même son de cloche pour la Commission d'urbanisme (CU), qui ne s'oppose pas au déclassement, mais "estime que l'important agrandissement de la construction isolée au nord du hameau ne se justifie pas" (préavis 12.06.1997).

- Cara

Dans le même préavis de juillet 1997, la CMNS est favorable à la création de petits périmètres de zone 4B protégée, établis sur des édifices existants, dans la "bande frontière" entre le Petit-Cara et la douane, car ce dispositif permettrait des transformations, des démolitions / reconstructions, tout en maintenant des espaces libres entre les bâtiments.

La CU dans son préavis va dans le même sens, mais refuse d'établir un des périmètres sur un bâtiment agricole existant et de permettre son remplacement à terme par un édifice de logements.

Au final, les propositions de l'étude sur la "bande frontière" de Cara ont été abandonnées, la définition d'un périmètre de zone pour un seul édifice n'étant en principe pas autorisé par le droit. Au Petit-Cara et à la douane, les zones 4B protégées proposées ont été entérinées avec des adaptations de tracé.

- Presinge

L'"étude des hameaux" proposait deux hypothèses de développement de Presinge afin de vérifier à une échelle plus large la pertinence et les dimensions du déclassement de Presinge-dessus. L'une maintenait la coupure entre le village

*Etude des hameaux de Presinge:
les périmètres de zone 4B protégée du Petit-Cara et de la douane
ont été acceptés avec des tracés plus proches des façades;
entre ces deux lieux,
les quatre petits périmètres proposés ont été refusés.*

(source: Etudes des hameaux, ARCHAMBAULT)

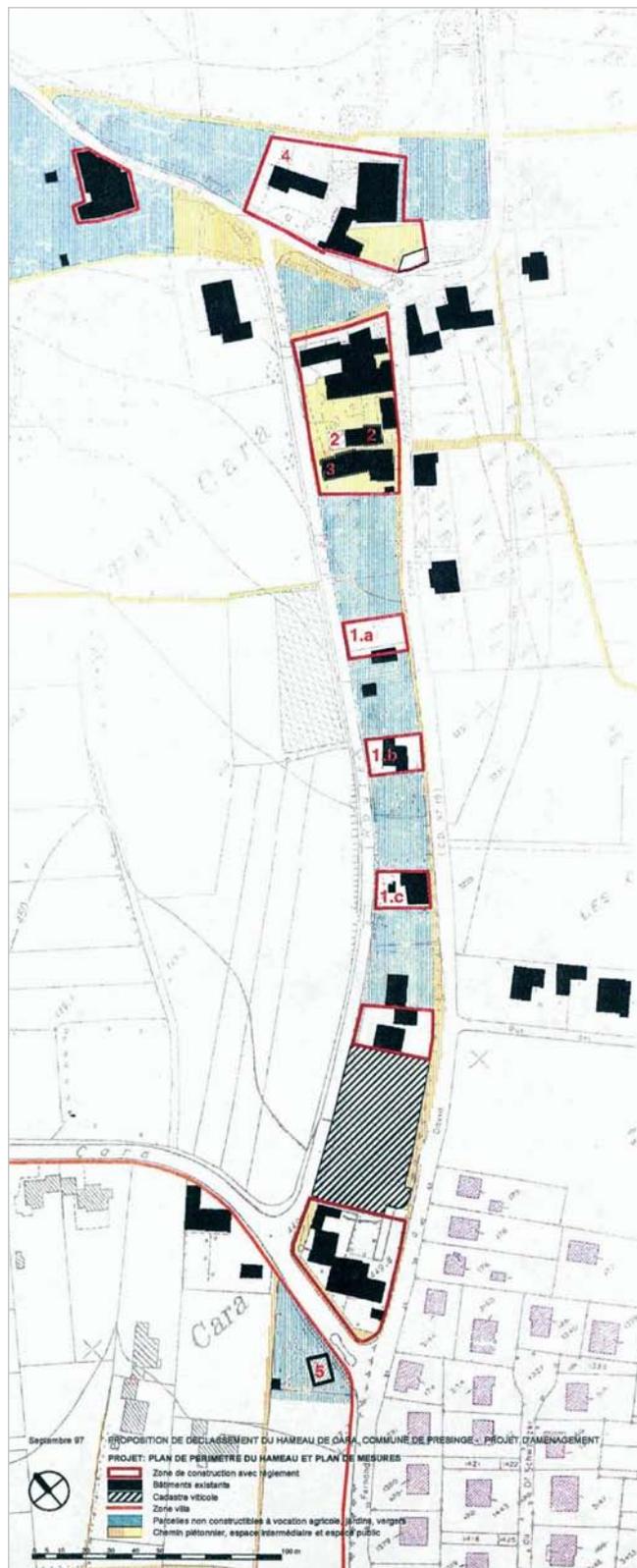
et le hameau; l'autre proposait la continuité du bâti au nord de la grand'rue entre le village et le hameau.

Il a été décidé que la césure verte, importante du point de vue paysager, entre Presinge et Presinge-dessus devait être conservée:

- côté nord de la route de La Louvière, les échappées visuelles sur la campagne sont maintenues;
- côté sud de la route, c'est le parc très arborisé de l'EMS qui est préservé.

Dans ce contexte de sauvegarde, Presinge-dessus a été classé en zone 4B protégée, sous la forme de deux petites zones dont les périmètres ont été tracés près des édifices existants, ne laissant que peu de marge de développement (voir chapitre 2.4. potentiels constructibles).

Ainsi, par la délimitation des zones, d'une part le village et le hameau sont tenus à distance l'un de l'autre, d'autre part deux groupements bâtis sont déterminés au sein même de Presinge-dessus, l'un accroché à la route de La Louvière, l'autre au chemin des Cordonnières.



2.1.2 Evolution du paysage

La mise en couleurs du plan de l'Atlas Mayer de 1830 donne un aperçu de l'organisation du territoire et des cultures présentes sur la commune de Presinge dans la première moitié du XIXe siècle.

Chemins, bocage et affectations des parcelles composent un paysage dont il reste aujourd'hui de belles traces.

Affectations

La première carte montre les affectations des parcelles, selon les catégories retenues par l'Atlas Mayer: champs, prés, pâturages ou communaux, vignes et hutins, vergers, jardins, bois et broussailles.

Le paysage de Presinge peut être décomposé en strates d'épaisseurs variables qui s'étagent d'est en ouest selon la pente générale du territoire de la commune.

- Les grandes cultures de céréales dominent le territoire et occupent des surfaces importantes partout sur la commune.
- A l'est, sur le haut de la commune, dominent la forêt et les pâturages, alors que les prés se trouvent plutôt à l'ouest, dans la partie basse du territoire (plaine de la Seymaz et premier coteau).
- Au centre de la commune, là où la pente est plus accentuée, les vergers et les jardins entourent les localités, ainsi que les vignes et hutins orientés principalement vers l'ouest (sauf vers le sud-est le long de la frontière à Cara).

L'arrêt sur image de 1830 montre un paysage varié organisé en grandes entités:

- **les bois et paturages d'Ormaz en haut,**
- **les terres céréalières du plateau central,**
- **les coteaux viticoles de Presinge et de Cara,**
- **les prés de l'Abbaye en bas dans la plaine.**

La comparaison avec l'inventaire actuel de l'espace rural de la commune (chap. 2.6.4) montre pour l'essentiel qu'en un peu moins de deux siècles:

- les jardins potagers et d'agrément se sont développés au détriment des vignes et des vergers qui entouraient les localités;
- la surface forestière a augmenté, mais certaines lisières n'ont pas bougé.

Chemins et bocage

La seconde carte illustre de façon très frappante la structure bocagère typique de la campagne genevoise. Avec ses parcelles délimitées par des haies, le bocage dessine un paysage bien particulier, une campagne quadrillée par de nombreux chemins, eux-mêmes encadrés de fortes haies, souvent rehaussées d'arbres.

Les parcelles fermées par des haies sont protégées contre les déprédations des animaux, le passage des chars ou des gens et le ravage des intempéries. La fonction économique du bocage n'est pas négligeable: les haies fournissent du combustible pour le chauffage et les fours à pain, des liens pour les moissons et de l'alimentation pour le bétail.

La séparation est nette entre le domaine des cultures et celui des animaux. Les chemins encadrés de haies canalisent le passage du bétail, et se dilatent souvent en communs où l'on amène paître les bêtes.

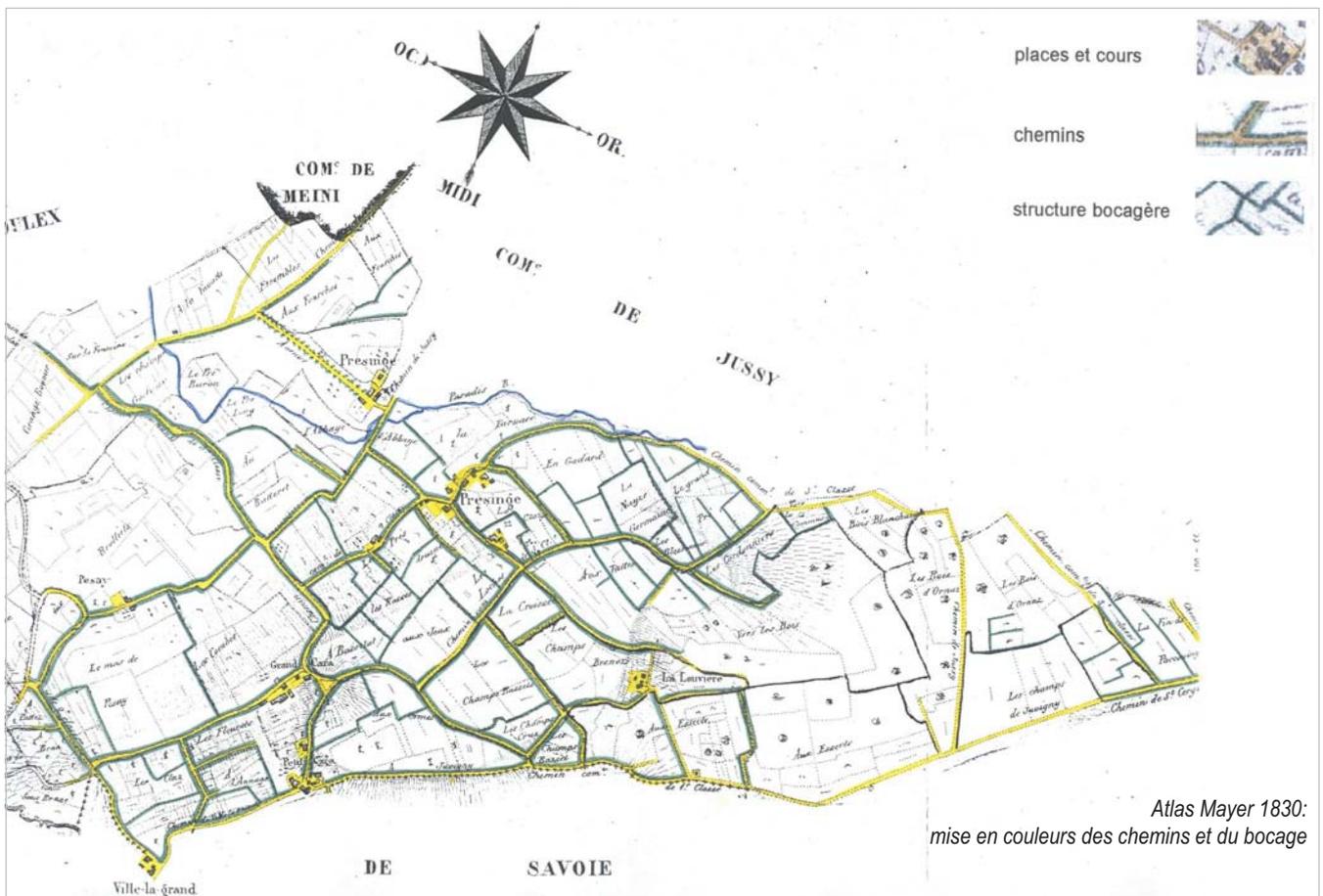
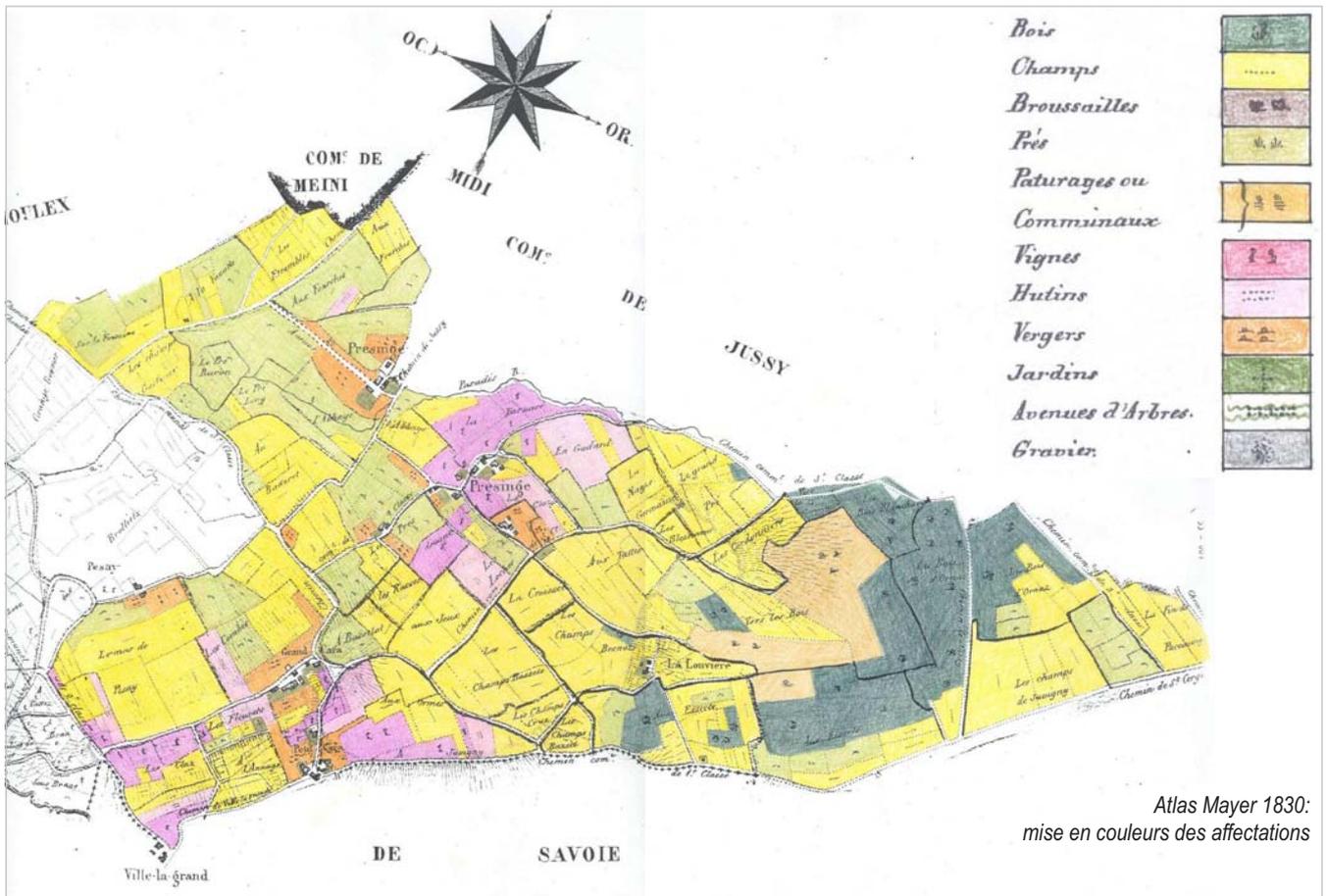
A Presinge, les chemins sont encadrés de haie. Au centre de la commune, sur le coteau où les cultures sont plus variées, les parcelles sont complètement ou partiellement entourées de haies, créant un maillage plus fin (voir aussi annexe 1).

Cette structure bocagère globalement orthogonale fléchit souplement à l'approche du nant du Paradis et adopte un dessin particulier au niveau de la croisée de Cara.

Les localités sont dispersées sur cette maille verte, réparties aux croisements stratégiques pour certaines d'entre elles. Elles sont reliées, quasiment intégrées les unes aux autres.

Enfin, le nant du Paradis irrigue les terres en limite nord de la commune et celles du domaine de l'Abbaye, où apparaît une belle avenue d'arbres, lancée en direction de l'actuelle route de Jussy.

La comparaison avec l'inventaire actuel des haies de la commune (voir annexes) montre l'ampleur de la transformation du paysage et situe les plus beaux restes du bocage entre Cara et Presinge, ainsi qu'aux alentours de l'Abbaye.



2.1.3 Patrimoine routier

Le patrimoine routier de la commune fait l'objet d'un inventaire.

IVS

A l'instar des monuments, des villages classés ou des sites naturels, les chemins historiques appartiennent à notre patrimoine culturel et sont particulièrement menacés par l'accélération des mutations intervenues au cours du XXe siècle. La modernisation de ces voies fait disparaître les tracés sinueux qui s'accordaient à la topographie, le grignotage des allées d'arbres et des haies efface peu à peu le dessin du paysage traditionnel, provoquant sa banalisation, alors que cet ensemble participait de façon décisive à la définition de ce paysage.

C'est précisément dans le but de documenter et de préserver les plus précieux de ces témoins de notre histoire commune qu'a été créé l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Il offre au canton et aux communes un instrument en matière d'aménagement du territoire.

L'Inventaire des voies historiques du canton de Genève a été réalisé entre 1994 et 1996. Les chemins historiques sont documentés selon deux aspects, l'histoire et le terrain.

- L'analyse historique s'efforce de documenter la fonction de chaque chemin, son évolution et ses modifications à travers les siècles. Elle s'appuie sur les travaux et les sources disponibles, en privilégiant, lorsqu'elle existe, la cartographie historique.
- Le travail de terrain dresse un état des lieux: éléments historiques encore présents, forme de la voie, revêtement, éléments de délimitation, ouvrages d'art, éléments du paysage routier (fontaines, bornes, croix et chapelles routières, ...) sont systématiquement répertoriés et reportés sur une carte de terrain. Ils constituent autant de critères d'appréciation de sa valeur.

Au terme de la double approche de l'histoire et du terrain, chaque parcours est classé, selon son état de conservation et sa charge historique, en voie d'importance

- nationale (rouge),
- régionale (bleu),
- locale (turquoise).

Ce classement est accompagné de l'indication de la "substance" de la voie, déclinée selon trois degrés:

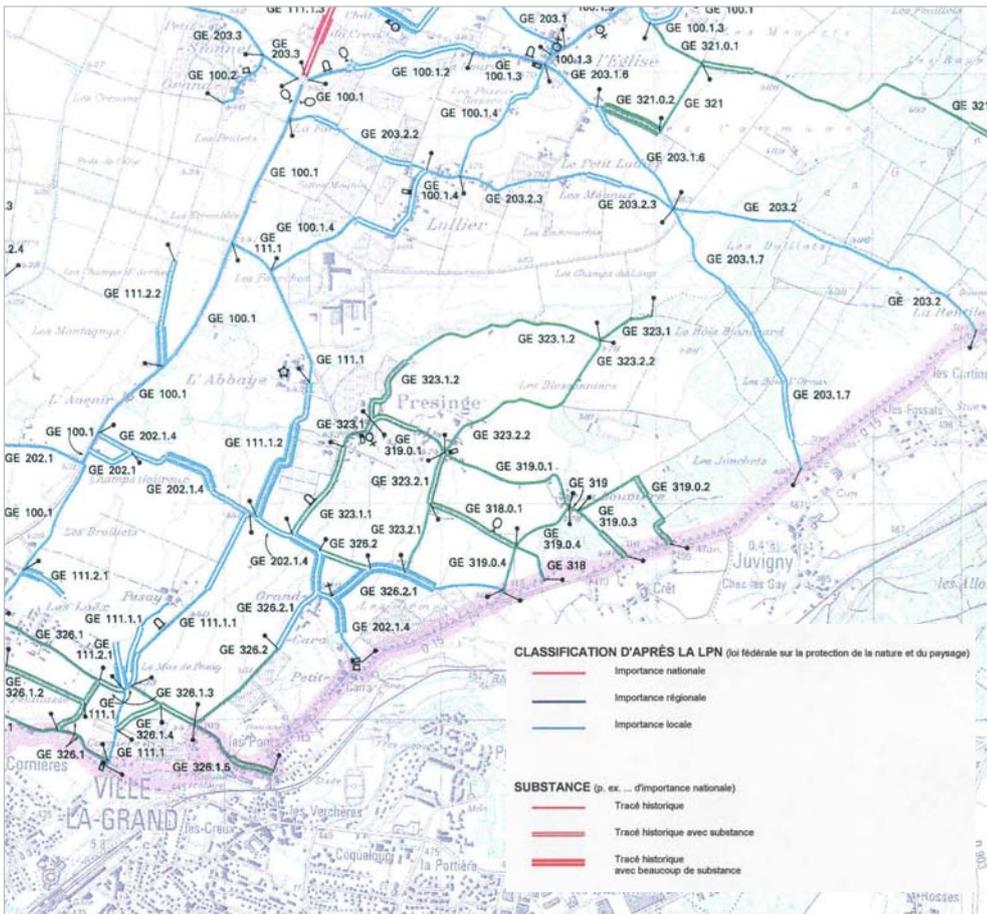
- pas de substance (trait simple)
- avec substance (trait double)
- beaucoup de substance (trait double épais)

L'ensemble de ces caractéristiques - historiques et qualitatives - sont reportées sur une carte d'inventaire (ci-contre).

Pour Presinge, on ne dénombre aucun itinéraire d'importance nationale, son territoire s'étant toujours trouvé un peu à l'écart des grands axes de communication. On y trouve plutôt des voies d'importances locales et régionales, parmi lesquelles il convient de mentionner:

- IVS GE 202.1, le chemin orienté est-ouest, menant de Cara à Vézenaz en passant par Choulex, les Carre, qui a bien gardé sa substance sur la commune de Presinge, marquant encore fortement le paysage du centre de la commune avec les haies arborées qui l'agrémentent;
- IVS GE 326.2, le chemin qui croise dans une direction générale sud-nord le tracé précédent au Grand-Cara en provenance de Puplinge pour Juvigny, dont le tracé souple ne présente guère de déclivité et s'accompagne de dispositifs variés: cordon buissonnant, haie vive basse, mur d'enceinte de domaine, alignement ou allée de chênes, etc.
- IVS GE 111.1, le chemin qui dans un même mouvement sud-nord, relie Cornière à Gy par l'Abbaye de Presinge et la Gara à Jussy, dont le plus beau segment actuel est le chemin de Pré-Rojoux.

A noter encore, non répertorié dans l'IVS car situé sur France, en limite de commune, le tracé de l'actuelle départementale 15, la route de Juvigny, qui constituait, entre Annemasse et Thonon, un itinéraire important passant sur la crête nord de la vallée du Foron. Cette antique voie "strata quae dicitur Munia" est attestée depuis l'époque romaine. Elle offre aujourd'hui de splendides vues sur la vallée du Foron et les Voirons. C'est ce tracé qu'il est prévu d'élargir et de transformer en "pénétrante nord d'Annemasse" entre Juvigny et Ville-la-Grand.



Chemin de Pré-Rojoux

Carte d'inventaire IVS avec numérotation des itinéraires, tracés et segments

De manière générale, le réseau historique de Presinge présente une maille assez lâche. Il a sauvé dans ses grandes lignes sa morphologie traditionnelle. Les tracés ont été largement maintenus; certains ont été modernisés, adaptés au trafic moderne et aux nouveaux modes d'exploitation agricole, d'autres situés au centre de la commune, ont remarquablement conservés des éléments évocateurs de leur substance ancienne.

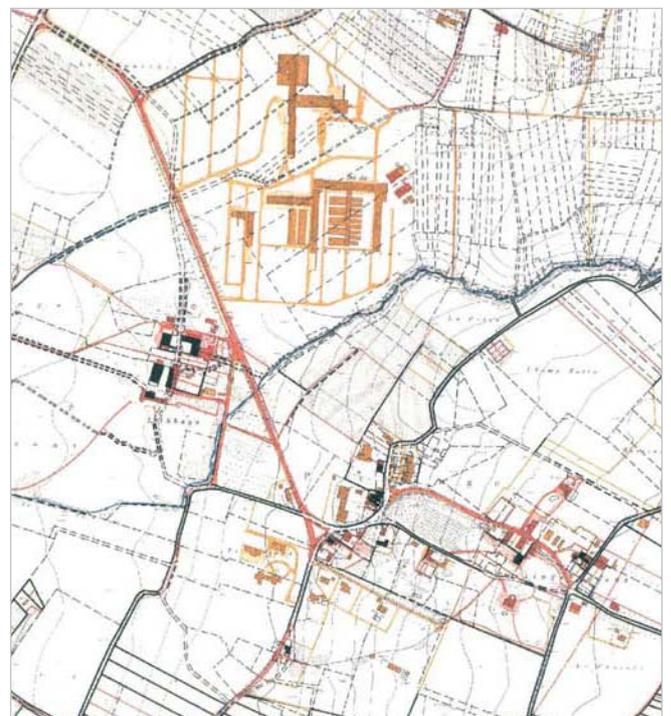
Des tracés de chemin ont été modifiés entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle dans les différentes localités de Presinge. Des tronçons de voie ont été créés pour offrir de nouveaux accès ou éviter le passage à travers la cour d'un domaine ou le parc d'une grande propriété.

C'est le cas au Grand-Cara, à la Louvière et à Presinge, où la route de La Louvière est aménagée un peu plus au nord, en parallèle à l'ancien chemin qui passait devant l'actuel EMS.

A l'Abbaye, on établit une meilleure "entrée sur la commune", depuis la route de Jussy, en inaugurant le tracé rectiligne de la route de Presinge, qui évite par l'est les édifices de l'ancien domaine.

Après la seconde guerre mondiale, la route établie sur France, le long de la frontière, est doublée sur sol helvétique, entre le Petit-Cara et l'actuelle douane de Cara.

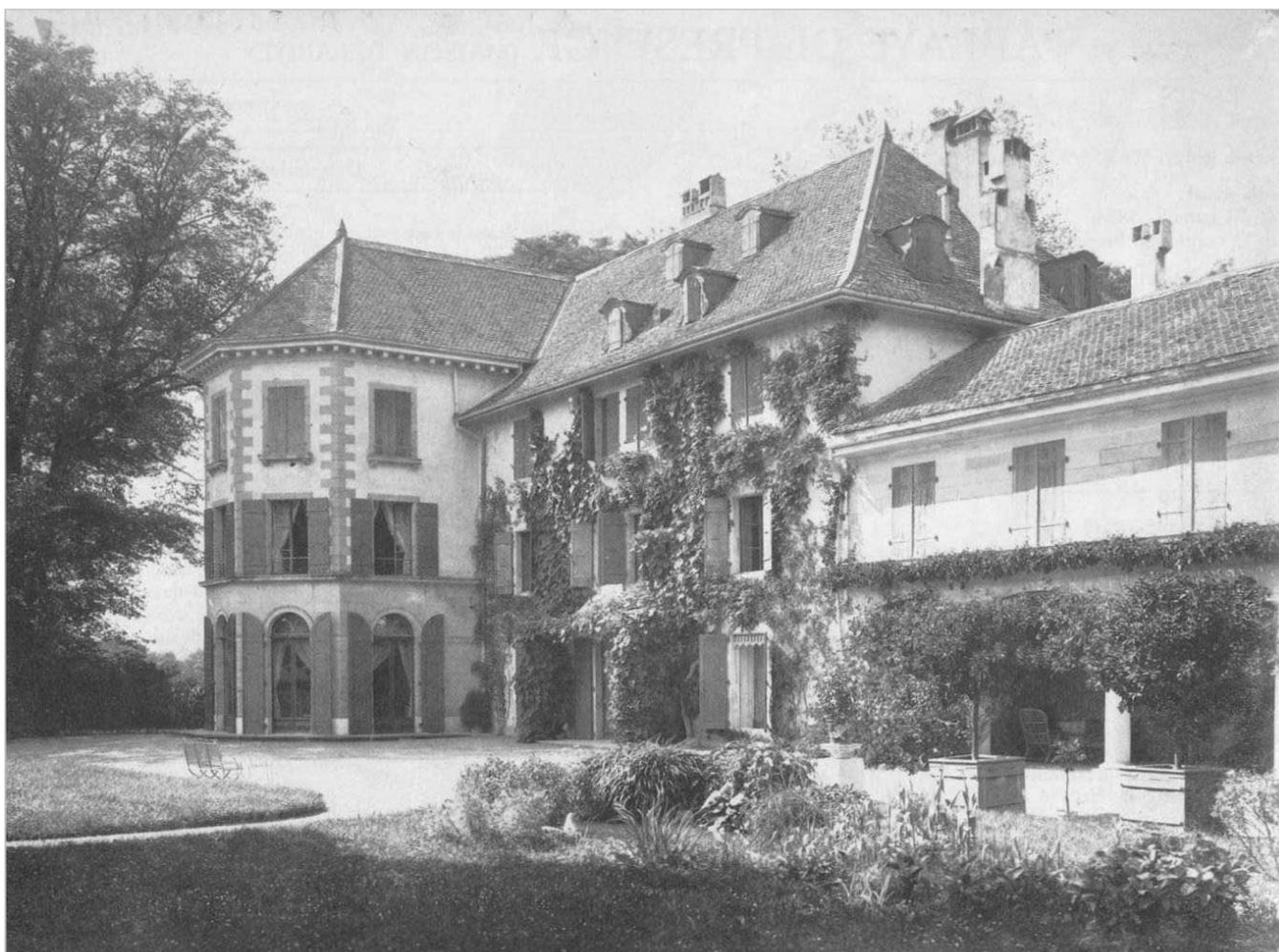
A la même époque, des chemins d'exploitation forestière sont ouverts dans les bois au nord de la commune.



Atlas du territoire genevois: en rouge, les bâtiments et tronçons routiers réalisés entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle à Presinge-village et à l'Abbaye, en orange, ceux datant d'après la seconde guerre mondiale.

2.1.4 Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de la commune fait l'objet de plusieurs inventaires.



*Maison De la Rive à l'Abbaye:
photographie ancienne des bâtiments vus du sud (source: EL-WAKIL).
Le Recensement architectural attribue à cet ensemble
une valeur 2 "remarquable" (Ra PSG 101 à 103)*

Recensement architectural

Le Recensement architectural a été réalisé entre 1975 et 1985. Il attribue à chaque bâtiment du noyau ancien du village et des hameaux de la commune une valeur, selon ses qualités architecturales et le degré de conservation de la substance bâtie historique.

Les localités de la commune ne possèdent pas d'objets qualifiés "hors classe" (valeur HC).

Les objets "très remarquables" (valeur 1) ou "remarquables" (valeur 2) suivants ont été repérés:

Presinge

- Ra PSG 24, maison de campagne chemin de Chevêches no 15, construite en 1880 dans un magnifique parc, transformée en 1985, valeur 2
- Ra PSG 34, église Saint-Félix, d'origine médiévale (1300) transformée en 1821, 1856 et 1969, valeur 2
- Ra PSG 42 et 44, maison ancienne datant des environs de 1800 et élégant petit pavillon annexe construit en 1850 dans le jardin, route de La Louvière no 26, valeur 2

Abbaye

- Ra PSG 101, bâtiment ancien construit au XVIIIe s., transformé en 1832, faisant partie de l'ensemble exceptionnel de l'Abbaye (ch. de Pré-Rojoux no 21), valeur 2
- Ra PSG 102, ancienne maison forte du XVe s. transformée successivement jusqu'en 1829 (ch. de Pré-Rojoux no 21), valeur 2

- Ra PSG 103, aile basse ajoutée en 1829 à Ra PSG 102, valeur 2
- Ra PSG 106, bâtiment de ferme chemin de Pré-Rojoux no 23, datant de 1810, transformé à la fin du XIXe s, valeur 2
- Ra PSG 108, autre bâtiment de ferme chemin de Pré-Rojoux no 25, valeur 2

Grand- et Petit-Cara

- Ra PSG 330, mosaïque romaine à Petit-Cara, valeur 1
- Ra PSG 320, croix à la route des Eaux-Belles datant de 1880, valeur 2
- Ra PSG 329, très belle maison de campagne route des Eaux-Belles no 36, datant du XIXe s., transformée en 1905, située dans une enceinte close de hauts murs, valeur 2
- Ra PSG 337, borne frontière no114 datée de 1816, valeur 2

On trouve nombre d'objets qualifiés "intéressants" (valeur 3), "bien intégrés (par le volume et la substance)" (valeur 4+) ou "bien intégrés (volume seul)" (valeur 4).

Voir aussi les cartes de synthèse au chapitre 2.1.5.

ISOS

L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), publié par le Département fédéral de l'intérieur en 1984, considère:

- Cara (Grand- et Petit-) comme un hameau d'importance régionale,
 - Presinge comme un village d'importance locale,
 - l'Abbaye comme un cas particulier d'importance régionale.
- Les éléments les plus saillants du contenu de l'inventaire concernant la commune de Presinge sont évoqués ci-après.

Les localités de Presinge ont pour caractéristiques générales de présenter une structure lâche et d'être peu marquées par le développement au 19e/20e s.

Site de Cara

Hameau composé, au Grand-Cara, d'un grand domaine agricole du 18e s. avec maison de campagne et dépendances et, au Petit-Cara, d'un groupe de bâtiments plus hétérogènes avec une maison de campagne de grande taille et des bâtiments ruraux plus modestes, le tout datant pour l'essentiel de la fin du 18e s. et du début du 19e s.

- L'ensemble du Grand-Cara est relativement typique des grands domaines du 18e s., sans qu'il s'agisse toutefois d'un exemple particulièrement représentatif. Il occupe une position centrale, visible de toutes parts.
- Au Petit-Cara, les bâtiments sont librement disposés autour d'une place centrale de forme irrégulière, située au croisement d'une desserte et d'une voie secondaire et barrée par la frontière. La vue sur l'ensemble est limitée au sud-ouest

Le site est habité depuis la plus haute antiquité, puisqu'on a découvert une villa romaine à Cara. Il est intéressant à cause de l'évolution réduite subie depuis le rattachement à Genève au début du 19e s., résultant entre autre de sa situation excentrée dans le canton et de son écartement de toute voie importante de communication, dans un environnement à vocation agricole très marquée.

Suggestions particulières ISOS pour le Grand-Cara:

- terrains essentiellement agricoles à maintenir autour du

domaine faisant partie de son image
- sauvegarde impérative des murs d'enceinte qui confère une unité générale

Suggestions particulières ISOS pour le Petit-Cara:

- zone tampon à caractère rural le long de la frontière
- sauvegarde des caractéristiques d'échelle du site, ainsi que des nombreux détails (fontaines, murs, murets, etc.) encore existants

Site de Presinge

Village composé de deux périmètres bâtis reliés par une grand'rue centrale incurvée prenant son origine au carrefour de la route venant de Genève (rte de Presinge) et séparés par un parc richement boisé.

- A Presinge, les bâtiments les plus anciens (ruraux transformés) remontant en partie au 18e s. sont situés en bordure de la grand'rue et implantés de façon assez lâche; des immeubles locatifs récents accentuent le caractère disparate des lieux; l'église mentionnée dès 1180 et la cure forme un ensemble de grande valeur (voir pages suivantes).
- Presinge-dessus a eu pour point de départ une maison de campagne du 18e s. avec ses dépendances situées au sud de l'actuelle route, voie sur laquelle sont venus se greffer au 19e/début 20e s. un certain nombre de bâtiments agricoles, la plupart transformés aujourd'hui en habitations; une maison de campagne du 19e s., visible de loin et relativement étrangère au site, ponctue la campagne au nord.
- Le parc enclos par des haies et des murs, indissociable de l'image de Presinge, accueille une maison de campagne et une clinique pratiquement invisibles de toutes parts.

Le village de Presinge dans son ensemble, installé sur la pente, occupe une position légèrement élevée par rapport à la plaine agricole. Le caractère informel de l'agglomération résulte d'une modification complète du tracé des routes à la fin du 19e s., ayant entraîné une dissolution du site à Presinge et une restructuration à Presinge-dessus.

Suggestions particulières ISOS pour Presinge

- renforcement de la définition spatiale du périmètre, en cas

de nouvelles constructions

- sauvegarde impérative de l'esplanade plantée de l'église, en surplomb de la grand'rue, en tant que composante essentielle de l'image du site
- sauvegarde de l'échelle

Suggestions particulières ISOS pour Presinge-dessus

- sauvegarde du caractère rural de l'ensemble, à respecter en cas de transformations

Site de l'Abbaye

Groupe important de dépendances agricoles réunies autour d'une imposante maison de campagne datant principalement du 18e s., avec vraisemblablement des éléments plus anciens, puis réaménagée partiellement vers 1830.

Autour de cet ensemble, des terrains agricoles enclos de haies, de bosquets, richement boisés, qui se transforment en parc à proximité des bâtiments; des allées plantées de beaux arbres et un nant parcourent cette campagne.

Ce grand domaine rural, en bordure de la route venant de Genève appartenait à la famille de la Rive et représente un élément important dans la vie intellectuelle de Genève aux 18e/19e s.

Suggestions particulières ISOS pour l'Abbaye

- sauvegarde de l'ensemble étroitement liée à celle du parc avec ses éléments constitutifs (allées, bosquets d'arbres, haies, etc.) et à celle des terres agricoles environnantes

En conclusion, il convient de préciser que l'ISOS constitue, dans le domaine de la sauvegarde, une base de référence pour la mise à jour de l'aménagement, que ce soit sur le plan régional ou au niveau des localités ou de sites particuliers. Cet inventaire n'implique aucune contrainte juridique directe pour les cantons et les communes. Les exigences de sauvegarde, qui y sont formulées, doivent être appliquées par d'autres moyens, comme par exemple la loi genevoise sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

Mesures légales

La commune possède deux objets classés, dont les fiches sont reproduites ci-dessous:

- MS-c 155, l'église Saint-Félix
- MS-c 186, la mosaïque à Petit-Cara

L'Inventaire des objets dignes d'être protégés n'a pas été réalisé sur la commune de Presinge; il est généralement entrepris à partir des informations établies lors du Recensement architectural, dont il précise le contenu.

Eglise Saint-Félix

MS-c 155
ACE du 22.03.1960



Eglise Saint-Félix située avec la cure, sur une esplanade surplombant légèrement la Grand-Rue: bien dégagée, avec un clocheton effilé reconnaissable de loin, elle est un élément marquant du site.

Ce sanctuaire, dont la première mention remonte à l'an 1304, a été remanié à plusieurs reprises. Comme bien d'autres de la campagne genevoise, il se composait d'une simple nef avec abside à l'origine, remplacée à l'époque gothique par un chevet plat voûté en berceau: dans le canton il s'agit d'un des rares chœurs de ce type conservé dans son aspect primitif. En 1821-27, les chapelles latérales des XIV-XVe siècles furent supprimées, mais les anciens murs, les ouvertures gothiques, le chœur et ses niches restèrent en place. L'église fut dotée d'un clocheton, avec une flèche inspirée de modèles anglais en 1838-39, et "néo-gothicisée" en 1853-54.

Restaurations en 1898, en 1922-23 (nef voûtée en caissons, tribune et décor neufs) et dérestauration en 1967-70.

Datation Epoque gothique; entre 1821 et 1827; 1838-1839 (clocher)

Bibliographie

M.-R. Sauter, Chronique des découvertes archéologiques, in Genava, 1969, p. 17 et Genava, 1972, p. 115 – Guide SHAS, pp. 272-273



Relevés archéologiques

Quelques fouilles archéologiques ont déjà été opérées sur la commune de Presinge:

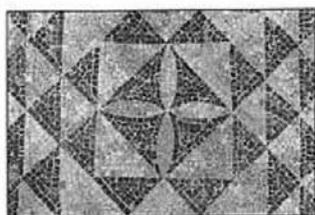
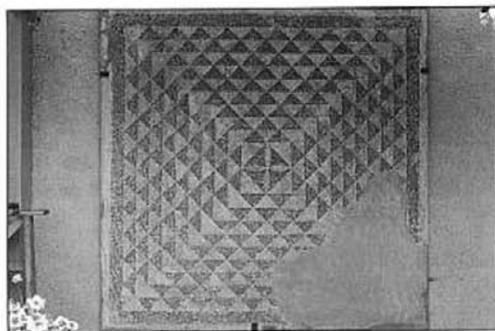
- Pr-01, fouilles de l'église Saint-Félix en 1967-1971 et 2002, site connu partiellement fouillé et zone archéologique potentielle aux alentours,
- Pr-02, souterrain du 18-19e siècle en rapport avec la maison forte disparue, découvert en 1973, site connu partiellement fouillé (adresse rte de Presinge 105),
- Pr-03, éléments gallo-romain, mosaïque, fondations et mobilier découverts lors de la fouille de 1962, dans le jardin de la propriété Choisy (adresse rte des Eaux-Belles 34-36) et zone archéologique potentielle plus vaste tout autour.

L'Inventaire de la Maison rurale

Cet inventaire, actuellement en cours, s'attache à documenter de manière très détaillée les bâtiments ruraux du canton. Mettant en évidence, entre autres, l'organisation spatiale, le mode de construction et les matériaux mis en œuvre, il s'efforce également de retracer l'histoire des objets étudiés. Cet inventaire, qui doit faire l'objet d'une publication, apportera sans nul doute une contribution remarquable à la documentation du patrimoine rural de Presinge.

Mosaïque à Petit-Cara

MS-c 186
ACE du 16.09.1966



Vestige d'une "villa rustica" romaine, qui était située à proximité d'une voie impériale.

A la suite de la découverte d'une mosaïque dans le domaine du Petit-Cara en 1963, des fouilles furent effectuées et permirent de dégager trois salles rectangulaires. L'une d'entre elles devait être richement ornée, comme en témoignent des restes de stucs en relief et de peintures murales ainsi que le pavement; ce dernier orne le sol à la manière d'un tapis, avec incrustation "en terrazzo", et offre un décor géométrique, composé d'un jeu de triangles noirs et blancs taillés dans du calcaire, avec un motif centré; il faisait peut-être partie d'un ensemble plus important.

Il s'agit de la seule mosaïque qui soit aussi bien conservée sur le territoire du canton de Genève - une région à la colonisation romaine pourtant assez dense - si l'on excepte celle découverte dans le sous-sol de la cathédrale. Actuellement la mosaïque de Petit-Cara est déposée sous la galerie sud-est de la maison du domaine.

Datation Selon Ch. Dunant et M.-R. Sauter: vers l'an 100 après J.-C.

Bibliographie

Ch. Dunant et M.-R. Sauter, La villa romaine de Cara (Presinge, Genève) et sa mosaïque, in *Genava*, 1965, pp. 19-47 - P. Bertrand, Les origines d'une commune genevoise, Presinge, 1978, pp. 7-11 - Guide SHAS, p. 274

2.1.5 Cartes de synthèse du patrimoine de Presinge

Les analyses qui précèdent montrent que le patrimoine communal ne se réduit pas aux seuls éléments bâtis.

La carte du patrimoine ci-contre, qui fait la synthèse de tous les éléments répertoriés, figure donc:

- le patrimoine bâti, avec les bâtiments faisant partie du Recensement architectural dont les valeurs sont comprises entre 1 et 4;
- les objets IVS, tracés de voies historiques et tronçons avec substance;
- les objets routiers, qui jalonnent ces parcours et participent à leur valeur d'ensemble;
- les sites archéologiques, connus ou présumés, pour lesquels toute intervention prévue doit être signalée au service d'archéologie et faire l'objet de précautions appropriées.

La carte à la page suivante propose un zoom sur le Recensement architectural de Presinge-village (l'"étude des hameaux de Presinge" de 1997 complète le panorama pour les principales localités de la commune).

On le voit, la notion de patrimoine s'étend à l'ensemble du territoire de la commune. Ce n'est pas une notion figée. Bien au contraire, elle doit participer de façon dynamique à l'affirmation de l'identité communale et à ses projets d'avenir, notamment:

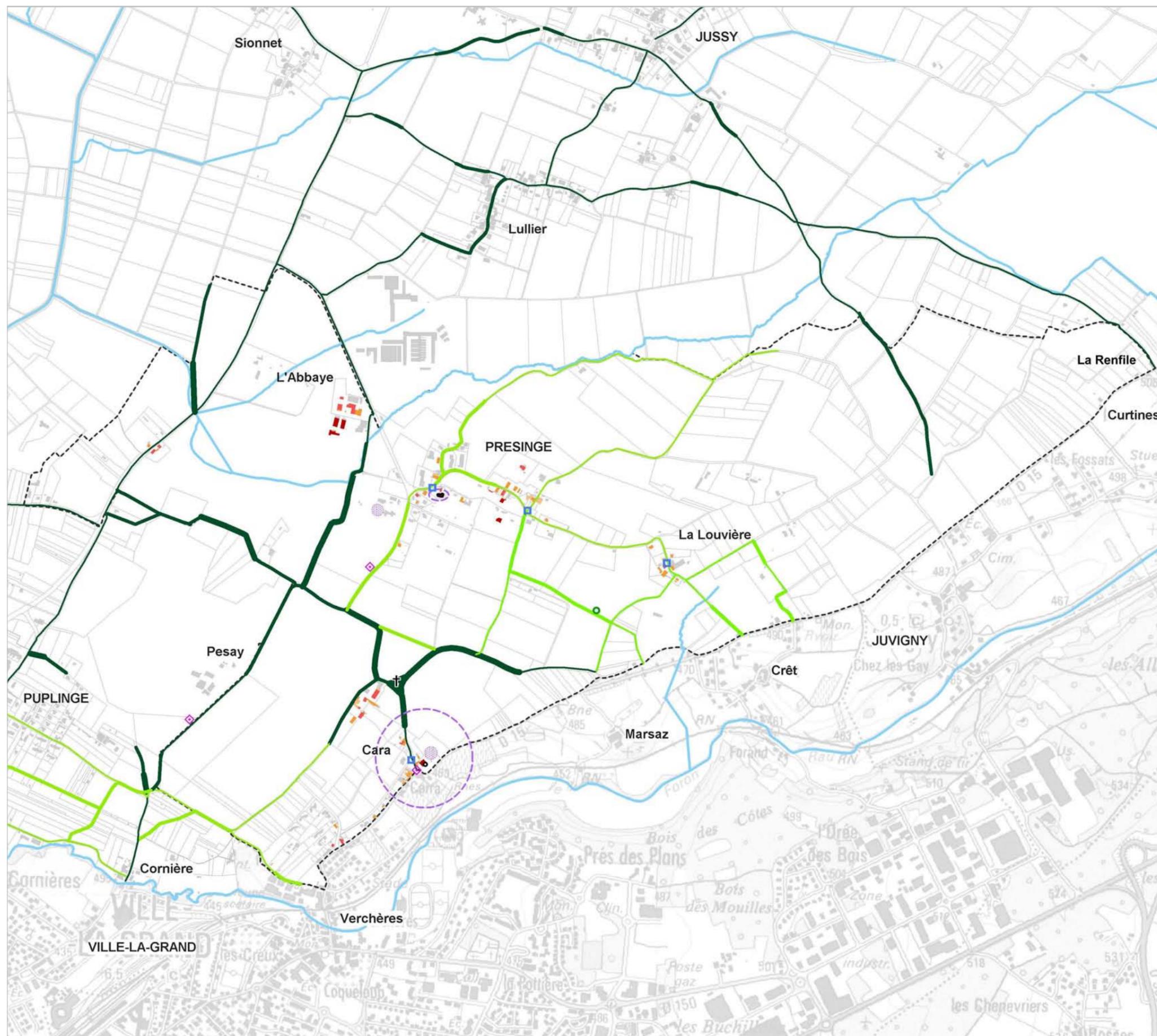
- par la mise en réseau de ses composantes par un système de parcours adapté;
- par le maintien, l'entretien et la mise en valeur d'éléments fragiles tels les haies, murets, arbres, objets routiers;
- par l'intégration de la dimension patrimoniale au sens large dans les réflexions sur des projets de construction ou routiers, ainsi que lors d'interventions mineures sur l'espace public.



Carte de synthèse
du patrimoine bâti et routier

Ech. env. 1:15'000

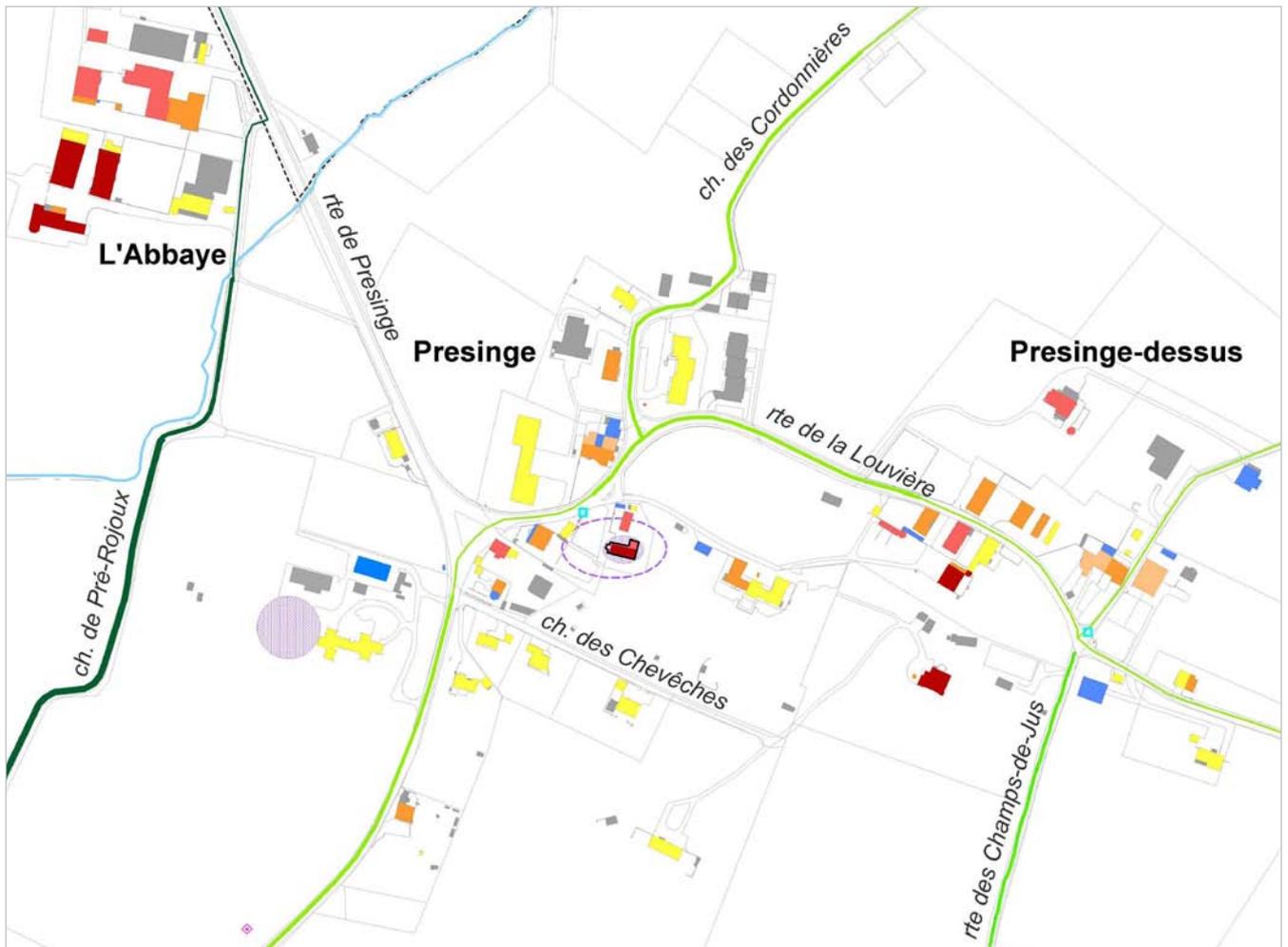
11.2004



Patrimoine bâti et routier

- objet classé
- objet remarquable
- objet intéressant
- objet bien intégré (volume seulement)
- objet bien intégré (volume et substance)
- secteur de fouille archéologique avec découverte
- zone potentielle de découverte archéologique
- voie NS importance locale
- voie NS importance locale avec substance
- voie NS importance régionale
- voie NS importance régionale avec substance
- voie NS importance régionale avec bcp de substance
- arbre isolé
- ◇ borne
- † croix
- fontaine
- périmètre de la commune de Presinge
- cours d'eau

Voir aussi à la page suivante le détail sur Presinge-village



Presinge-village et l'Abbaye:
carte du patrimoine bâti et routier

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> □ objet classé ■ 2 objet remarquable ■ 3 objet intéressant ■ 4 objet bien intégré (volume seulement) ■ 4+ objet bien intégré (volume et substance) □ 5 en attente de jugement ■ 6 sans intérêt ■ 7 altère le site ▨ secteur de fouille archéologique avec découverte ▨ zone potentielle de découverte archéologique | <ul style="list-style-type: none"> — voie IVS importance locale — voie IVS importance locale avec substance — voie IVS importance régionale — voie IVS importance régionale avec substance — voie IVS importance régionale avec bcp de substance ● arbre isolé ◇ borne † croix ■ fontaine — nant du Paradis / ruisseau du Manson ▭ limite de la commune |
|--|--|

2.2 CONCEPTION DIRECTRICE CANTONALE / D'AGGLOMERATION

2.2.1 Plan directeur cantonal Genève 2015

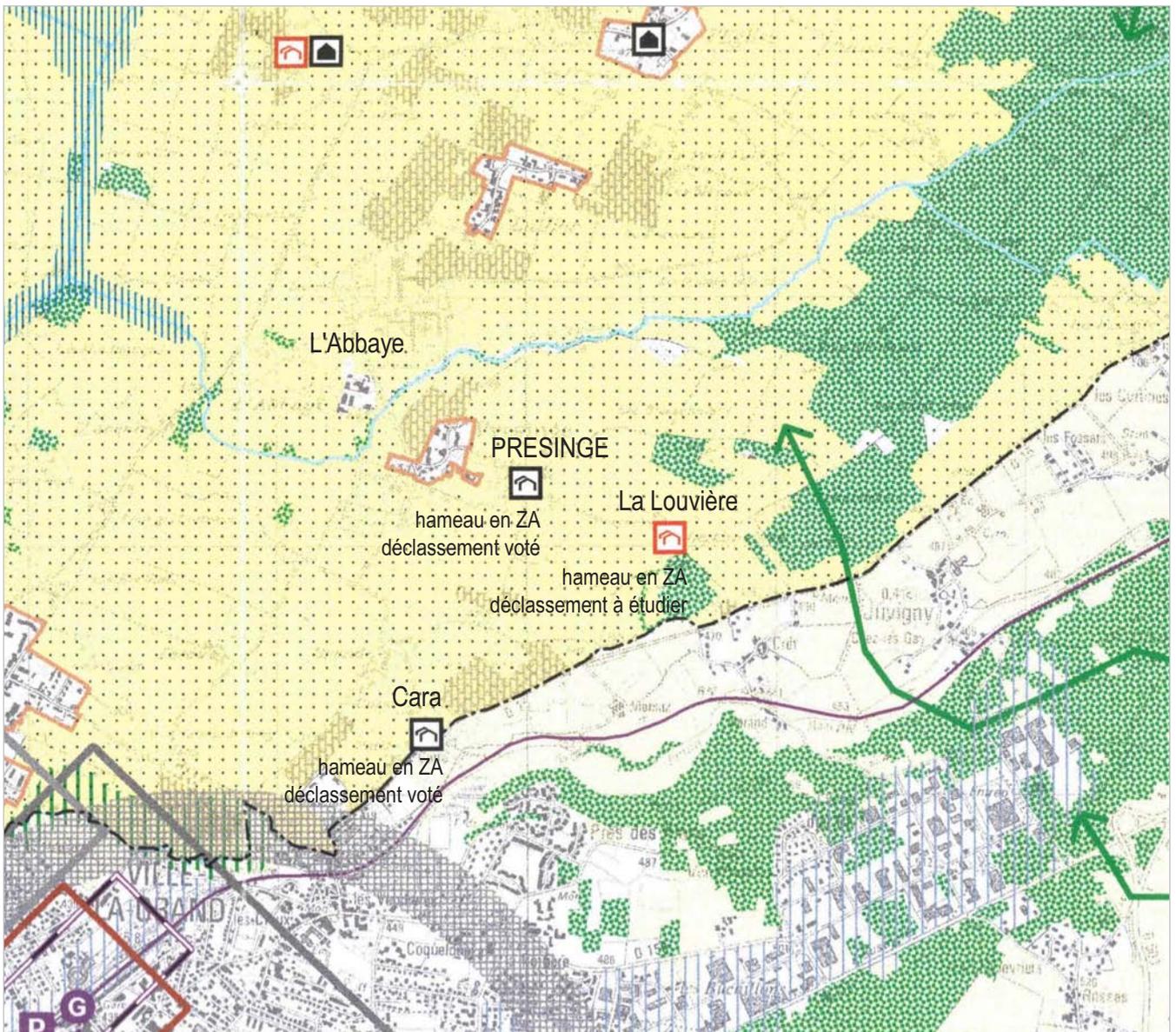
Les options du plan directeur cantonal Genève 2015 pour le territoire de la commune de Presinge sont largement tournées vers la protection: une zone agricole prépondérante sur l'ensemble de la commune doublée des contraintes liées aux surfaces d'assolement, un village et des hameaux compris dans la zone 4B protégée, à l'exception de La Louvière, un massif forestier à l'est à l'extrémité duquel un corridor à faune doit être ménagé, etc.

Cependant, selon la fiche 2.06 du plan directeur, le village de Presinge fait partie des villages dont les **zones à bâtir sont en voie de saturation**.

Au sud ouest de la commune, le site de la gare d'Annemasse sur France concentre les enjeux: il est à la fois qualifié de pôle d'échanges et d'activités et de grand noeud d'échange intermodal. Un périmètre d'aménagement coordonné y est à l'étude sous l'appellation Etoile Annemasse.

Si l'on considère que moins d'un kilomètre sépare certaines parties du territoire communal de la gare d'Annemasse (1 km jusqu'à Cara, 2.5 km jusqu'au village de Presinge), on mesure l'importance que le projet du CEVA pourrait avoir pour Presinge.

Dans le cas du plan directeur cantonal, le territoire de la commune de Presinge apparaît comme un morceau de territoire protégé, un peu en retrait, au "bord du canton". Cependant, au regard de la croissance de l'agglomération annemassienne et des projets d'infrastructures agendés au cours de la prochaine décennie, on peut s'interroger sur le développement à long terme de la commune de Presinge, notamment dans sa partie sud ?



Plan directeur cantonal Genève 2015, extrait du schéma directeur:

- jaune avec points gris: zone agricole et surfaces d'assolement (SDA)
- surfaces vertes: cadastre forestier
- flèche verte: corridor pour la grande faune
- périmètre orange: village hors agglomération
- carré noir, édifice blanc: hameau en zone agricole, déclassement voté
- carré orange avec édifice: hameau en zone agricole, déclassement à étudier

- carré noir, édifice noir: site construit d'importance nationale (ISOS)
- grand cercle gris: centre périphérique
- rectangle gris: périmètre d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT)
- rectangle brun: pôle d'échange et d'activités
- rectangle liseré noir et blanc: grand noeud d'échange intermodal
- hachure bleue: renaturation de cours d'eau avec effet important
- ligne violette: ligne de chemin de fer en service

2.2.2 Schéma de cohérence territoriale

Côté français, un schéma de cohérence territorial (SCOT) est en cours d'élaboration par le Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard (SEGH). Il répond à la volonté de 12 communes françaises de construire un projet commun, dont font partie les communes limitrophes d'Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, etc.

Certains enjeux mis en évidence dans le cadre de cette étude sous la forme de "sites stratégiques", touchent au territoire de la commune de Presinge. Il s'agit:

- du **pôle de la gare d'Annemasse**, qui constituera une centralité urbaine importante, dont l'accessibilité sur la face nord doit être organisée,
- de la **vallée du Foron**, où l'on trouve des espaces agricoles et naturels importants établissant une transition entre le plateau agricole suisse et le massif du Voiron.

Élément commun aux deux sites, le projet de la **pénétrante de Ville-la-Grand** offrirait un accès facilité sur le front nord de la gare d'Annemasse à partir de la départementale 15 qui court le long de la frontière franco suisse, en limite de la commune de Presinge.

Ce projet est inscrit depuis plusieurs années au plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Ville-la-Grand, ceci bien qu'aucune étude de faisabilité n'ait été engagée.

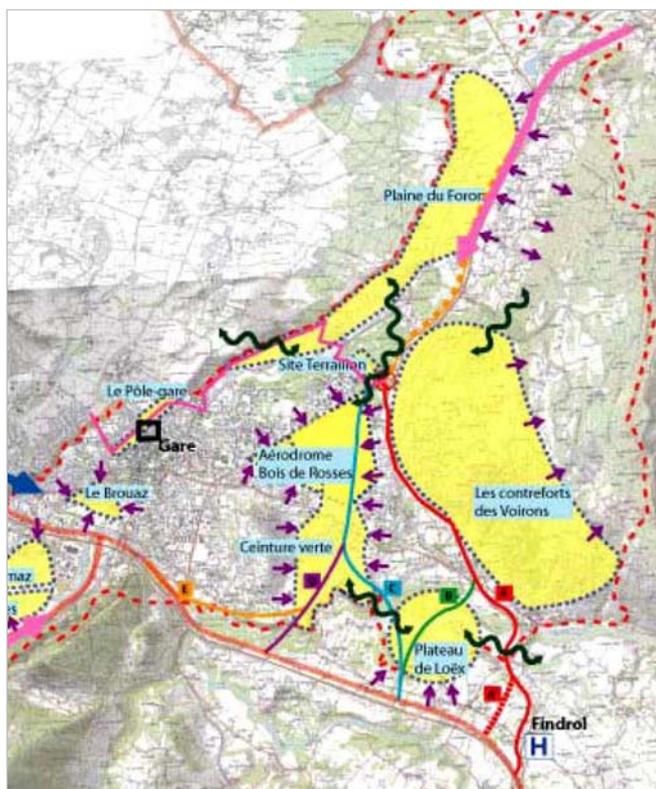
Le plan local d'urbanisme (PLU) de cette même commune, mis à l'enquête publique durant l'été 2006, confirme la volonté de Ville-la-Grand d'établir "un contournement nord est de l'agglomération avec un passage sur Suisse et une liaison vers le pôle gare d'Annemasse" (PLU, Hors série no2, mai 2005).

La commune de Presinge, dont le territoire serait touché par le nouveau tracé de la voie, n'a pas encore été officiellement informée, ni entendue, sur ce projet.

Or, comme le relèvent les conclusions du SCOT concernant le site de la vallée du Foron:

"Certains projets comme la pénétrante de Ville-la-Grand, et de façon plus générale, l'étoile d'Annemasse, associés au projet de développement économique du site Téraillon, renforceront l'accessibilité nord de la vallée et augmenteront par conséquent son attractivité foncière. Ainsi se pose la question de: comment concilier évolution urbaine et préservation des espaces naturels et agricoles ?"

(SCOT SEGH Diagnostic 09.2003)



SCOT du SEGH:

- extrait de la carte des sites à enjeux

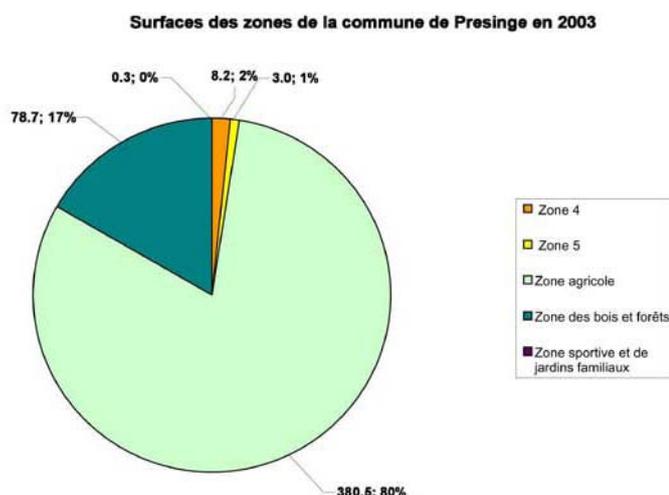
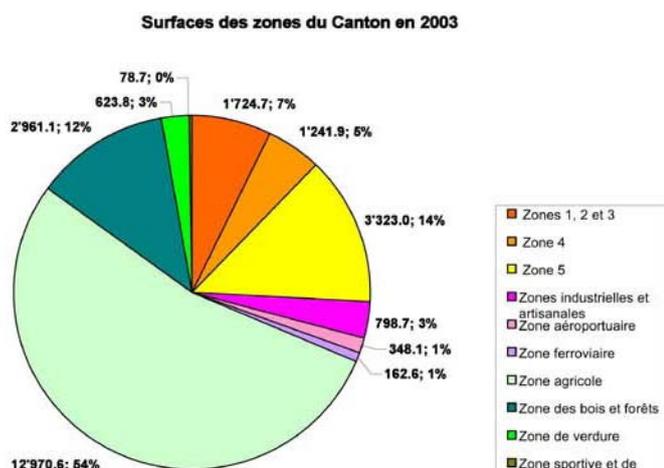
(page de droite)

- le site stratégique de la gare d'Annemasse:
en rose, la surface ferroviaire à réhabiliter

- le site stratégique de la vallée du Foron:
en vert, l'espace agricole à préserver

2.3 CONTRAINTES LEGALES

2.3.1 Plan de zones



Comparaison entre les surfaces des zones du canton de Genève et de la commune de Presinge démontrant le caractère agricole et naturel de la commune

(source: OCSTAT, annuaire statistique du canton de Genève 2004)

Le territoire de la commune de Presinge est largement agricole; la forêt y occupe aussi une place prédominante.

La comparaison entre les surfaces des zones du canton de Genève et celles de la commune de Presinge suggère les remarques suivantes:

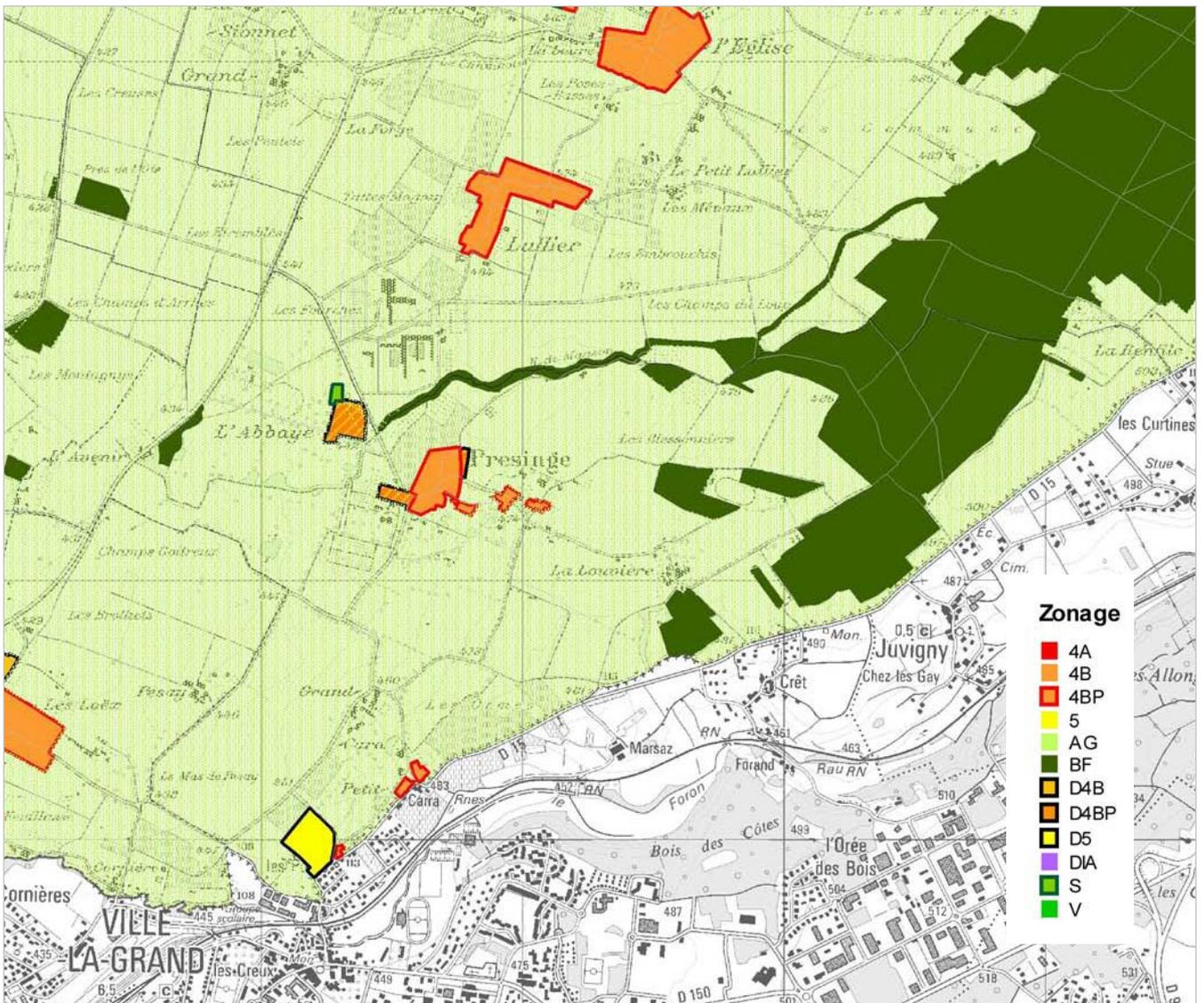
- les proportions de zone agricole et de zone des bois et forêts de la commune sont largement supérieures à celles du canton (Zagr. 80% contre 54 %, ZBF 17% contre 12%);
- plus du tiers du territoire cantonal est constructible (34 %) contre 3 % du territoire presingeois;
- on ne trouve à Presinge que deux types de zones constructibles, la 4 B protégée (de développement ou non, destinée à de l'équipement) et la zone 5 destinée aux villas.

La zone constructible de la commune est située principalement en 4 B protégée, zone circonscrite au village de Presinge jusque dans les années 1990; la densité préconisée par le plan directeur cantonal pour cette zone est 0.6; la construction de villas n'y est pas souhaitée.

Les hameaux de Presinge-dessus, de Cara et du Petit-Cara ont été classés en zone 4 B protégée en 2000 suite à l'étude des hameaux de 1997. Cinq petites zones ont été créées dont les limites sont tracées au plus près des édifices existants, facilitant les opérations de transformation, mais n'offrant que peu d'occasion de constructions nouvelles.

A Presinge-dessus, des prescriptions particulières précisent le gabarit des nouvelles constructions (R+1+S) "sans prise de jours dans la pente des toitures" et exigent la démolition d'un édifice pour réaliser un petit immeuble.

Le hameau de La Louvière est resté quant à lui en zone agricole.



Plan de zones du canton de Genève

CHRONOLOGIE DE LA CRÉATION DE ZONES ET ADOPTION DE PLQ À PRESINGE

1952:

- zone 5B (agricole) établie pour tout le canton
- Division de la zone 5 en 5A et 5B, désormais zone 5 et zone agricole depuis juin 1987

1961:

- zone des bois et forêts établie pour tout le canton
- zone 4B protégée du village de Presinge

1962:

- zone de développement 5 de Cara

1987:

- zone de développement 4B route de La Louvière
- PLQ 27 806 A pour l'EMS route de La Louvière

1990:

- zone de développement 4B protégée de Pré-Rojoux destinée à des équipements publics (en face de la mairie)
- zone de développement 4B protégée route de La Louvière (nord du village)

1992:

- zone de développement 4B protégée de L'Abbaye destinée à du logement, des équipements publics, à des activités sportives, loisirs, agriculture
- zone sportive de L'Abbaye
- PLQ 28 451 B pour les logements route de La Louvière (nord du village)

1993:

- PLQ 28 493 D pour L'Abbaye

1997:

- zone 4B protégée route de La Louvière (modification de la zone de développement 4B protégée de l'EMS)

2000:

- 2 périmètres de zone 4B protégée à Presinge-dessus
- 2 périmètres de zone 4B protégée au Petit-Cara
- 1 périmètre de zone 4B protégée à la douane de Cara

L'Abbaye se trouve en zone de développement 4B protégée depuis 1992; au nord une zone sportive a été créée à la même date incluant des terrains de tennis.

A l'ouest de la route de Presinge, au niveau du village un périmètre de zone de développement 4B protégée destinée à un équipement public existe depuis 1990.

La zone de développement de villas à Cara constitue une pièce rapportée sur le territoire communal. La loi instaurant son entrée en vigueur en 1962 avait pour particularité d'exiger une surface de parcelle minimale de 3'000 m² pour l'édification d'une villa. Cette prescription est aujourd'hui caduque.

2.3.2 Autres instruments légaux en vigueur

L'Abbaye: potentiel constructible restant (rouge) dans le PLQ en vigueur pour un manège

Presinge-village, incidences du cadastre forestier (vert foncé) sur la zone constructible (gris foncés):

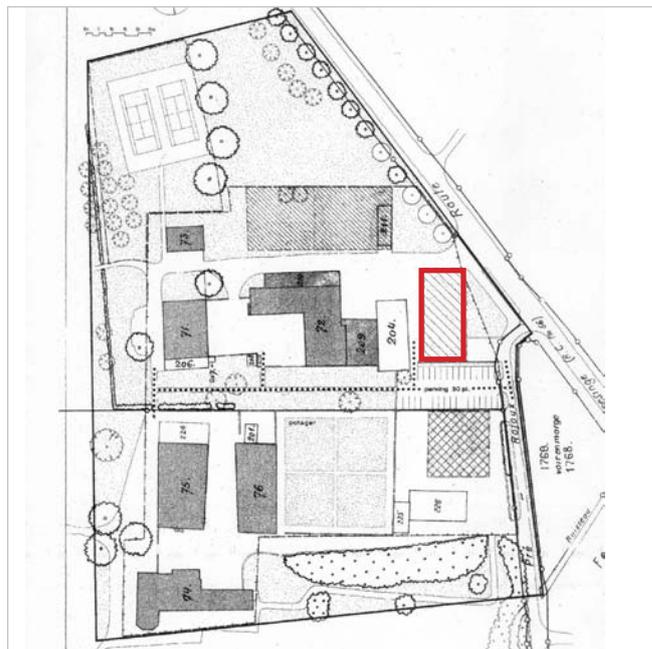
- retrait de 30 mètres exigible pour les futures implantations bâties, de 10 mètres à titre dérogatif (lignes pointillées en vert clair)
- surface en zone constructible touchée par le cadastre forestier (pointillés rouges)

Plans localisés de quartier

Liés aux zones de développement existantes ou à la construction de bâtiments singuliers, trois plans localisés de quartier sont en vigueur sur la commune.

Presque intégralement réalisés, ils ne dégagent plus de potentiel constructible si ce n'est à l'Abbaye, où un manège peut encore être érigé le long du chemin de Pré-Rojoux.

- PLQ 27 806 A pour l'EMS situé à l'est du village, route de La Louvière (extension d'un immeuble existant);
- PLQ 28 451 B pour l'immeuble de logements et les deux villas réalisées au nord du village;
- PLQ 28 493 D pour protéger les édifices du domaine de L'Abbaye et permettre l'implantation d'un manège, d'un hangar agricole et d'un équipement public, ces deux derniers édifices étant construits.



Cadastre forestier

Un relevé des masses boisées du canton a été réalisé sur la base du plan d'ensemble et d'orthophotos, auxquels se sont ajoutés des contrôles sur le terrain. Ce cadastre forestier complète la zone des bois et forêts existante, mais pose problème lorsqu'il est situé en zone à bâtir.

C'est le cas du cordon boisé qui longe dans la localité de Presinge le côté sud de la route de La Louvière. Un relevé des lisières et un constat de nature forestière ont été demandés par les propriétaires (commune et privés), afin de préciser le potentiel constructible des parcelles qui leur appartiennent à cet endroit (voir aussi chapitre suivant 2.4 "potentiels constructibles"). La zone des bois et forêts sera établie en conséquence.



Protection des rives

Selon la loi sur la protection des eaux, un retrait de 30 mètres est préconisé pour toutes constructions le long du Nant du Paradis / Ruisseau de Manson dans sa partie amont, en limite de commune, jusqu'à la route de Presinge.

2.4 POTENTIELS CONSTRUCTIBLES

no	lieu	potentiel	commentaires	zone	surface	coefficient	correction démolition	SBP m2	logements	habitants (2,8/logt)
1	Presinge village	1 non construite		4BP	1'521	0.6		913	7	21
2	Presinge village	2 densifiable		4BP	1'274	0.6		764	6	18
3	Presinge village	2 densifiable	ZBF à établir / potentiel estimé	4BP	4'116	0.3		1'235	10	29
4	Presinge village	2 densifiable		4BP	865	0.3		260	2	6
5	Presinge village	1 non construite	destinée équipements publics	D4BP	5'780			-	0	0
6	Presinge-Dessus	3 densif-démol		4BP	893	0.6		536	4	13
7	Abbaye	2 densifiable	PLQ dest. manège	D4BP	570			-	0	0
8a	Cara	1 non construite		5D	2'794	0.2		559	4	10
8b	Cara	2 densifiable		5D	830	0.2		166	1	3
8c	Cara	2 densifiable		5D	777	0.2		155	1	3
8d	Cara	2 densifiable		5D	698	0.2		140	1	3
8e	Cara	2 densifiable		5D	1'177	0.2		235	2	4
					21'295			4'963	39	109

 parcelle appartenant à la commune de Presinge

Tableau des potentiels constructibles
de la commune de Presinge
(voir aussi pages suivantes)

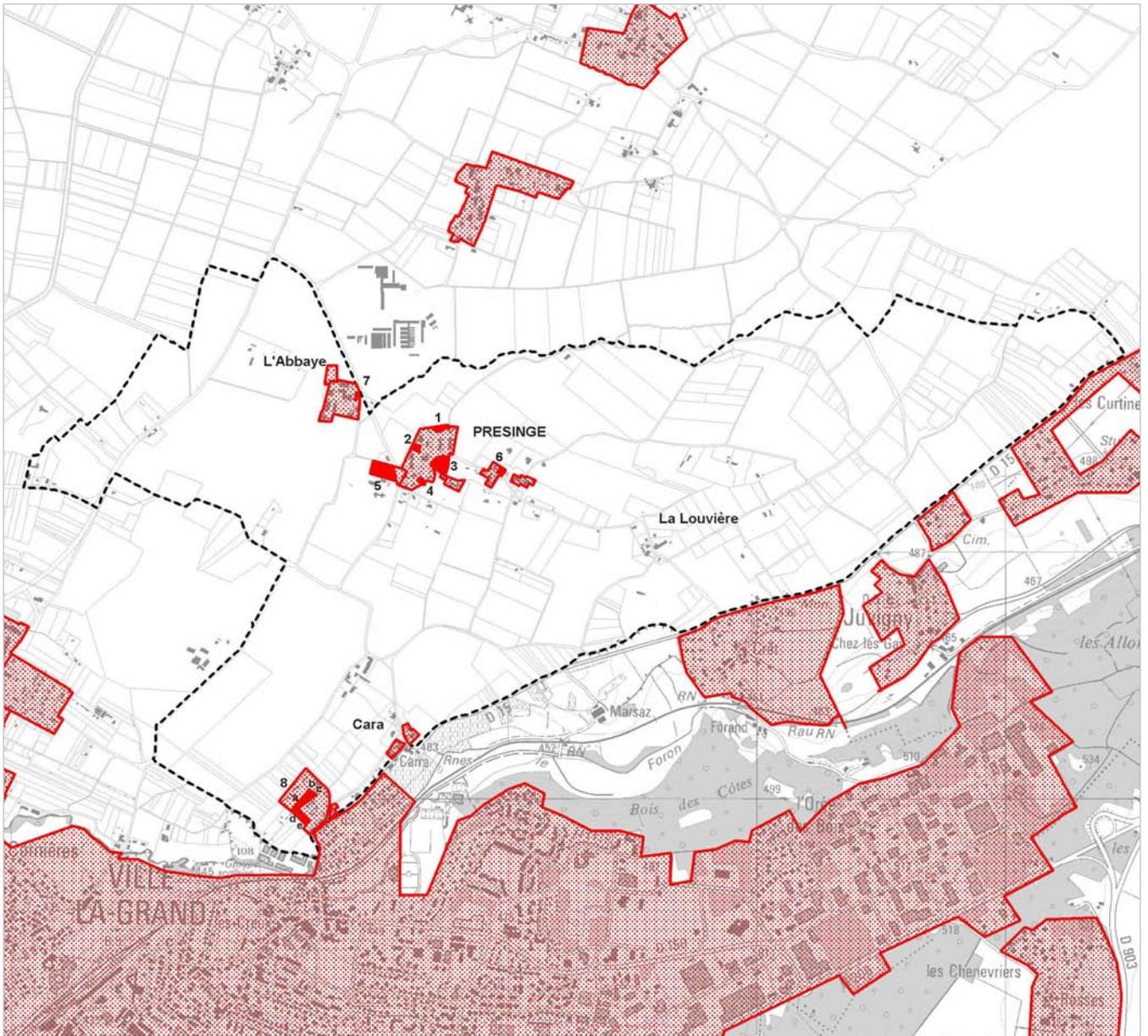
La carte ci-contre des zones constructibles du secteur montre le poids de l'agglomération annemassienne au regard du territoire genevois: du côté français, la parcimonie n'est pas de mise, même sur le versant nord de la vallée du Foron à Ville-la-Grand, au Crêt, à Juvigny, aux Curtines, coteau pourtant reconnu pour ses qualités paysagères.

En bref, le potentiel constructible offert par les zones à bâtir de la commune de Presinge est très restreint et partiellement en main publique (voir tableau ci-dessus et images pages suivantes).

Ce potentiel destiné à la construction de logements ou d'équipements publics est en partie réduit par le cadastre forestier qui limite les possibilités d'implantations bâties. C'est le cas dans le village de Presinge, où une zone des bois et forêts devra être délimitée en déduction de la zone à bâtir actuelle.

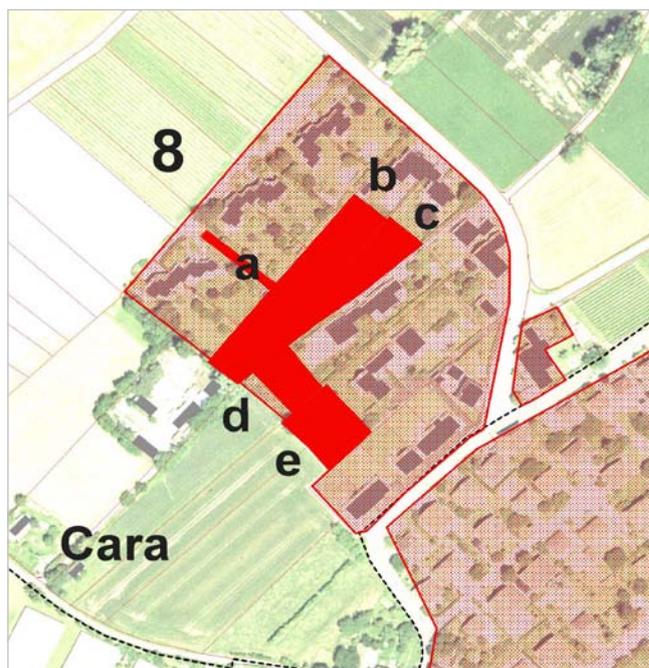
A Presinge-dessus, la construction d'un petit immeuble serait subordonnée à la démolition d'un édifice existant.

A l'Abbaye, le PLQ offre encore un emplacement destiné spécifiquement à un manège; les rénovations menées par la commune offrent depuis peu huit nouveaux logements.



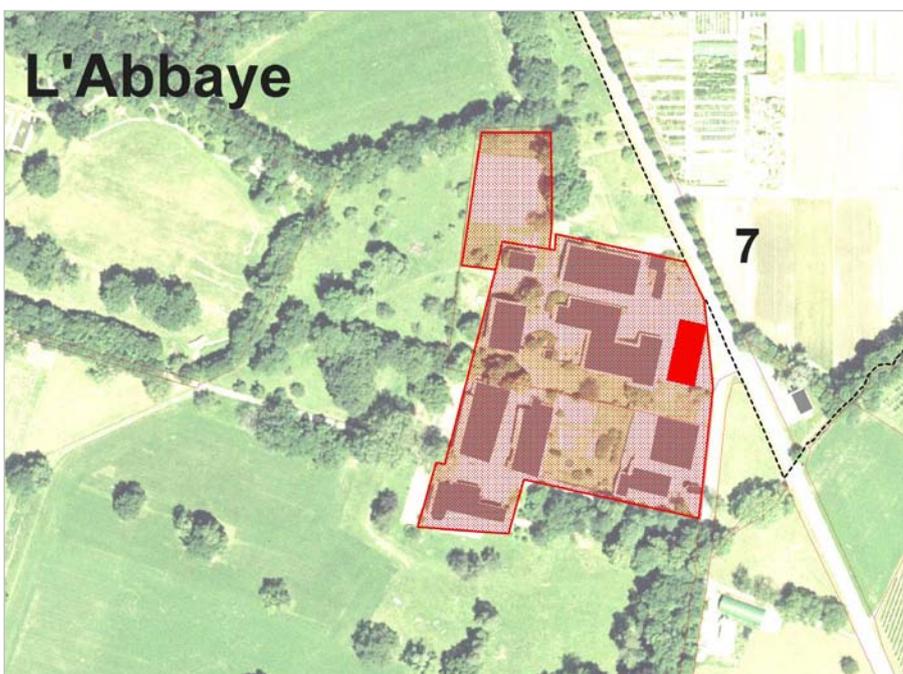
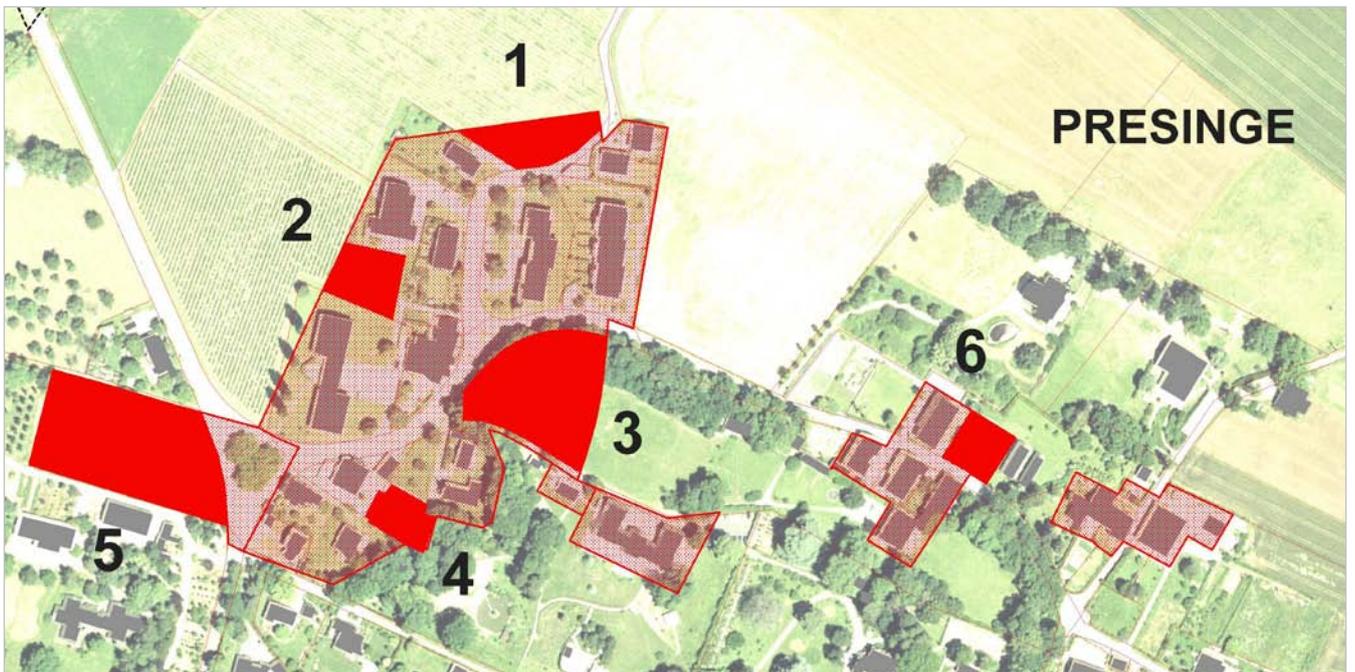
Zones à bâtir et localisation des potentiels constructibles de la commune de Presinge

- sites potentiels de construction sur Presinge
- zones à bâtir sur Suisse et France
- périmètre de la commune de Presinge



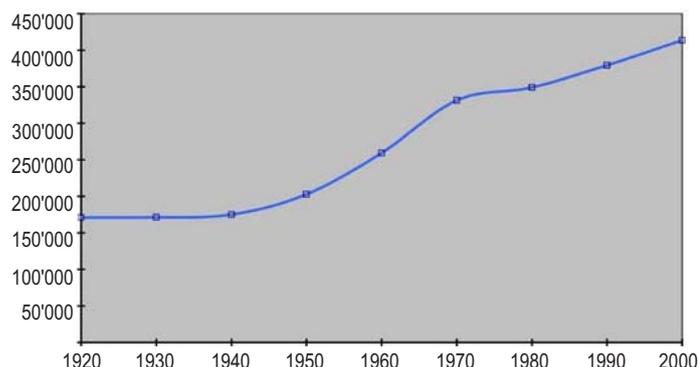
A Cara, une densification d'une dizaine de villas serait possible, non sans difficulté, sur l'espace central collectif du lotissement (un projet semblable imaginé par la Direction cantonale de l'aménagement n'a pas eu de suite).

Ainsi, en calculant des surfaces de logements de 120 m² pour les immeubles en zone 4B et de 150 m² pour les villas, on obtient un potentiel constructible global d'environ 40 logements, soit une centaine d'habitants. Il convient toutefois de relativiser ce résultat et de considérer l'exercice comme théorique, puisque le 40% seulement de ce potentiel est situé sur des terrains communaux.



2.5 DONNÉES STATISTIQUES

2.5.1 Population



En 2004, la commune de Presinge compte selon l'office cantonal de la statistique 627 habitants, pour une densité de 132 habitants au kilomètre carré (canton 1'766 h/km²).

La population résidante a plus que doublé durant les huitante dernières années (125%) avec deux fortes progressions dans les années 1960 et 1980, périodes au cours desquelles de petits immeubles ont été construits dans le village, ainsi que des villas à Cara.

La courbe d'évolution de la population depuis 1920, comparée à celle du canton, présente globalement des similitudes (voir les deux tableaux ci-contre), mais

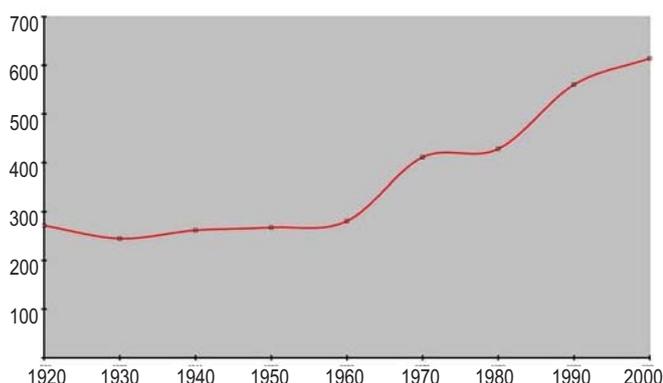
- dans les années 1920, la population de Presinge a diminué,
- la croissance de la population du canton, entamée à partir de la seconde guerre mondiale, ne s'est faite sentir que vingt ans plus tard à Presinge,
- la hausse de la population du canton initiée en 1980 tend à ralentir depuis quelques années à l'échelle de la commune.

En comparant la courbe de population de Presinge avec celles des communes voisines de Puplinge, Jussy, Gy, Choulex et Meinier, on constate grosso modo leur similitude d'évolution, à l'exception de celles de Puplinge et Meinier. En effet, les populations des deux communes ont explosé au cours des années 1960 à Meinier et à partir des années 1970 à Puplinge. A noter que cette dernière comptait au milieu des années 1950 le même nombre d'habitants que Presinge.

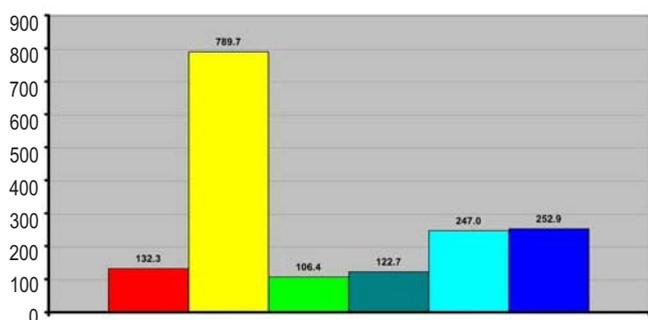
Si l'on regarde de plus près ces 6 courbes depuis le milieu de la décennie 1990, on se rend compte que les variations année par année ne sont pas toutes positives. Dans le cas de Presinge, la population a diminué à plusieurs reprises depuis 1995, jusqu'à obtenir un taux moyen de croissance négatif entre 1995 et 2000, ce qui n'est pas le cas pour le canton durant la même période (Presinge - 2.2 %, canton + 1.6 %).

Précisons que la statistique de la population résidante comprend les demandeurs d'asile (permis N) et, depuis 2001, toutes les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Elle intègre aussi les habitants des EMS. Ceci rend difficile la lecture précise de l'évolution d'une population de quelques centaines d'habitants. En effet:

- l'Abbaye abrite un certain nombre de réfugiés dont le nombre peut varier au gré des arrivées et des départs, ainsi que de

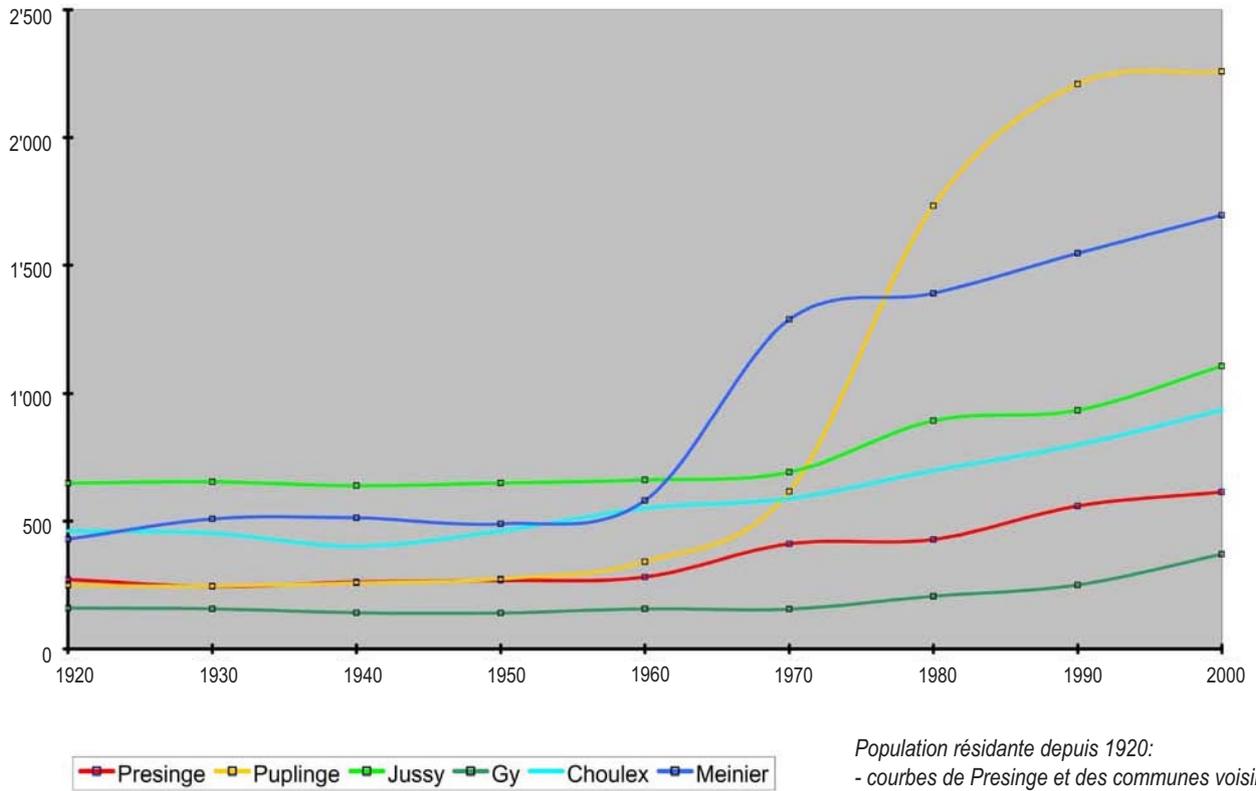


Population résidante du canton de Genève depuis 1920:
- courbe d'évolution du canton de Genève
- courbe d'évolution de la commune de Presinge
(source: OCSTAT)

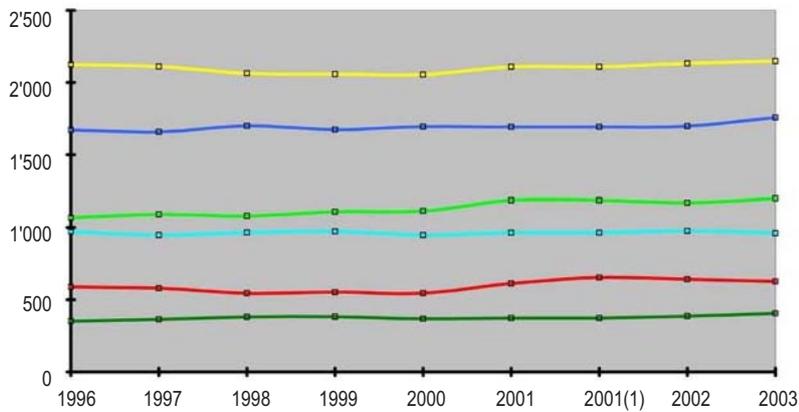


Densité de population (nombre d'habitants au km²) en 2003 des communes de Presinge (rouge), Puplinge (jaune), Jussy (vert clair), Gy (vert foncé), Choulex (bleu ciel) et Meinier (bleu foncé)
(source: OCSTAT)

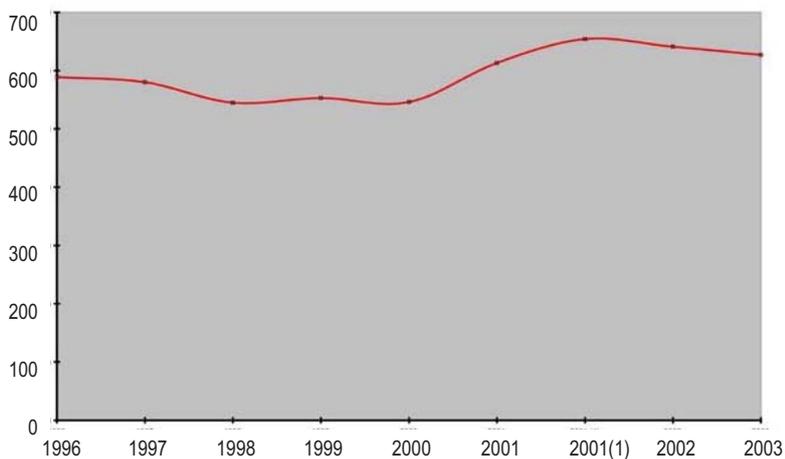
Population résidante par commune depuis 1920



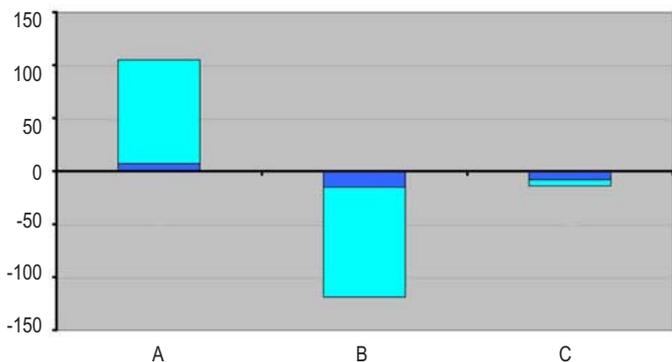
Population résidante depuis 1920:
- courbes de Presinge et des communes voisines
(source OCSTAT)



Population résidante depuis 1996:
- courbes de Presinge et des communes voisines
- courbe de la commune de Presinge
(1) depuis 2001, y compris les personnes au bénéfice d'un permis F
(source OCSTAT)



Bilan démographique de Presinge en 2003



Bilan démographique de Presinge en 2003:
 - bleu foncé, mouvement naturel
 - bleu ciel, mouvement migratoire
 A. naissances et immigrés (7 + 98 personnes)
 B. décès et émigrés (15 + 104 personnes)
 C. solde (-14 habitants)
 (source OCSTAT)

- la situation politique internationale;
- l'intégration en 2001 dans la statistique des permis F a augmenté la population de Presinge d'un seul coup d'une quarantaine de personnes;
- l'EMS situé au chemin des Jonchets vers le hameau de La Louvière a été fermé.

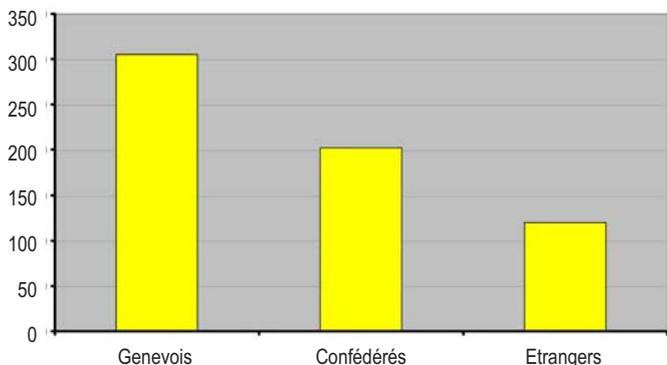
Malgré ces phénomènes particuliers, on peut globalement relever une stagnation de la population résidente de la commune depuis quelques années. Le bilan démographique de Presinge est négatif depuis 2000 (à l'exception de 2001, voir plus haut). Le tableau ci-contre illustre le bilan de l'année 2003, négatif comme celui des communes de Soral, Laconex, Confignon, Choulex et Bardonnex à la même période.

En résumé, durant la décennie 1986-1996, la population de Presinge a augmenté de 30 %; entre 1996 et aujourd'hui, la population décroît de 2 %.

Si l'on applique le taux de croissance moyen de la décennie 1990 aux décennies suivantes (env. 10%, chiffre qui est aussi celui du canton durant la même période), on obtient le total de 750 habitants en 2020, soit au terme de validité du présent plan directeur communal.

Le potentiel constructible du zonage actuel ne peut y répondre.

Population résidente selon l'origine à Presinge en 2003

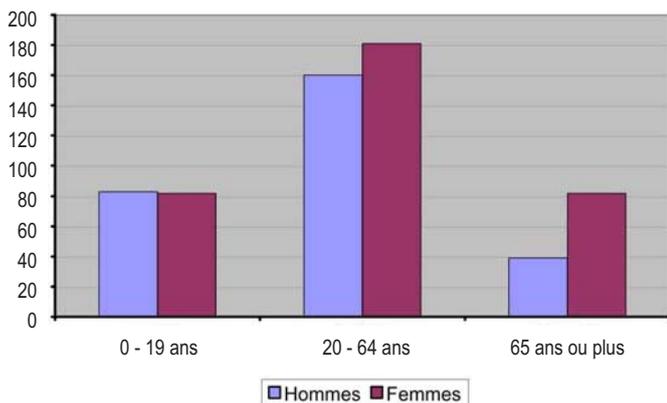


La population de Presinge en 2003 est composée pour moitié de personnes d'origine genevoise, pour un tiers de Confédérés et pour un cinquième d'étrangers. La comparaison avec la population cantonale montre qu'il y a proportionnellement plus de Genevois à Presinge, à peu près le même nombre de Confédérés et la moitié moins d'étrangers.

A la même date, la tranche d'âges des actifs est sous-représentée par rapport à la moyenne cantonale (-10%), les retraités et les jeunes sont plus nombreux à parts égales (+5 %).

En 2000, la moitié des résidents de la commune sont organisés en ménages de une à trois personnes. Comparées aux données du canton, on trouve à Presinge proportionnellement plus de "grands ménages" (de 4 personnes et plus). Au regard des communes voisines, la répartition des ménages est globalement semblable avec toutefois un pourcentage plus important de regroupements de 5 personnes et plus à Gy, Choulex et Meinier.

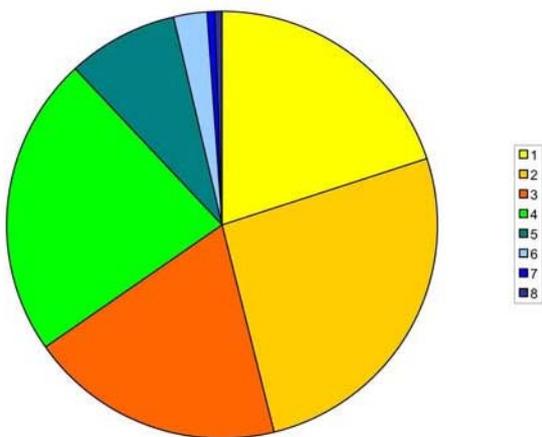
Population résidente à Presinge selon le sexe et le groupe d'âges en 2003



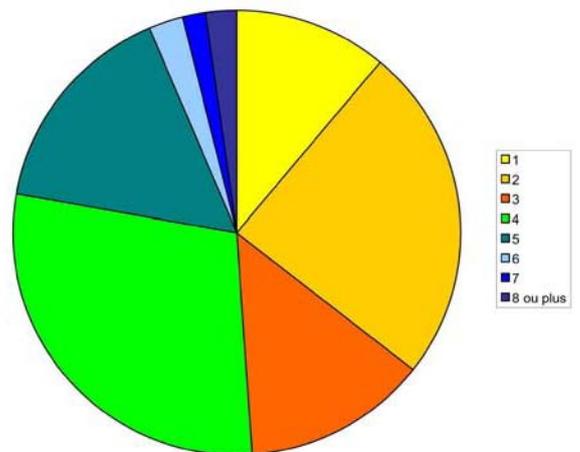
2.5.2 Emplois

Concernant les emplois, on dénombre à Presinge, en 2000, 28 personnes occupées dans l'agriculture, dont 20 à plein temps (exploitations agricoles et entreprise Jaquet). Les 145 emplois restant se regroupent presque intégralement dans le secteur tertiaire (3 seulement dans la construction), dont 84

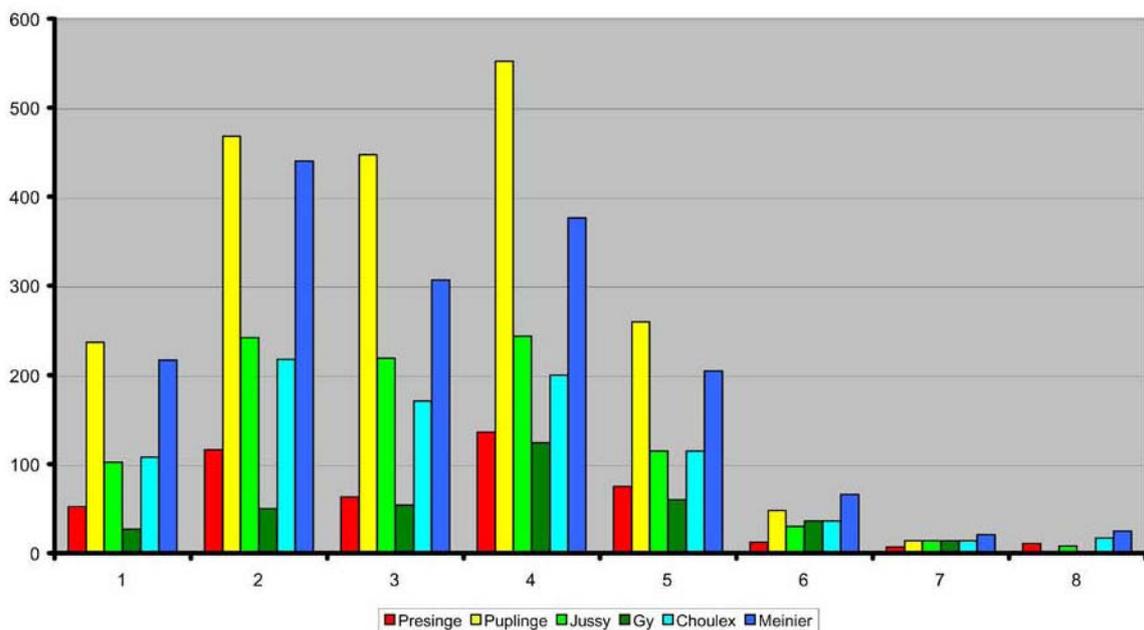
Population résidant dans les ménages privés sur le canton en 2003, selon la taille des ménages (nombre de personnes)



Population résidant dans les ménages privés de Presinge en 2003, selon la taille des ménages (nombre de personnes)



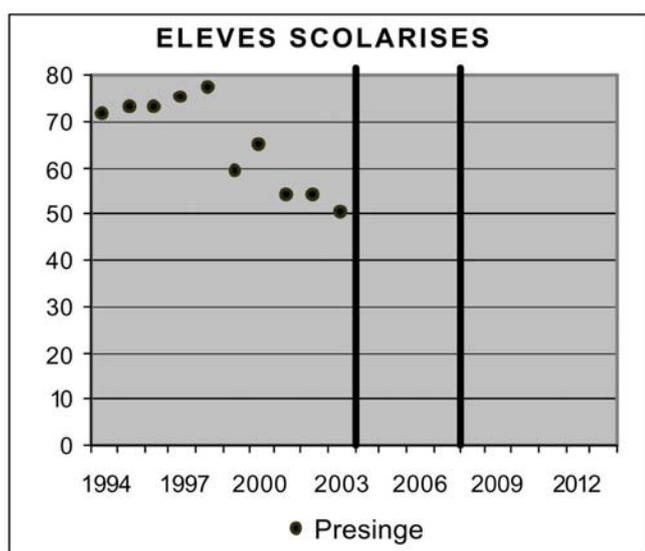
Population résidant dans les ménages privés en 2003, selon la taille des ménages



postes de travail renvoient au secteur de la santé et du social (EMS notamment).

Enfin, en 2000, 53 % de la population résidante du canton est active (personnes occupées ou sans emploi), alors qu'à Presinge ce taux tombe à 40%.

2.5.3 Ecole



Les données statistiques disponibles pour Presinge et les communes voisines indiquent une diminution progressive du nombre d'élèves des classes enfantines et primaires (voir les tableaux ci-contre). Cette tendance est manifeste aussi bien pour Presinge, dont la population stagne, que pour Puplinge qui a connu un fort développement démographique dans les années 80 (voir chapitre 2.5.1, le tableau des courbes de populations).

Le modèle de prévision et la clef d'occupation adoptés par le SRED (voir le tableau clef d'occupation des logements, page de droite) font apparaître qu'une augmentation ponctuelle de la population (construction d'immeubles) n'a qu'une incidence passagère sur les besoins en locaux scolaires: pour 100 logements construits, 24 enfants de 5 à 11 ans la 1ère année, soit l'effectif d'une classe.

Presinge	Observations										Prévisions			
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'élèves E1-P6 DOMICILIÉS	70	70	73	75	75	53	61	51	51	47				
Écart/2003	23	23	26	28	28	6	14	4	4					
En %	49%	49%	55%	60%	60%	13%	30%	9%	9%					
SCOLARISÉS moins DOMICILIÉS	1	3	0	0	2	6	4	3	3	3				
Nombre d'élèves E1-P6 SCOLARISÉS	71	73	73	75	77	59	65	54	54	50				
Écart/2003	21	23	23	25	27	9	15	4	4					
En %	42%	46%	46%	50%	54%	18%	30%	8%	8%					
Nombre d'élèves classes spéciales	Données non disponibles													

Elèves scolarisés de la commune de Presinge depuis 1994:

- les élèves scolarisés sont les enfants de l'école maternelle à la 6e primaire, ainsi que ceux des classes spécialisées

- les élèves domiciliés sont ceux qui fréquentent l'école de la commune de leur domicile

(Source: SRED-DIP)

L'école de Presinge dispose de 4 classes (dont 2 sont fermées actuellement par manque d'effectif). Cette capacité est largement suffisante pour absorber les besoins scolaires consécutifs à un développement raisonné de la commune.

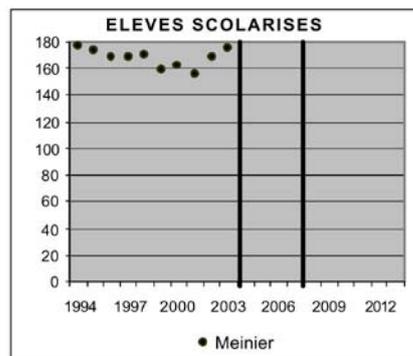
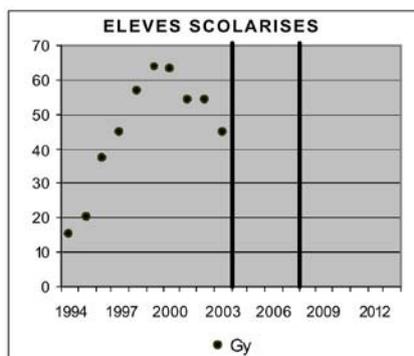
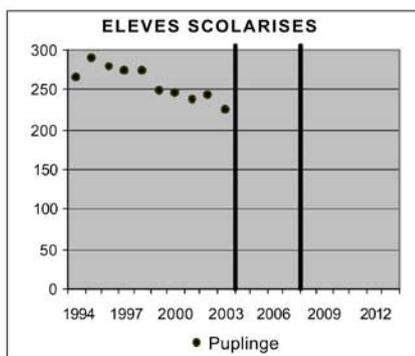
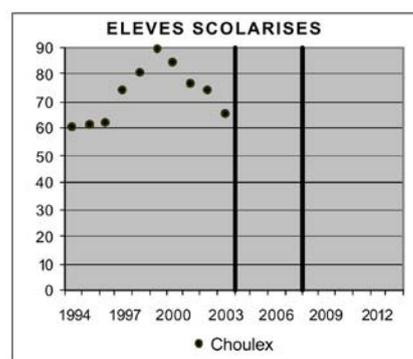
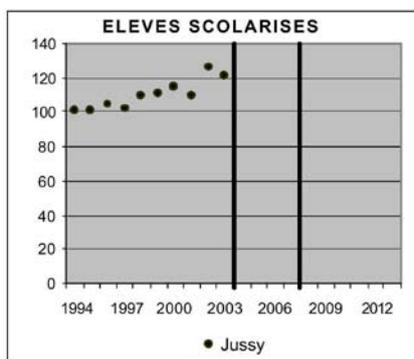
Le maintien de l'école à long terme procède plus d'une volonté politique de préserver la qualité de la vie sociale que des besoins déterminés par le développement démographique progressif envisagé par la commune.

Des solutions intercommunales sont envisagées en accord avec le DIP: spécialisation par degré et ramassage scolaire.

Elèves scolarisés des communes de Puplinge, Jussy, Gy, Choulex et Meinier depuis 1994

NB: les élèves scolarisés sont les enfants qui fréquentent l'école maternelle, l'école primaire et les classes spécialisées

(Source: SRED-DIP)



Clef d'occupation des logements Nombre d'enfants pour 100 logements construits

(Source: SRED-DIP)

Année T = année de mise à disposition des logements

Types logements / Années	T	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6
HBM	9	5	5	5	4	5	5
HCM	6	6	6	6	6	6	6
HLM	7	5	5	5	4	5	5
PPE	3	3	3	3	3	3	3
LIBRE	3	3	3	3	3	3	3
VILLA	5	5	5	5	2	2	3
TOUS LOGEMENTS	5	5	5	4	3	3	3

0 an : année de la naissance

Types logements / Années	T	T+1
HBM	48	1
HCM	16	2
HLM	26	2
PPE	13	3
LIBRE	13	3
VILLA	25	2
TOUS LOGEMENTS	23	2

1 à 4 ans

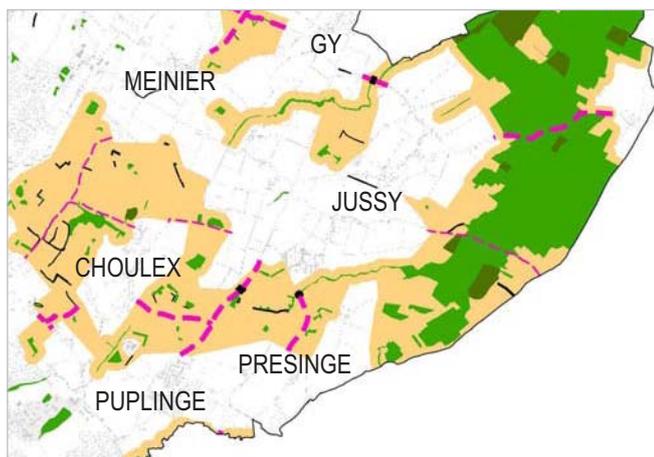
Types logements / Années	T	T+1
HBM	45	3
HCM	19	4
HLM	22	5
PPE	15	3
LIBRE	15	3
VILLA	34	5
TOUS LOGEMENTS	24	4

5-11 ans (Enf. 2 à Prim. 6)

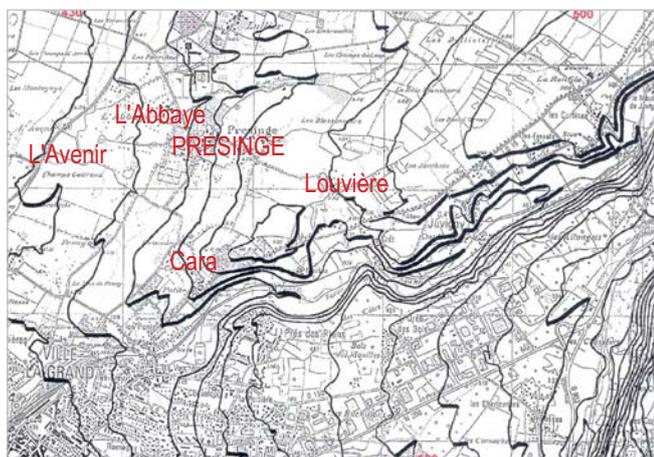
2.6 NATURE, PAYSAGE ET AGRICULTURE

2.6.1 Entités paysagères

Grand paysage et réseau écologique



Réseau écologique national (REN):
extrait de la carte du continuum vert



Relief et altitudes de la commune

Le territoire de la commune est orienté selon une pente descendante, d'est en ouest; le point culminant se situe dans les "bois de Jussy" et le point bas dans la plaine de la Seymaz. Entre le point haut à 510 m et le point bas à 430 m d'altitude, la dénivellation se répartit de manière régulière. Les principales localités Presinge et Cara occupent la partie médiane de la commune, là où la pente est un peu plus accentuée.

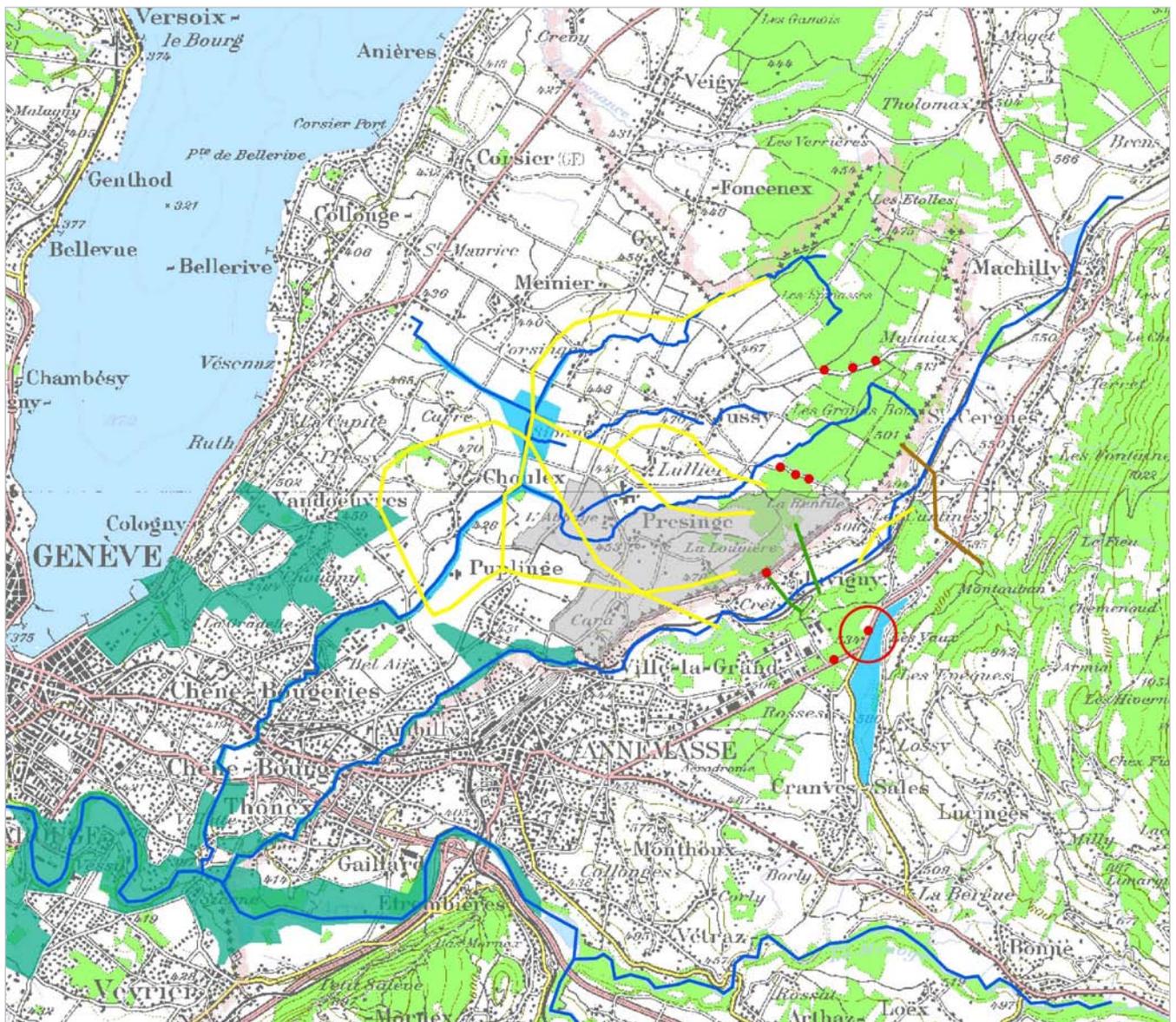
Le territoire de la commune de Presinge est bordé au sud par le Foron et l'agglomération d'Annemasse et au nord par le ruisseau de Manson ou Nant du Paradis. Le massif des Voirons n'est distant que de 4 km et le lac Léman de 5 km.

Le massif des Voirons et les bois s'étirant sur territoire français et suisse de Hermance à Jussy permettent à la grande faune de bénéficier d'un couloir privilégié de déplacement. La commune de Presinge, se situant à l'interface entre ces deux grandes entités, a une responsabilité majeure dans le maintien d'un continuum biologique pour des espèces comme le chevreuil, le cerf ou le sanglier. Cependant, malgré son inscription au SCOT, ce couloir à faune est menacé sur territoire français par la route 2x2 voies du pied des Voirons et le doublement de la route de Juvigny. Ainsi, la commune veillera à rappeler régulièrement aux autorités voisines françaises les enjeux écologiques de ce corridor Voirons - "bois de Jussy".

La qualité des cours d'eau de la commune agissant également comme couloirs de déplacement de la faune influencent directement la biodiversité de la région Arve/Lac du canton. La commune de Presinge joue également un rôle dans ce domaine en participant à la dynamique de renaturation du bassin versant de la Seymaz et par l'amélioration de la gestion des eaux de surface (projets d'améliorations foncières). A ce titre, le cordon boisé du Manson comme lien entre les «bois de Jussy» et le futur Marais de la Seymaz revêt un caractère très important. Il apparaît comme la colonne vertébrale du continuum vert qui s'étend des Voirons jusqu'à la Plaine de la Seymaz, et au-delà en direction de Miolan (Choulex) et Vandoeuvres (cf. carte du REN).

La présence d'un bocage constitué d'alignements de chênes et de haies vives ainsi que le maintien de pratiques extensives agricoles (vergers haute tige, pâturage et prairies extensives) sont garants d'une bonne qualité biologique et agissent comme des éléments de liaison transversaux entre le Foron et la Seymaz.

Enfin, une étude de faisabilité de réseau agro-environnemental est en cours. Son périmètre regroupe les communes de Puplinge et Presinge.



Carte du réseau écologique régional: données du plan directeur cantonal

Entités paysagères de la commune

Le territoire communal peut globalement être défini en cinq entités qui se distinguent par leurs morphologies, leurs qualités paysagères et leurs rôles tant pour la population que pour la nature (voir la carte aux pages suivantes):

- A. Domaine de l'Abbaye
- B. Bocage entre Cara et Presinge
- C. Espace agricole central
- D. Régions des Bois entre La Louvière et la Renfile
- E. Le Ruisseau de Manson ou Nant du Paradis

Les chapitres suivants décrivent les milieux naturels et les espèces présentes à l'intérieur de ces entités.

Réseau écologique régional

- pénétrante de verdure (PDC)
- marais attractif pour la grande faune

Corridors grande faune (DNP)

- corridor d'importance locale
- corridor d'importance régionale
- corridor d'importance suprarégionale
- problème faune/trafic
- transit sérieusement entravé

2.6.2 Milieux naturels

A. Domaine de l'Abbaye

(voir aussi annexe 2)



Arbres isolés

Le secteur de l'Abbaye comprend environ 60 **chênes** centenaires (reliques d'alignements anciens). Plus de la moitié a un bon état sanitaire, un quart présente un état sanitaire mauvais et une dizaine d'arbres ont une forme ou une taille exceptionnelle à l'échelle du canton de Genève. Une vingtaine de jeunes chênes ont été plantés le long du chemin de Pré-Rojoux et du chemin de Bottéret (mesures paysagères). Le patrimoine arboré de ce domaine doit être mis en valeur et mieux préservé, notamment pour éviter la dégradation des arbres par l'activité agricole.

Alignements

Au nord du domaine, on dénombre de nombreux **alignements** de chênes de qualité écologique moyenne (absence de strate arbustive, piétinement par le bétail, pas de renouvellement des arbres). On note également deux **haies** de bonne qualité au sud (diversité des essences, lisière étagée), des haies dominées par le charme autour de la propriété traversée par le Nant de l'Abbaye, et un alignement de noyers le long du chemin d'accès à L'Abbaye depuis la route de Jussy.

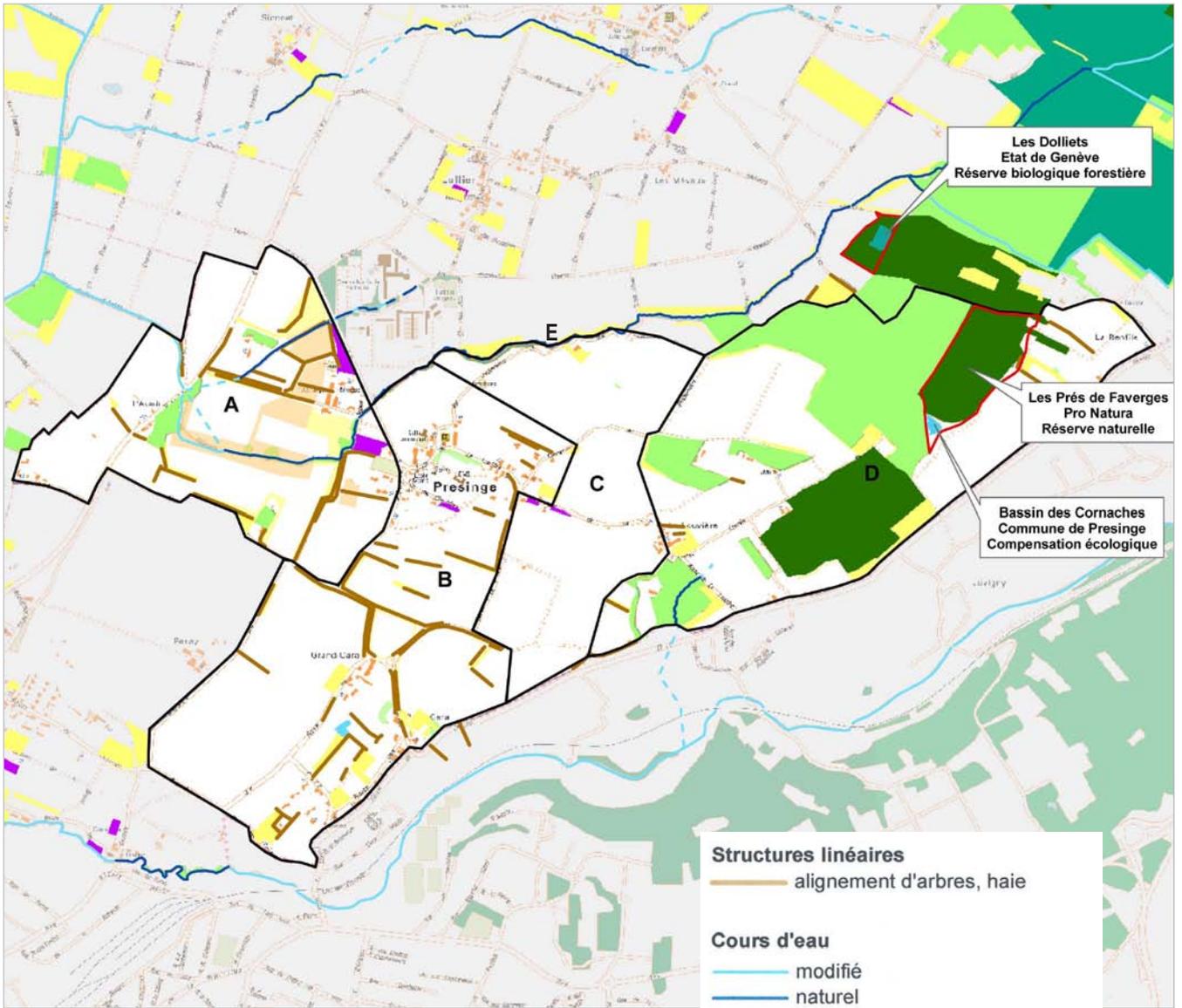
Cordon boisé du Paradis et bosquets

Le **cordon boisé** du Paradis est composé des essences suivantes: chêne pédonculé, frêne, érable, acacia, charme, hêtre, tilleul, saule blanc, peuplier d'Italie, peuplier blanc, merisier. La strate arbustive est très peu développée (piétinement par le bétail, coupes, sous-bois "jardiné" près de la maison de maître).



Milieux extensifs et cultures

Type d'utilisation	Surface (ha)	%
Forêt	4.4	9
Verger haute tige	1.3	3
Pâturage	10.4	20
Prairie extensive	7.3	15
Grandes cultures	28.2	55
Total	51.6	100



Carte de synthèse des milieux naturels



Milieux extensifs

- prairie extensive
- pâturage
- verger haute tige
- milieux humides
- périmètres de protection "nature"

Plan directeur forestier

- espace forestier
- fonction "nature"
- fonction "accueil"

Entités paysagères

- A** Domaine de l'Abbaye
- B** Bocage entre Cara et Presinge
- C** Espace agricole central
- D** Région des Bois



B. Bocage entre Cara et Presinge

Alignements

La commune de Presinge possède 10 km d'alignements et de haies composant la substance des **cheminements historiques**. Entre Cara et Presinge, la plupart d'entre eux ont une qualité écologique moyenne à élevée (grande diversité d'essences et de structures, lisières étagées). L'évaluation effectuée est la suivante:

Qualité	Linéaire (km)	%
Qualité faible	1.2	12
Qualité moyenne	5.2	52
Qualité élevée	3.5	35
Non évalué	1	-
Total	10.9	100

A ce jour, 8 % des alignements présentent des jeunes chênes. D'après les cartes historiques du territoire (notamment plan Mayer de 1830, voir annexe 1), la commune possédait environ 24 km linéaires d'alignements et de haies vives. On constate donc une diminution de 60% par rapport au XIX siècle.



Milieux extensifs du domaine de Grand-Cara

Le domaine de Grand-Cara possède une **prairie humide** et un bosquet d'une valeur écologique d'importance locale. Ce domaine comprend également un alignement lâche de chênes remarquables.

C. Espace agricole central

Une portion de territoire communal d'une largeur moyenne de 500 m et d'une longueur de 1500 m est composé exclusivement de grandes cultures. Les chemins parcourant cet espace offrent des **vues dégagées** sur les Voirons, la chaîne du Bargy et le Mont blanc ainsi que sur le Jura. D'un point de vue écologique, cet espace central représente une **interruption dans le réseau écologique** régional entre les "bois de Jussy" et le bocage décrit précédemment (cf. carte du REN).

D. Région des Bois entre La Louvière et La Renfile



Bois et forêts

La commune de Presinge compte 80 ha de forêt soit 17% de son territoire. Il s'agit principalement de chênaie à gouet avec également de la chênaie à molinie. Quelques zones de frênaie-ormaie sont également présentes (Werdenberg et Hainard, 1991). Cinq zones totalisant 28 ha ont la fonction "nature" selon le plan directeur forestier soit 35% de la forêt. Dans la majorité des cas, l'entretien intensif des lisières ne permet pas le développement d'un milieu de qualité pour la flore et la faune.



Milieux extensifs

De manière générale, les surfaces de prairies extensives placées en lisière de forêt sont composées d'espèces banales excepté aux Prés de Faverges.

Des haies basses diversifiées sont encore présentes à La Renfile. Elles complètent favorablement l'habitat des Prés de Faverges.



Milieux humides

Le **bassin des Cornaches** créé il y a une dizaine d'années est une mesure compensatoire aux améliorations foncières de la commune (drainages effectués sous Moniaz). Cet aménagement de 0.8 ha comprend des prairies extensives avec quelques arbustes (saule, argousier), des bassins de rétention avec une palette de milieux humides intéressants (phragmitaie, typhaie, jonchaie, cariçaie). Le solidage commence à faire son apparition, mais il est encore temps d'intervenir.

Les **Prés de Faverges** sont composés d'une prairie humide (Molinion), milieu devenu très rare en Suisse. Cette parcelle abrite le rare **glaïeul des marais**.

Une autre espèce remarquable est installée sur le site, la **fili-pendule vulgaire**, espèce menacée à l'échelle de la Suisse. D'autres espèces rares pour le canton sont également présentes (ECOTEC, 1993).



Projet en cours

La gestion de la réserve des Prés de Faverges a été déléguée à Pro Natura par le DNP (autorité compétente au niveau cantonal). Une extension du périmètre est prévue selon le concept des «réserves en forêt» soumis aux communes pour commentaires et approuvé par celles-ci et le département. Ce projet prévoit l'inclusion d'un large secteur entre les Prés de Faverges et l'Étang des Cornaches. Un échange de terrain avec la commune est étudié dans ce cadre (DNP).

E. Ruisseau de Manson (Nant du Paradis)

Ecomorphologie du cours d'eau

Le ruisseau de Manson / Nant du Paradis présente différents faciès tout au long de son cours:

- Parcours forestier (env. 2'500 m):

De sa source à la sortie des Grands Bois, il s'apparente à un fossé de drainage peu profond et assez étroit.

- Parcours rural I (env. 1'300 m):

De la sortie des Grands Bois au chemin des Cordonnières, il est accompagné d'un cordon boisé bien développé mais très étroit (5-6 m.). Le lit est caillouteux et les berges très abruptes (témoins de l'érosion liée à l'augmentation des pointes de crue ces dernières décennies). Il reçoit de nombreux drains en provenance de la zone agricole attenante.

- Parcours rural II (env. 1'200 m):

Du chemin des Cordonnières à la route de Presinge, le cordon boisé s'élargi (env. 20 m). Ce tronçon est également marqué par une forte érosion des berges. Le lit est descendu de plusieurs mètres. Au niveau du Centre horticole de Lullier, plusieurs ouvrages de protection en amont des ponts ont été aménagés dans le fond du lit, quelques gabions sont également venus renforcer les berges.

- Domaine de l'Abbaye (env. 700 m):

Ce tronçon est marqué par un cordon boisé important se développant en rive droite et par la présence d'un pâturage avec des **zones de piétinement important du bétail**. L'érosion du cours d'eau a eu pour conséquence le déracinement de grands arbres.

- Tronçon remis à ciel ouvert en 1995 (env. 600 m, coupé en deux par la route de Jussy):

Les berges de ce tronçon sont des talus herbeux dépourvus de végétation ligneuse sur les 150 premiers mètres, puis accompagnés de saules plus à l'aval. L'installation d'une végétation typique du bord des cours d'eau a été favorisée par la plantation d'hélophytes. Plusieurs petits seuils en bois ont été aménagés afin d'oxygéner le cours d'eau et diminuer son pouvoir érosif.

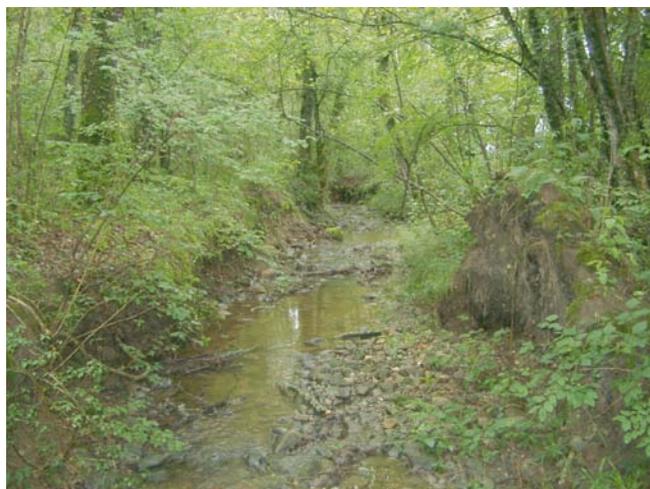
- Plaine agricole de la Seymaz (env. 500 m):

Le dernier tronçon est parfaitement rectiligne. Une revitalisation de ce tronçon est en cours (2005) dans le cadre du projet de renaturation de la Seymaz. La pente des berges, et une diversification de l'accompagnement végétal du cours d'eau, est à venir.

Importance dans le réseau écologique régional

L'importance du cordon boisé du Manson dans le réseau écologique mérite beaucoup d'attention. Une amélioration écologique du cordon boisé (épaisseur, structure, bandes tampon) est à étudier pour renforcer cet axe dans le cadre du développement communal.

Le possible développement d'un nouveau centre villageois à proximité le justifie d'autant plus. En outre, la faisabilité est forte car plusieurs parcelles attenantes sont propriété de l'Etat.



2.6.3 Faune



Crapaud commun

Afin d'esquisser les caractéristiques de la commune dans ce domaine, les espèces les plus remarquables et/ou celles particulièrement indicatrices sont citées ci-après.

Le **Lièvre brun**^{lr} présente à Presinge et dans les communes avoisinantes des densités qui figurent parmi les plus élevées du canton et de Suisse (plusieurs dizaines d'individus/km² en 2006). Cette situation s'explique notamment par le paysage très ouvert et la diversité du milieu (cultures, surfaces extensives, haies). Le **chevreuil** et le **sanglier** sont également présents sur la commune, en particulier dans les bois et leurs lisières.

Les alignements de vieux chênes (Abbaye, bocage) abritent des espèces d'oiseaux menacées au niveau national. En particulier, on relève la **chevêche d'Athéna**^{CR, ep} (quelques couples, variable selon les années), le **rougequeue à front blanc**^{NT, ep} (forte densité) et le **hibou moyen-duc**^{VU}. Les alignements avec une strate arbustive sont particulièrement propices au **rossignol philomèle**^{NT, ep}, dont la densité ici est l'une des plus élevée d'Arve et lac. De manière générale, la commune de Presinge présente une diversité en oiseaux légèrement supérieure à la moyenne des zones rurales du canton (environ 45 espèces nicheuses par km² selon l'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, LUGRIN et al., 2003), en particulier en raison des multiples facettes de son territoire. Les **chauves-souris** profitent également de cette diversité.

L'abondance de vieux arbres explique la richesse de la commune en insectes xylophages (littéralement « qui mangent le bois ») comme le **grand capricorne**, menacé à l'échelle nationale.

Les espaces ouverts agrémentés de haies vives (Louièvre notamment) abritent des passereaux comme la **pie-grièche écorcheur**, le **tarier pâtre** et la **fauvette grisette**^{VU, ep}.

Les chênaies claires avec sous-bois herbacé sont favorables à de nombreuses espèces, dont la **bacchante**, un papillon diurne menacé et qui fait l'objet d'un plan d'action.

Les bois et en particulier les lisières orientées vers les Voirons abritent plusieurs espèces de reptiles, dont la **vipère aspic**^{CR}, la **couleuvre à collier**^{VU}, mais aussi la **couleuvre d'esculape**^{EN}, la **coronelle lisse**^{VU} et très probablement le **lézard des souches**^{VU}. Les bois et les étangs (bassin des Cornaches, étang des Dolliets sur Jussy) forment un habitat adéquat pour les **batraciens**. Les espèces usuelles des bois de Jussy sont présentes sur Presinge, mais le **sonneur-à-ventre jaune**^{EN}, encore présent il y a 5 ans, semble avoir disparu.

Comme autre espèce profitant des diverses facettes de la commune, on peut également citer la **bécasse des bois**^{VU}, qui s'arrête régulièrement lors de la migration. Elle s'alimente de nuit dans les prés et se repose de jour dans les bois.

La faune du Ruisseau de Manson est relativement pauvre, en particulier en raison de son régime hydrologique perturbé (étiages sévères). Le **vairon** et l'**épinoche** sont les seules espèces de poissons indigènes présentes. Le cours aval offre des milieux intéressants pour les **libellules** et la dernière revitalisation du cours aval devrait encore conduire à une augmentation de la diversité des invertébrés.

Chevêche d'Athéna
Cétoine dorée



Ir: figure sur la liste rouge de 1994

Liste rouge des oiseaux (2001), selon les critères de l'UICN: **CR (critically endangered)** = au bord de l'extinction; **EN (endangered)** = en danger; **VU (vulnerable)** = vulnérable; **NT (near threatened)** = potentiellement menacé.

ep: Espèce figurant dans la liste des 50 espèces nicheuses prioritaire de Suisse, pour lesquelles des plans d'action nationaux sont ou seront préparés (programme de la Station ornithologique suisse et de l'ASPO/BirdLife Suisse, lancé en 2003 et soutenu par la Confédération).

2.6.4 Espace rural

Utilisation de la zone agricole

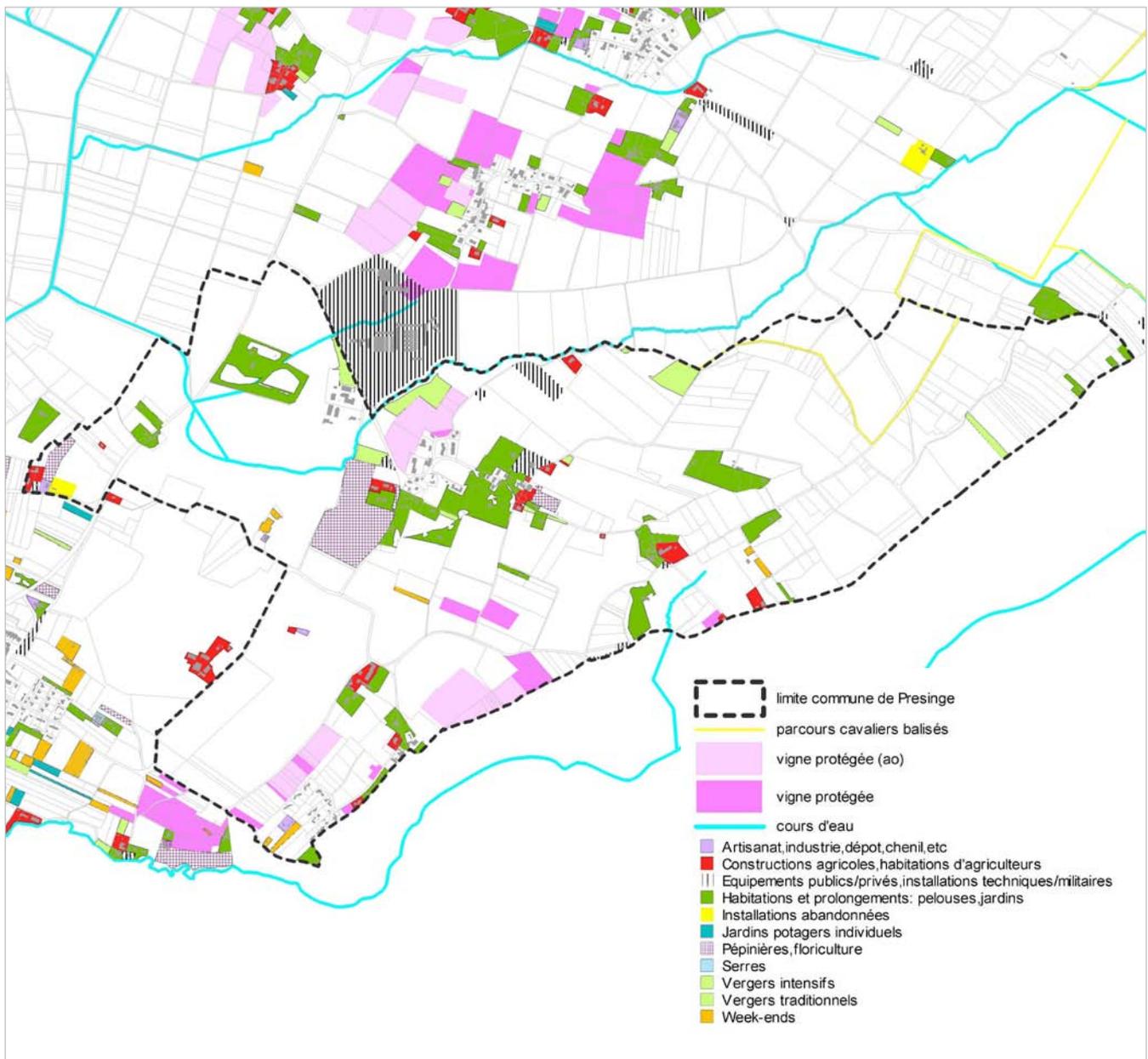
Sur la base des données du Système d'information du territoire genevois (SITG) et de l'annuaire statistique du canton de Genève (OCSTAT, 2003), l'utilisation de la zone agricole est précisée dans le tableau ci-dessous.

Utilisation de la zone agricole	Surface (ha)	%
Grandes cultures, prés et pâturages	307	80.6
Habitations et prolongements, pelouses, jardins	25	6.6
Vignes	15	3.9
Pépinières, floriculture	9	2.4
Bois et bosquets (hors cadastre forestier)	9	2.4
Constructions agricoles et habitations d'agriculteurs	5	1.3
Vergers intensifs	4	1.0
Equipements publics et installations techniques	3	0.8
Vergers haute tige	2	0.5
Cabanons de week-ends	1	0.3
Artisanat, industrie, dépôt	1	0.3
Total	381	100

Cet inventaire illustre que les exploitations agricoles sont essentiellement tournées vers les grandes cultures et le bétail (81%). La part des cultures spéciales (vignes, pépinières et vergers) est significative avec près de 8%. Il apparaît également qu'une part relativement importante de l'espace agricole est utilisée par des grandes propriétés non agricoles et leurs dépendances (près de 7 %). En revanche, la surface dévolue aux cabanons de week-end ainsi qu'à l'artisanat ou à l'industrie est faible.

Agriculture

Les exploitations agricoles centrées sur la commune sont au nombre de huit, dont deux viticulteurs. Les quatre principales



Inventaire de l'espace rural

exploitations couvrent de 25 à 80 hectares environ. Deux d'entre-elles dépassent 50 hectares, ce qui, à l'échelle genevoise, correspond à des exploitations importantes. Les grandes cultures et le bétail (élevage bovin pour la viande) sont leurs créneaux dominants. La présence de bétail à l'année sur la commune est à relever; elle contribue à l'image rurale de la commune.

Projets ayant une incidence sur l'espace agricole et forestier

Le syndicat d'améliorations foncières de Presinge a démarré en 1990. Il est actuellement engagé dans la troisième et dernière étape des travaux. Le remaniement et les améliorations

foncières ont globalement bien optimisé l'outil de travail des agriculteurs, tout en ménageant les valeurs paysagères et naturelles de la commune.

Pro Natura gère, sur délégation du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, la réserve naturelle des Prés de Faverges. La requalification des limites de la réserve est à l'étude (Etat et commune) dans le cadre du projet des "réserves en forêt".

La Commune étudie, en collaboration avec celle de Puplinge, l'opportunité de lancer un réseau agro-environnemental (étude de faisabilité en cours). Des synergies pourront se développer également avec Jussy, qui élabore une CEP (conception évolutive du paysage). A ce titre, on peut relever que le Nant du Paradis et les espaces forestiers méritent une gestion intercommunale.

2.7 URBANISATION

2.7.1 Formes bâties

*Presinge-dessus:
le mas d'origine et les petits immeubles le long de la route
de La Louvière*



Les formes bâties présentes sur le territoire de Presinge ont pour caractéristiques premières, indépendamment de leurs dates de construction, de respecter les gabarits préconisés par la 4^{ème} zone rurale, soit 10 mètres à la corniche.

Les noyaux anciens s'organisent en mas ou hameaux, que sont venus compléter, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, d'autres édifices ponctuels ou linéaires.

Le morceau de choix de ces développements se trouve à l'ouest du hameau de Presinge, où les constructions sont édifiées de part et d'autre de la route de La Louvière, comme un semblant de village-rue. Quelques maisons de campagne complètent le tableau un peu à l'écart.

Les villas apparaissent plutôt au cours du XX^e siècle sous la forme de lotissement ou d'éléments ponctuels disséminés dans la campagne (après-guerre).

Aujourd'hui, les gabarits se composent d'un rez-de-chaussée plus un étage avec des combles habités ou non; quelques édifices, même anciens, ont un étage supplémentaire.

*Les immeubles de la 4ème zone rurale à Presinge-village:
celui récent au nord du village et celui des années 1960
sur le carrefour en face de l'église*



*Le lotissement de villas à Cara:
vue depuis la route de Juvigny sur France
et vue depuis la campagne suisse*



2.7.2 Equipements et centralité

La commune de Presinge est dotée des équipements publics et privés de base, localisés pour la plupart sur Presinge-village: une mairie, une école, l'église Saint-Félix, une salle communale, un dépôt de voirie, un local de pompiers et une déchetterie, deux restaurants L'Auberge communale de Presinge et L'Auberge des Vieux-Chênes, un cimetière un peu à l'écart du village, une pension pour personnes âgées - l'EMS du Domaine de La Louvière - et un poney-club à l'Abbaye, où l'on trouve aussi deux courts de tennis.



L'église de Saint-Félix

La salle communale

Le bibliobus stationne à Presinge-village tous les mercredis. La poste a été fermée il y a peu; l'école voit le nombre de ses classes se réduire dangereusement. On ne trouve pas d'épicerie sur la commune.

La course à pied, le Tour de Presinge, est organisée au mois de mars. Le Poney-club accueille les enfants de la région. Le club de basket pour les enfants déploie ses activités le jeudi.

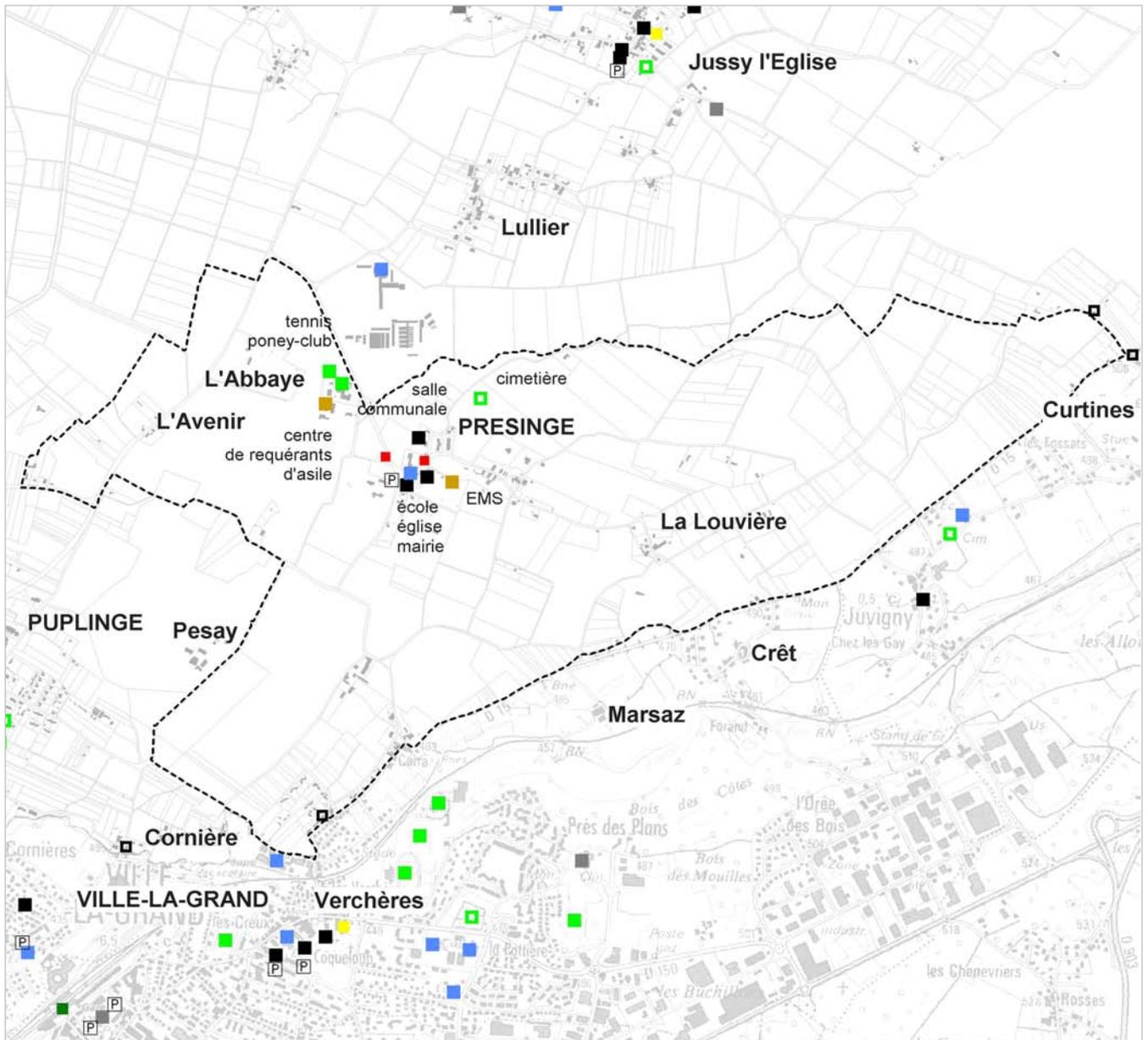
D'autre part, selon des accords intercommunaux, Presinge peut bénéficier de l'usage d'autres équipements ailleurs ou partager ses infrastructures avec des communes voisines:

- les sapeurs-pompiers sont organisés avec la compagnie de Puplinge;
- la commune s'intéresse au projet de centre sportif à Meinier, mais souhaiterait y trouver une piscine par exemple;
- le projet de réseau agro-écologique entamé par Presinge peut se développer en continuité de celui des Trois-Nants;
- depuis peu et sur la base d'un contrat de deux ans, un cursus complet d'école primaire est organisé entre Presinge et Gy (deux classes par commune);
- les habitants de Puplinge peuvent profiter des tennis de l'Abbaye;
- un cours de gym est organisé à Presinge.

La commune est intéressée par les projets de crèche et de médiathèque développés dans le cadre du projet Etoile-Anne-masse.

Dans le cadre de l'association des communes Arve-lac, il est discuté du réseau de fibre optique; le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est à l'étude avec Meinier, Puplinge et Gy.

Si la commune est soucieuses d'offrir les infrastructures de base aux habitants de Presinge et de renforcer ce faisant son identité, elle souhaite aussi maintenir les équipements privés et publics existants, car ils représentent à la fois des postes de travail et des lieux d'animation et de



Carte des équipements de la commune de Presinge et environs

rencontre pour les habitants de Presinge. Les autorités communales sont néanmoins conscientes de la nécessité de travailler aujourd'hui main dans la main avec les communes voisines pour des raisons d'échelle d'infrastructure, de capacité financière, etc..

D'autre part, la majorité des équipements de la commune étant concentrés à Presinge-village, ce lieu mériterait de fait un projet d'aménagement et un traitement spécifique de son espace public. C'est une des questions à laquelle doit répondre l'étude du "centre villageois".

Equipements

- équipements / terrains de sports et loisirs
- mairie, salle communale, église / temple
- restaurant (Presinge seulement)
- poste
- P parking collectif
- gare
- équipements scolaires
- EMS, centre de requérants d'asile
- douane
- cimetière
- autres équipements publics

2.7.3 Presinge-village

"Créer un véritable centre villageois, attractif pour les communiens, y compris ceux des hameaux. Pour ce, utiliser les zones constructibles disponibles pour les valoriser dans l'optique d'une croissance harmonieuse du village. Des roades de zones devraient être proposées."

"Une étude du centre villageois est spécifiquement réalisée."
(Cahier des charges
du plan directeur communal de Presinge)

Etat des lieux

En réponse au cahier des charges, il convient de changer d'échelle afin de réaliser un état des lieux du site de Presinge-village.

Premier constat, le village est mal défini. Sa croissance s'est faite à partir de quelques mas isolés, sans aboutir à un ensemble bâti historiquement cohérent. Le développement récent s'est effectué selon les règlements constructifs applicables (distances aux limites de propriété, etc.) et la logique de la desserte automobile.

Pourtant, tous les lieux et équipements traditionnels de l'identité d'un village (mairie, école, église, restaurant, salle communale) sont présents dans un périmètre restreint. Ils ne suffisent cependant pas à définir "un véritable centre du village" (cf. cahier des charges):

- Presinge-dessus (hameau) présente une identité plus cohérente et plus structurée le long de la route de la Louvière.
- Entre les deux "bourgs", l'échappée sur la campagne, ouverte vers les bois, constitue un élément remarquable de l'ensemble.



- Belle vue dégagée sur la campagne depuis la route de La Louvière



Etat des lieux du village de Presinge

Eléments structurants

Ech. 1:2'000

29.09.2004

-  front végétal
-  haie
-  front bâti
-  mur
-  belle vue
-  intersection

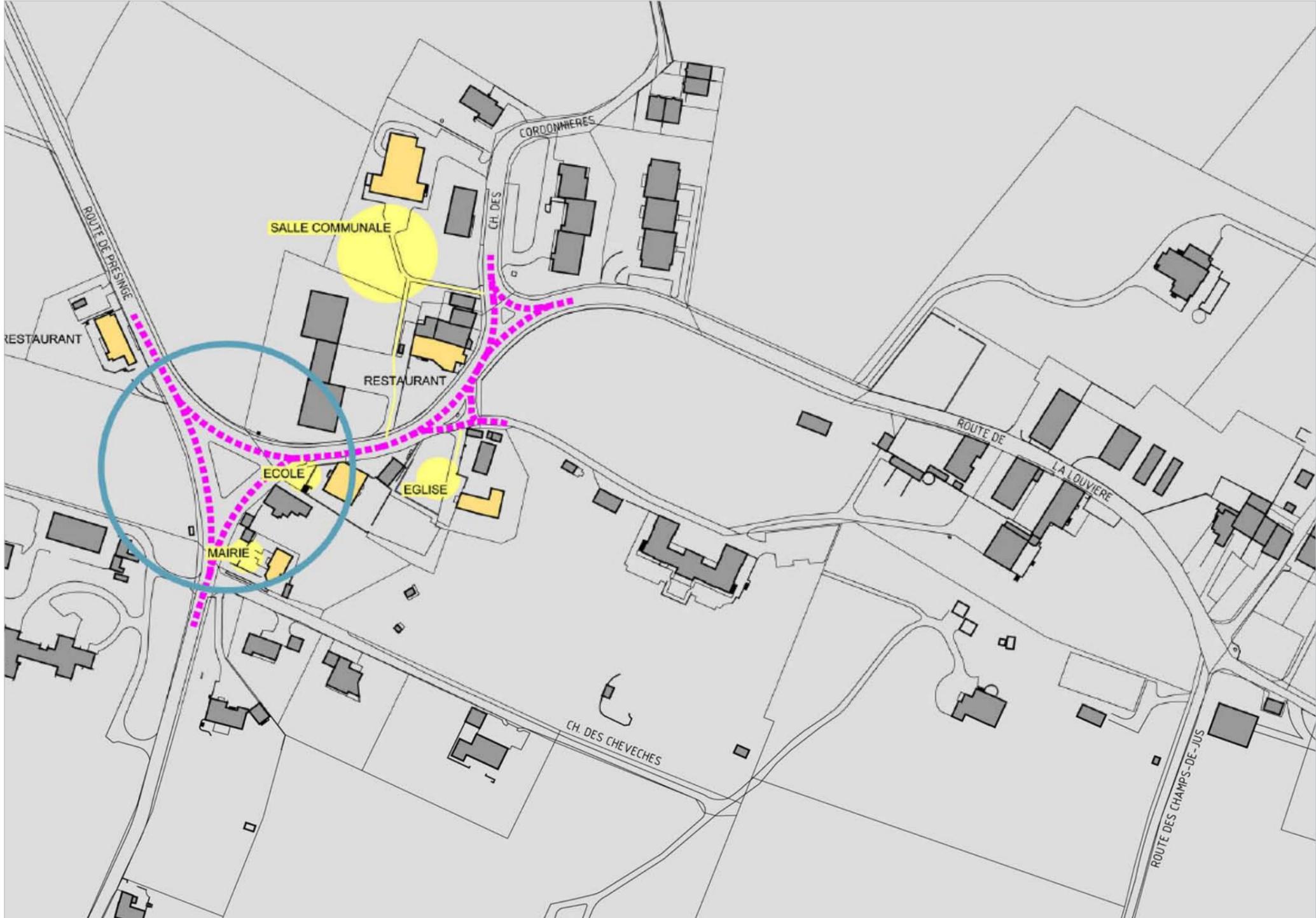


- A gauche: route de La Louvière

- A droite: dégagements visuels depuis la route de La Louvière



- Accès à la mairie et, au second plan, à l'école



Etat des lieux du village de Presinge

Eléments à améliorer

Ech. 1:2'000

29.09.2004

- accès équipements collectifs
- - - intersection dévolue uniquement au trafic routier
- manque de définition de l'espace



- A droite, accès à l'école
- A gauche, accès à la salle communale



- Pauvreté de la qualité spatiale de l'entrée du village

Programmes / besoins de la commune liés (en partie) au site de Presinge-village / janvier 2005

La commission de l'aménagement du territoire et du développement du Conseil municipal a établi une liste des besoins communaux à intégrer dans le projet du plan directeur et l'étude du "centre villageois". Elle est proposée ici dans la mesure où certaines demandes renvoient au site de Presinge-village.

	commentaires sur situation actuelle	projets, souhaits
Administration communale		
Secrétariat	trop petit	manque une place de travail
Bureaux de l'exécutif	insuffisant (un seul bureau pour le maire)	un bureau pour les deux adjoints
Salle du conseil	trop petite	salle plus spacieuse
Archives - dépôt	trop petit et insalubre (doc.transférés à l'état)	moderniser et agrandir (accueil archives paroisse ?)
Autre		coin cuisine à améliorer et agrandir
Entretien communal		
Sous-sol salle communale	volume suffisant	
Appentis	rénovation et agrandissement planifié	
Places pour véhicules, remorque	iront dans l'appentis	
Déchetterie	solution actuelle transitoire	à intégrer dans l'étude du plan dir.
Composte	pas de problème particulier	
Pompiers		
Locaux pour matériel	plusieurs emplacements disséminés dans le village	étudier un local unique
Garage véhicule	1 camion dedans, une voiture dehors	garage pour deux vhc
Autre	pas de structure sanitaire	lavabo, WC, vestiaires-douche séparés pour femmes
Activités sportives (école et communiens)		
Salle polyvalente	pas les dimensions officielles (normes compétition)	à retirer de la zone d'habitation
Terrain récré., basket, barres...	existant vers l'école	à améliorer (revêtement, équipement)
Poney-club	évolution en discussion avec la commune	à intégrer dans l'évolution du site de l'Abbaye
Tennis-club	club toujours actif	à intégrer dans l'évolution du site de l'Abbaye
Arts, loisirs et lieux de sociétés		
Salle polyvalente		à retirer de la zone d'habitation
Terrain de jeux enfants	convient	
Locaux pour repas scolaires et activités parascolaires	convient	
Local pour jeux d'intérieurs et adolescents	inexistant	à créer
Local pour réunions sociétés et 3ème âge	inexistant	à créer
Salle fête taille moyenne	inexistant	à créer (envisager la possibilité d'une scène fixe)
Place villageoise	inexistant	intégrer place de marché, four à pain, zone piétonne...
Parking visiteurs village	inexistant	créer grand et plusieurs petits disséminés
Parking promeneurs Louvière	inexistant	à créer
Jardins familiaux	inexistant sauf location privée à Cara...	à créer
Commerce et artisanat		
Epicerie - services divers (ex:mini.poste)	anciens locaux existants mais mal placés	à intégrer dans le nouveau centre villageois
Tea-room - petite restauration	inexistant	à intégrer dans le nouveau centre villageois
Autre surfaces pour commerce - artisanat - promotion produits locaux	inexistant	à intégrer dans le nouveau centre villageois

Zones constructibles et statut foncier

La superposition des deux cartes ci-contre, celle des zones constructibles et celle du statut foncier, montre que l'essentiel des terrains constructibles (4B protégée et 4B de développement) sont en main de la commune.

La parcelle située à l'ouest de la route de Presinge est destinée à des équipements publics (4B de développement).

A titre indicatif, sur la base de photographies aériennes, deux zones boisées figurent au cadastre forestier. Elles sont situées le long de la route de La Louvière et empiètent partiellement sur la zone 4B protégée.

Les propriétaires (commune et privés) ont demandé en 2006 au Domaine nature et paysage (DNP) un relevé des lisières et un constat de la nature forestière. Le plan qui en est résulté a été mis à l'enquête publique.

La surface utile de la zone 4B protégée du village et le potentiel constructible qui en découle doivent être adaptés aux lisières forestières nouvellement établies et officiellement cadastrées.

La distance à respecter pour toute construction depuis la lisière cadastrée est de 30 mètres; elle peut être portée, à titre dérogatif et selon un plan d'alignement, à 10 m.



Vue sur le site du village depuis la route de Presinge à l'entrée de la commune

La structure bâtie comprise dans la zone constructive (agglomération de bâtiments isolés) laisse peu de possibilité de développement ou d'aménagement plus dense sans restructuration importante (démolition / reconstruction).

L'Etat de Genève est propriétaire d'une grande parcelle située en zone agricole, mais contiguë à la zone constructible.



Exploitation agricole à La Louvière

2.7.4 Bâti hors zone constructible

En dehors des zones constructibles, dans l'espace rural, on trouve des bâtiments qui ne sont pas tous dédiés aux activités agricoles ou horticoles et au logement des agriculteurs. En y regardant de plus près, il y a

- des mas et des exploitations agricoles comme le Grand- et le Petit-Cara, La Louvière et L'Avenir constitués en grande partie d'édifices anciens, mélangeant exploitations agricoles et logements de non-agriculteurs;
- des maisons de campagne et des villas disséminées aux environs du village de Presinge, de La Louvière et de La Renfile, qui ont pu être construites avant l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire de 1987;
- quelques cabanons de week-ends, qui tendent généralement à s'agrandir et à se "durcir";
- quelques équipements privés ou publics c.à.d, un restaurant et des installations pour les SIG et le gaz.

Art. 27C LaLAT: Constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et devenues non conformes à l'affectation de la zone

Art. 24c LAT: Constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone

Art.41 OAT: Champ d'application de l'art. 24c LAT

Toutes **nouvelles constructions en zone agricole** sont destinées à l'exploitation agricole et horticole; elles sont soumises aux articles 20 à 22 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), à l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi qu'aux dispositions relatives à la zone agricole et à la 5e zone de la loi genevoise sur les constructions et installations diverses (LCI).

Concernant les **maisons d'habitations en zone agricole, sans rapport avec l'agriculture**, construites avant les diverses lois sur l'aménagement du territoire, leurs transformations ou extensions sont précisément définies par ces mêmes lois (voir ci-contre, dans la marge).

A noter cependant que certaines dispositions relatives à la zone agricole sont susceptibles d'évoluer dans les années qui viennent, allant vers plus de souplesse, notamment pour les agriculteurs et l'usage qu'ils pourront faire de leurs volumes bâtis (transformation pour des gîtes, etc.)

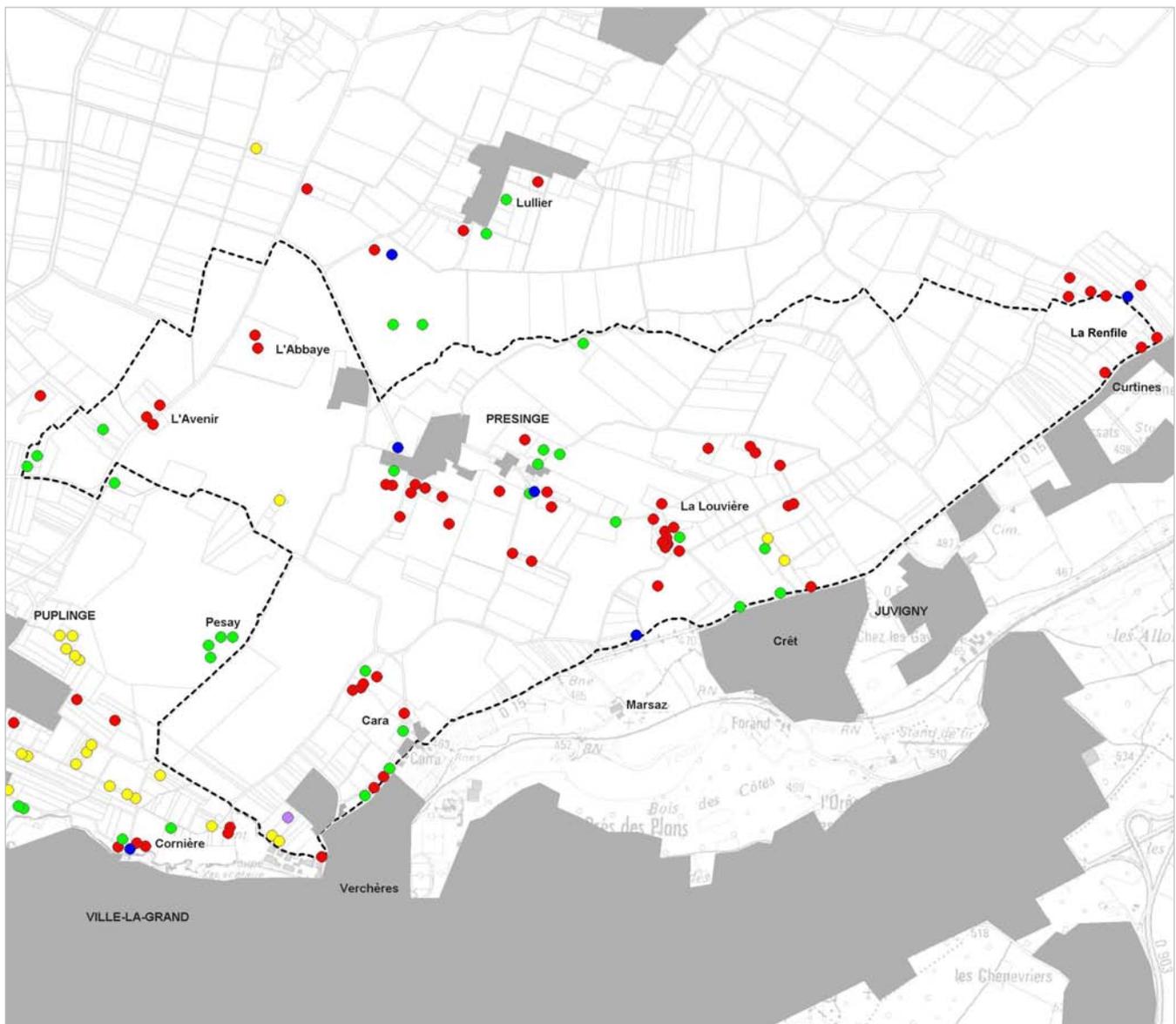
Page de droite, carte des bâtiments hors zones constructibles sur la commune de Presinge et environs (information sur Suisse uniquement)

Bâtiments hors zones constructibles

- artisanat, industrie, dépôt, chenil.
- constructions agricoles, habitations d'agriculteurs
- équipements publics et privés
- habitations
- week ends

■ zones constructibles sur Suisse et France

▭ périmètre de la commune de Presinge



Le "plan sectoriel de l'espace rural", établi lors de l'élaboration du plan directeur cantonal Genève 2015, soulève le problème des **"groupements d'habitation en limite de zone à bâtir"**: les villas au sud du village de Presinge, établies le long du chemin des Chevêches, ont été repérées par les services de l'aménagement comme entrant dans cette catégorie. En outre, l'étude alvéolaire de 1971-73 prévoyait d'inclure ces maisons dans la zone 4B protégée (voir illustration au chapitre 1.2), ce qui n'a jamais été fait.

Et puis, selon la LCI, il était possible jusqu'en 1988 de construire des **maisons de week-end** en zone agricole, en se conformant strictement au règlement qui les régissaient. Ces édifices, élevés sur des terrains impropres à l'agriculture, n'étaient pas destinés à l'habitat permanent. Leur surface n'excédait pas 24 m² sur une parcelle de 300 m² minimum. Des prescriptions précises en réglaient l'architecture, l'instal-

lation, le raccordement, le remblayage, etc. Aujourd'hui, en l'absence de règles, il est difficile pour les communes de répondre à l'évolution de ces constructions. Par chance, Presinge compte peu de maisons de week-end dans sa campagne.

Enfin, la commune souhaiterait régler le problème **des activités artisanales ou dépôts situés** en zone agricole (une seule entreprise).

2.8 DÉPLACEMENTS

2.8.1 Trafic individuel motorisé

Hiérarchie du réseau

Le réseau routier de la commune est hiérarchisé de la manière suivante:

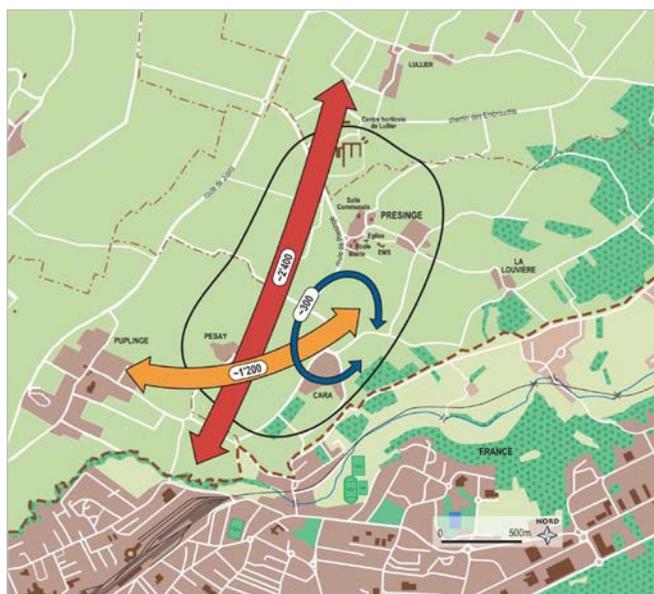
- La route de Jussy (route cantonale) est l'axe structurant du réseau; il assure la liaison entre Genève et les communes situées au nord est du canton.
- Les routes de Presinge, de Basselat et de Cara forment le réseau principal de la commune. Les routes des Eaux-Belless, des Champs de Jus et de La Louvière constituent le réseau secondaire.

Charges et structure du trafic

L'analyse des charges de trafic sur le territoire communal (figures pages suivantes) montre deux orientations du trafic: l'une est le mouvement d'accès à Presinge depuis Genève par les routes de Jussy et de Presinge (trafic d'échange), l'autre est un important mouvement entre Puplinge et la douane de Cara.

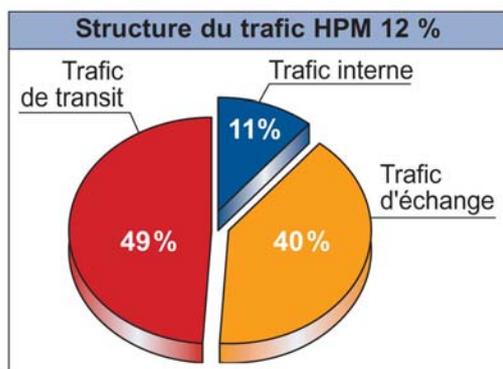
Plusieurs mouvements de transit ont été identifiés sur le territoire communal (figure ci-contre). Le mouvement de transit le plus important est celui se situant sur la route de Cara. Il est induit par la congestion du réseau routier de l'agglomération annemassienne aux heures de pointes du matin et du soir reportant une partie du trafic excédentaire sur cette voie. Ce trafic est constitué de pendulaires provenant de la France voisine à destination de Genève et par les clients du centre commercial de Cornière.

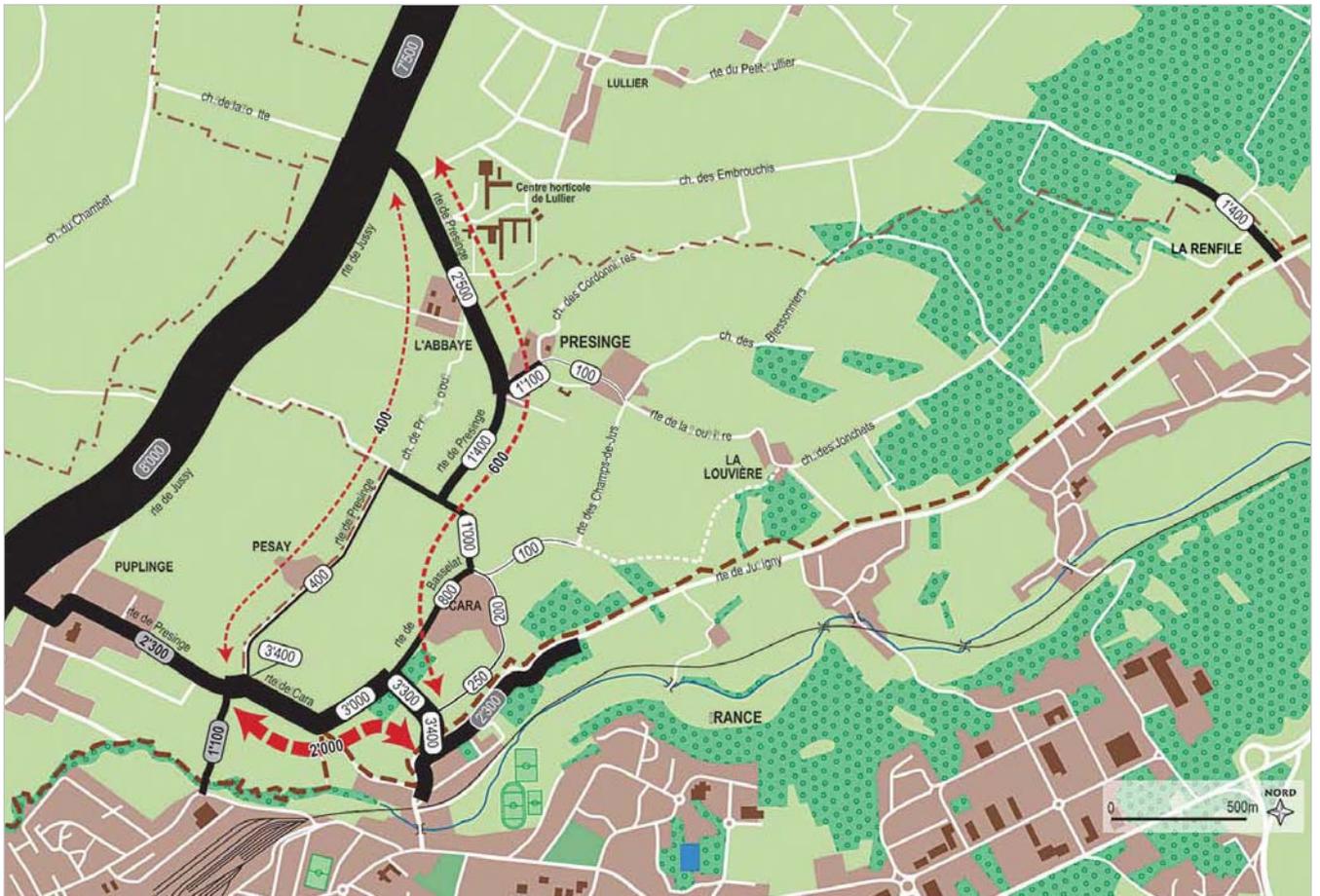
Il existe encore deux autres mouvements de transit sur les routes de Presinge et de Basselat qui sont eux principalement induits par le Centre horticole de Lullier. Ils sont par définition associés au trafic de transit puisque traversant le territoire communal, mais en réalité il s'agit de trafic d'échange.



Structure du trafic
de la commune de Presinge

- Cordon
- - - Limite communale
- Frontière

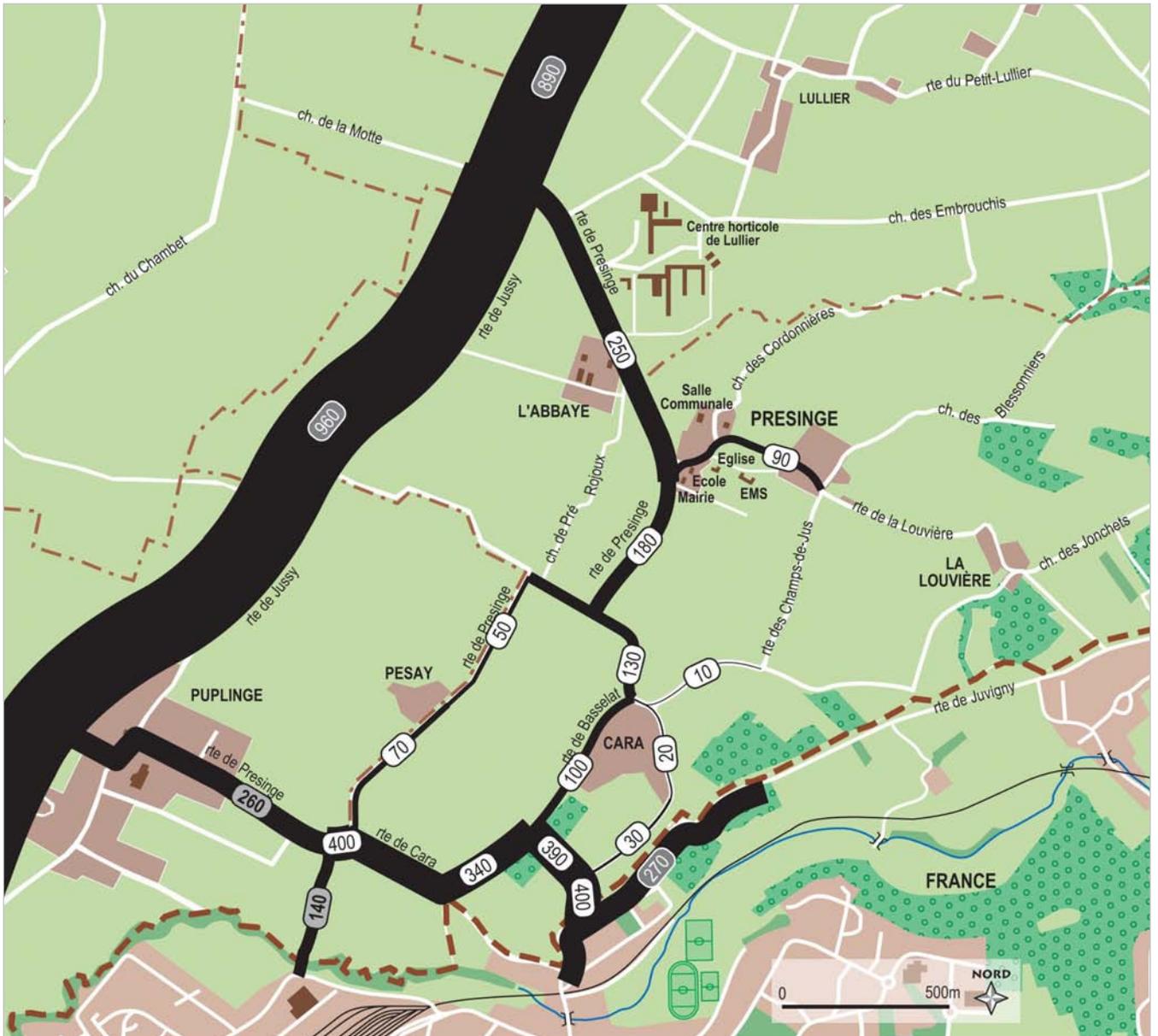




Plan de charges: trafic journalier moyen (unité véhicule par jour) et trafic de transit

Charges de trafic TJMO [uv/j]

-  Campagne de comptage avril 2005 (Citec)
-  Pointage 10 minutes (Citec 19.09.04)
-  Hypothèse de répartition
-  Trafic de transit
-  Limite communale
-  Frontière

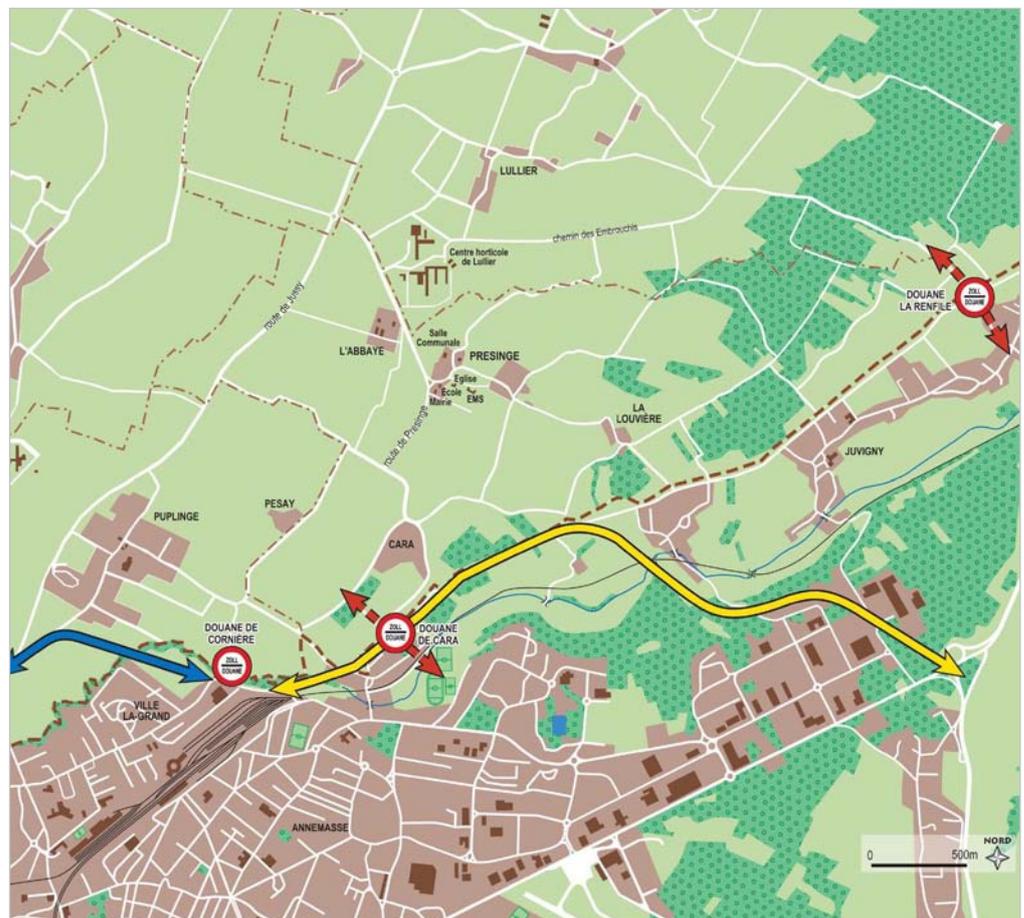
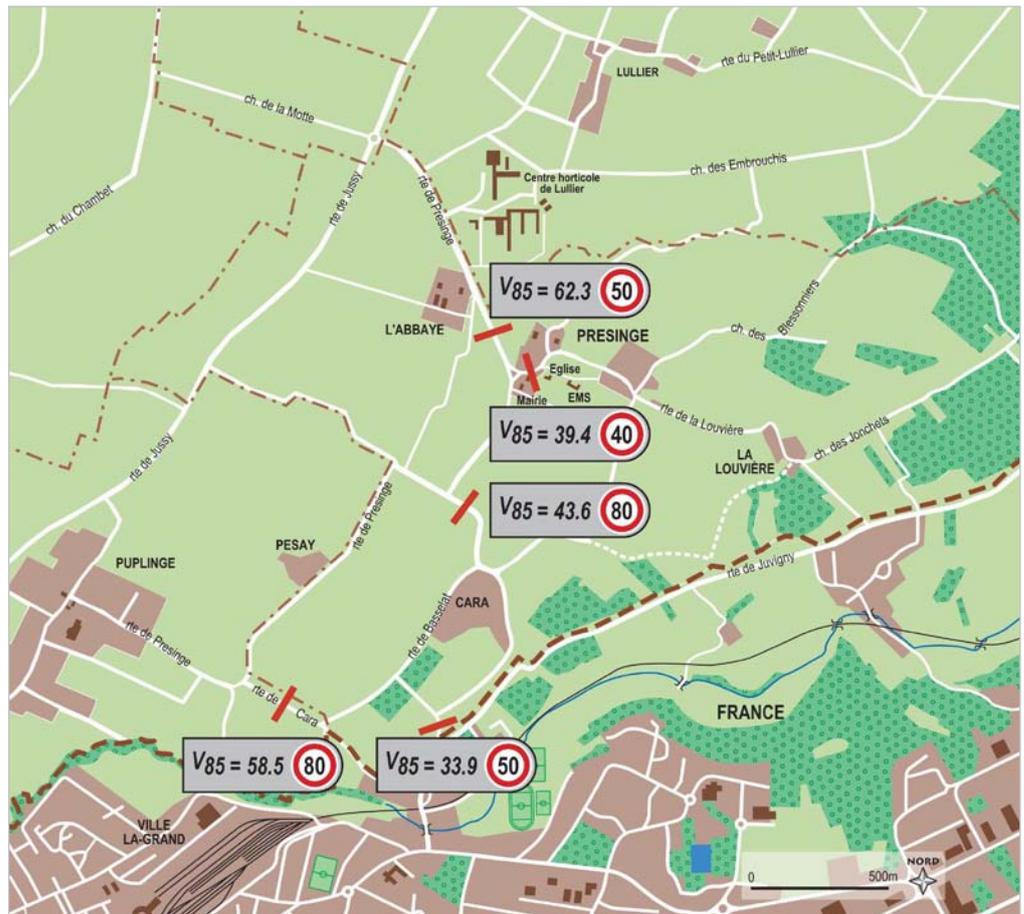


Charges de trafic HPS [uv/h]
(heure de pointe du soir)

- XXX Campagne de comptage avril 2005 (Citec)
- XXX Pointage 10 minutes (Citec 19.09.04)
- XXX Hypothèse de répartition
- Limite communale
- Frontière

Plan de charges: zoom sur le centre de la commune





Aspects sécurité

Accidentologie

Les données d'accidentologie fournies par la gendarmerie pour la période 2000 à 2004 dénombrent quatre accidents. Ces accidents sont dûs à un comportement inapproprié de la part des automobilistes impliqués.

Au vu du faible nombre d'accident et surtout de leur nature, le réseau routier communal ne saurait être mis en cause. Par conséquent aucun endroit du réseau ne nécessite un assainissement pour des raisons de sécurité.

Relevé de vitesses

Des relevés de vitesse ont été effectués simultanément à la campagne de comptages d'avril 2005 qui a permis d'établir les différents plans de charges. Les trois emplacements présentant un intérêt significatif sont les lieux suivants:

- la douane de Cara, où la vitesse autorisée est respectée (présence d'un aménagement modérateur du trafic),
- le centre de Presinge devant l'école, où la vitesse autorisée est respectée,
- l'entrée/sortie de Presinge sur la route du même nom, où la vitesse autorisée est largement dépassée, plus 12 km/h.



Relevé de la vitesse des véhicules en avril 2005

Vitesse des véhicules en km/h



Compteur automatique

V85 =

Limite supérieure de l'intervalle dans lequel sont comprises 85% des vitesses



Vitesse autorisée

Projets environnants

Plusieurs projets ou intentions de nouvelles voiries sont à l'étude du côté français.

- L'hypothèse d'une **pénétrante nord** par Ville-la-Grand (RN 206 - D15 - gare d'Annemasse) constitue une voie de contournement pour aboutir sur la face nord de la gare d'Annemasse. Les terrains sont déjà réservés sur France, mais la commune de Presinge est aussi concernée sur une partie de son territoire. Une étude d'opportunité doit être engagée, car une alternative appelée "pénétrante sud" existe dont le tracé passe par le sud d'Annemasse et la commune d'Ambilly.

- L'hypothèse d'un nouvel **accès à la Suisse par Cornière** sur la commune de Puplinge. Il s'agit du prolongement sur territoire suisse jusqu'à la route de Jussy, du contournement d'Annemasse par le nord décrit ci-dessus. Ce tronçon de voirie offrirait une alternative au trafic transitant par la localité de Puplinge. Les autorités puplingeaises ne souhaitent cependant pas prêter le morceau de campagne, au sud et à l'est du village, le long du Foron; elles craignent les potentialités de développement offertes par une telle voirie.

- Le rapport de diagnostic du SCOT du SEGH préconise l'utilisation des **douanes de Cara et de La Renfile** comme accès à la Suisse depuis le nord-ouest de l'agglomération annemassienne. Cette même étude prévoit, lors de la mise en fonction du CEVA, la création à **Juvigny d'une halte liée à un P+R**.



Etudes et projets environnants



Douane ouverte



Terrains réservés pour pénétrante Nord Annemasse



Nouvel accès en Suisse, suppression du trafic de transit au centre de Puplinge



Infrastructure routière structurante (ralliement de la Suisse selon SCOT)



Limite communale



Frontière

2.8.2 Transports collectifs



Page de gauche, tracé du futur réseau CEVA et temps de parcours jusqu'aux stations depuis le village de Presinge

Temps de parcours				
Trajet	Distance [km.]	Piétons [min.]	Vélo [min.]	TC [min.]
	3	50	10	à projeter
	5.5	92	19	16

- Futur réseau CEVA
- Gares principales
- Commune Presinge
- Trajet Presinge - Gare Annemasse
- Trajet Presinge - Gare Chêne-Bourg
- Limite communale
- Frontière

Desserte

La Commune de Presinge est desservie par la ligne de bus C (P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniat). La cadence aux heures de pointe est d'un bus par demi-heure.

Un bus à l'appel existe sur le secteur. Le "proxibus Genève-est" regroupe les communes de Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Vandoeuvres, Choulex, Meinier, Gy, Puplinge, Presinge et Jussy où résident 26'400 habitants.



Réseau des transports publics actuel

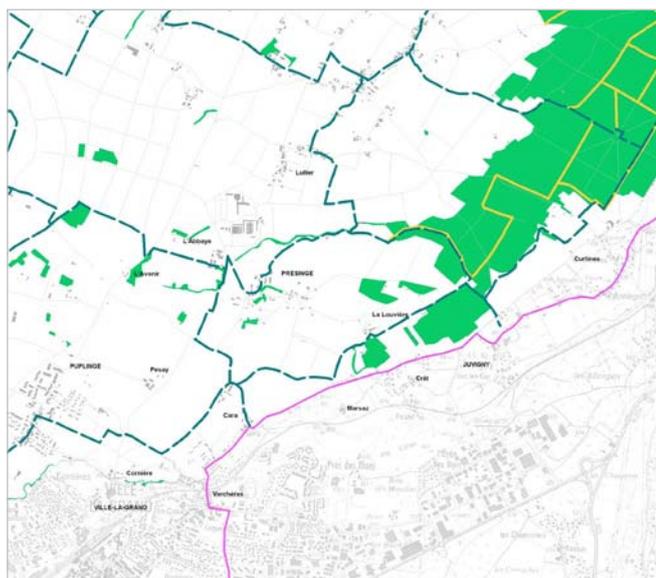
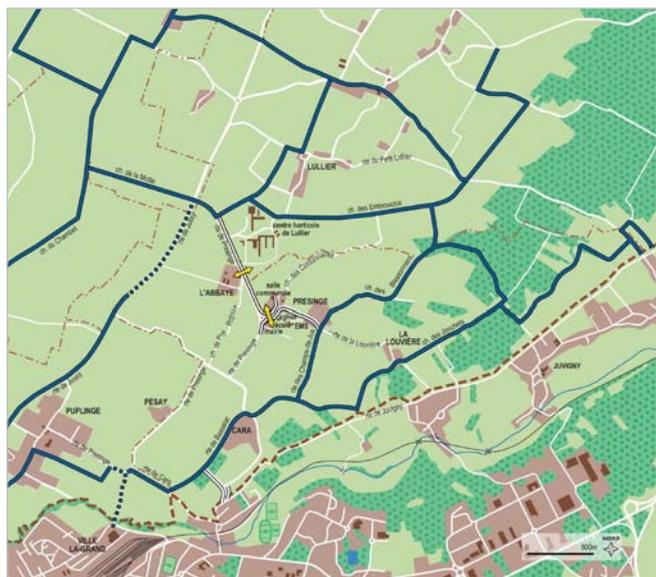
Projet environnant

La construction du réseau CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) entre Genève et la France devrait renforcer considérablement l'offre en transport public dans le secteur. La mise en service du réseau est prévu aux environs de 2010 - 2012.

Ligne	Fréquence	Origine-destination
9	10 bus/HP	CERN / ZIMEYSA / Petit-Bel-Air
12	8 tram/HP	Bachet-de-Pesay / Moillesulaz
16	8 tram/HP	Gare Cornavin / Moillesulaz
31	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Pimplinge-Marquis
33	2 bus/HP	Rive / Chevrier
34	2 bus/HP	Veyrier / Chevrier
C	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniaz

- Arrêts TPG
- Commune Presinge
- Limite communale
- Frontière
- Ligne urbaine Annemasse
- Ligne interurbaine Annemasse

2.8.3 Déplacements doux



- Itinéraires cyclables et aménagements piétons
- itinéraires de randonnée pédestre, parcours cavalier
et itinéraires de cyclotourisme sur France

-  Itinéraire cyclable recommandé
-  Tronçon difficile (trafic)
-  Passage piéton
-  Trottoir
-  Limite communale
-  Frontière
-  Itinéraires cantonaux de randonnée
-  Parcours cavalier balisé
-  Itinéraire français de cyclotourisme

Cycles

Sur la commune de Presinge, il existe un grand nombre d'itinéraires cyclables balisés, mais aucun aménagement cyclable type piste ou bande cyclable.

Ce réseau est complété par un itinéraire de cyclotourisme sur France, qui emprunte la départementale 15 entre Juvigny et Ville-la-Grand.

Piétons

La commune dispose d'aménagements piétons principalement à Presinge, au centre du village et le long de la route de Presinge (liaison avec l'Abbaye et le centre horticole de Lullier). A Cara, les aménagements se trouvent sur un segment de la route du même nom. Aucun aménagement spécifique ne relie le village et les différents hameaux.

Le réseau des itinéraires cantonaux de randonnée pédestre est établi. Seul bémol, la liaison entre le hameau de l'Avenir et le village de Presinge que le canton et la commune auraient souhaitée plus directe au niveau de l'Abbaye, du chemin de Pré-Rojoux à la route de Presinge. Cette option devra trouver à terme une solution sur la parcelle communale de Pré-Rojoux.

Cavaliers

Des parcours cavaliers sont balisés dans les bois des communes de Presinge et Jussy. Au vu du nombre de manèges de la région, il n'est pas rare de voir des cavaliers sur les routes et chemins de la commune. D'autre part, des balades à poney pour les juniors se font sur le chemin de Pré-Rojoux.

2.8.4 Carte de synthèse

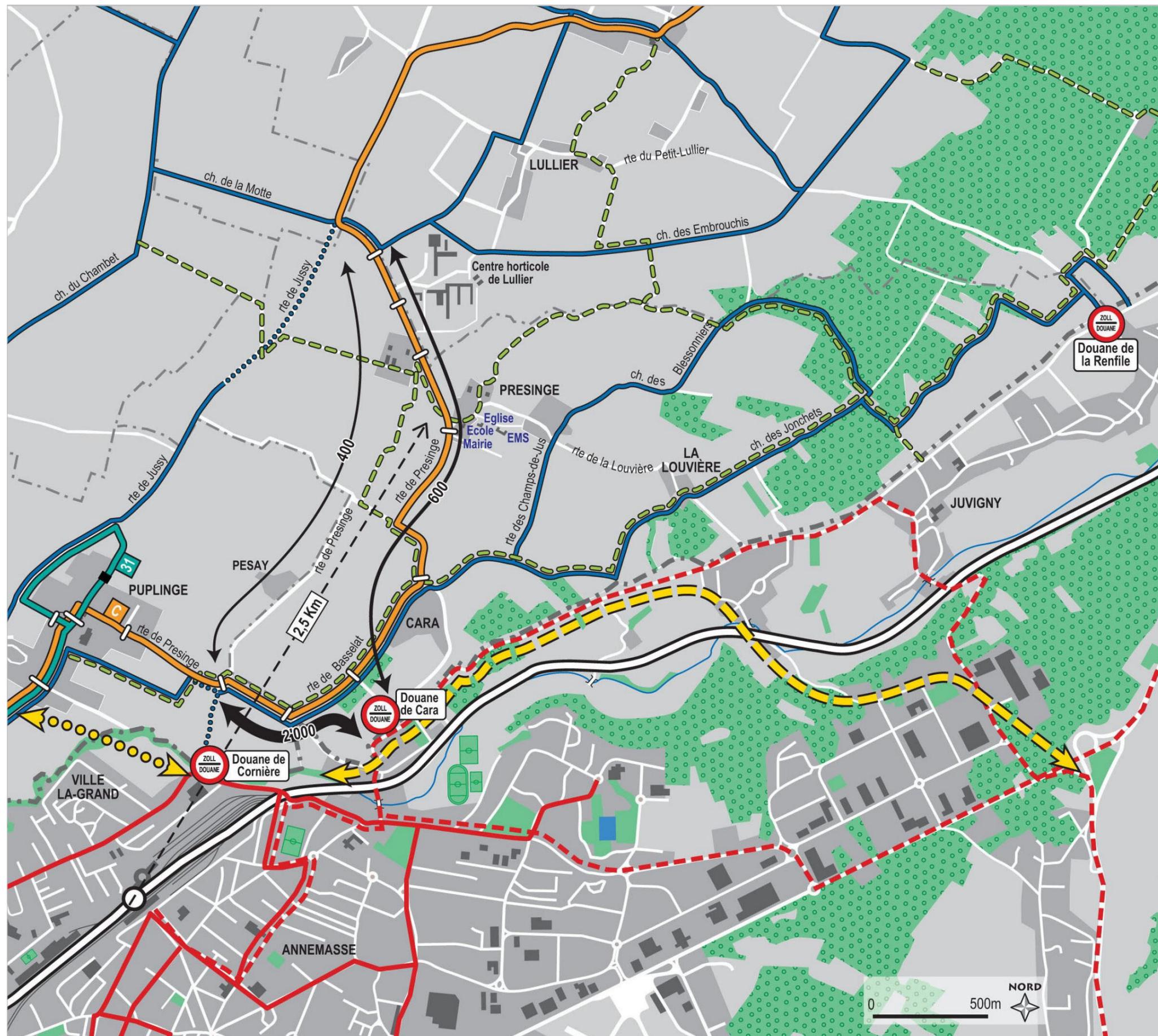
La planche ci-contre propose une image de l'état actuel des déplacements sur la commune de Presinge.



Carte de synthèse
du volet «déplacements»

Etat des lieux

01.10.2004



Ligne	Fréquence	Origine-destination
31	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Puplinge-Marquis
C	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniaz

- Arrêts TPG
- Ligne urbaine Annemasse
- Ligne interurbaine Annemasse
- Futur réseau CEVA / Gare
- Itinéraire cyclable
- Itinéraire cyclable, tronçon difficile
- Chemin randonnée cantonale
- Douane ouverte
- Terrains réservés pour pénétrante routière Nord Annemasse
- Nouvel accès en Suisse, suppression du trafic de transit au centre de Puplinge
- Trafic de transit
- Limite communale
- Frontière

2.9 ENVIRONNEMENT

En complément des études de base et inventaires, ce chapitre est consacré à quelques aspects environnementaux. Il répond pour partie au "Guide pour la prise en compte de l'environnement lors de l'élaboration d'un plan directeur localisé" dans sa version de juillet 2005.

2.9.1 Gestion des déchets

Type de déchets	Tonnage 2004	Tendance 2000-2004	Comparaison à la moyenne cantonale, par habitant
- ordures ménagères	230 t	stable	132 %
- déchets verts	15 t	diminution	40 %
- verre et papier	45 t	diminution	94 %

Le plan cantonal de gestion des déchets 2003-2007 comprend trois axes stratégiques:

- la diminution des déchets à la source,
- la valorisation,
- l'élimination.

L'objectif cantonal en matière de recyclage est d'atteindre pour 2007 un taux de 45% de l'ensemble des déchets urbains. Ce taux a atteint 36% en 2004.

A Presinge, en 2004, la situation peut se résumer selon le tableau ci-dessus (source: GEDEC, 2005). Ces quelques chiffres mettent en évidence:

- Une production importante d'ordures ménagères (qui correspond, par habitant, à la 2ème plus élevée du canton), qui s'explique par la présence de deux restaurants et par une forte production de l'EMS sis sur la commune (tonnage annuel estimé à plus de 65 tonnes).
- Le tonnage de déchets verts est faible, en raison du compostage individuel dans les jardins.
- Les valeurs pour le verre et le papier sont dans les moyennes cantonales.

La gestion des déchets pratiquée à Presinge s'articule comme suit:

- ordures ménagères: levée porte-à-porte une fois par semaine et transport à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM);

- déchets recyclables (papier, cartons, verre, piles, aluminium, PET, consommables informatiques): déchetterie communale au centre du village;

- déchets de jardin: encouragement au compostage privé (dans les jardins); prise en charge par la commune des déchets non compostés individuellement; les déchets, collectés sur une place affectée à cet effet, sont actuellement transformés en mulch et utilisés dans l'agriculture; à l'avenir (probablement 2006), ils seront valorisés au sein du projet de compostage en bord de champ du Château du Crest (projet Meyer-Walter).

Le réaménagement de la déchetterie a été étudié en 2002. Le projet n'a pas été concrétisé en raison de son coût trop élevé, lié à l'inadaptation du local existant. Seule une mesure simple et indispensable a été réalisée, à savoir l'installation d'un container à papier à l'extérieur du local.

La création d'une mini-déchetterie dans le hameau de Cara est à l'étude.

Si le développement du centre villageois se réalise tel que souhaité dans le présent plan directeur, l'opportunité d'y réaliser une nouvelle déchetterie communale sera bien évidemment évaluée (voir chapitre 3.2.4).

2.9.2 Energie

La Suisse s'est engagée à réduire de 10% ses émissions de CO₂ à l'horizon 2010, par rapport à la situation de 1990. Les deux principaux leviers pour y parvenir sont:

- la maîtrise des émissions avec une diminution pour tous les émetteurs: moins 15 % pour les combustibles et moins 8 % pour les carburants;
- le recours aux énergies renouvelables.

La concrétisation de ces objectifs impliquent des interventions à différents niveaux: édifices, quartier, territoire.

Dans le cadre du développement du nouveau centre villageois (voir chapitre 3.2.4), la commune encouragera tout projet permettant de réduire la production de CO₂. En particulier, elle recommandera la réalisation de bâtiments "minergie" et le recours à des unités de chauffage centralisées et à des technologies faisant appel à des énergies renouvelables (chaudière à bois, pompes à chaleur, énergie solaire).

2.9.3 Protection de l'air

La protection de l'air est une tâche essentiellement cantonale. Cependant, la commune peut contribuer à la mise en oeuvre du plan de mesures OPair 2003-2010 approuvé par le Conseil d'Etat en avril 2003.

Dans le canton, le réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) suit depuis plus de vingt ans l'évolution de la qualité de l'air et informe les autorités et le public des résultats de ses analyses.

Les émissions des principaux composés polluant l'air (NO_x, ozone, particules fines) ont essentiellement le trafic routier pour origine.

La commune de Presinge se situe géographiquement à mi-chemin entre les stations de mesures fixes du Foron et de Jussy. Ces deux stations affichent des moyennes annuelles de NO_x inférieures à la norme de l'OPair (respectivement 25 µg/m³ et 12 µg/m³, contre 30 µg/m³).

Les émissions de NO_x estimées pour la commune sont faibles (2.9 t/an en 2005, selon le Service cantonal de protection de l'air) et sont essentiellement dues au trafic routier (84 %). Pour les particules fines, cette proportion monte à 96 %.

Les charges de trafic actuelles sur la route de Presinge sont les suivantes:

- 2'500 véh./jour en direction de la route de Jussy
- 1'400 véh./jour en direction de Cara

A l'avenir, le développement villageois tel que planifié dans le plan directeur (voir chapitre 3.2.4) engendrerait des charges légèrement supérieures (+300 véh./jour en direction de la route de Jussy et +250 véh./jour en direction de Puplinge, soit une augmentation de 14%).

Cette augmentation n'influencera pas de manière notable les valeurs d'immission de NO_x, qui resteront sous les seuils fixés par l'OPair.

On peut en outre rappeler que les orientations formulées dans le présent plan directeur concernant la mobilité douce, les transports publics et l'énergie sont autant d'éléments qui contribueront à réduire les émissions polluantes.

2.9.4 Bruit, sites pollués et eaux souterraines

Ces trois points n'amènent pas de remarques particulières.

Le plan des degrés de sensibilité au bruit de la commune de Presinge est à l'enquête publique jusqu'au mois d'août 2006. Cette version du plan figure dans les annexes.

